

Date de dépôt : 27 août 2014

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion des HES à Genève en 2013

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

La HES-SO Genève fait partie du réseau de formation professionnelle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Celle-ci est constituée de plusieurs établissements dans les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Genève. La HES-SO Genève regroupe six écoles :

- la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA);
- la Haute école de gestion (HEG);
- la Haute école d'art et de design (HEAD);
- la Haute école de musique (HEM);
- la Haute école de santé (HEdS);
- la Haute école de travail social (HETS).

Le présent rapport retrace l'activité de la HES-SO Genève et de ses six écoles HES durant l'année 2013.

Conformément aux articles 11 et 39 de la loi cantonale sur les Hautes écoles spécialisées (LHES-GE), le présent rapport, qui a été préavisé positivement par le conseil de direction de la HES-SO Genève, vous est soumis aujourd'hui.

1. La HES-SO Genève en bref

Les faits marquants de l'année 2013

En 2013, l'activité de la HES-SO Genève et des six écoles qui la composent a notamment été caractérisée par :

- l'évolution du cadre législatif et réglementaire;
- l'augmentation du nombre des étudiantes et étudiants;
- l'inauguration du Centre interprofessionnel de simulation (CIS);
- l'inauguration de deux nouveaux instituts de recherche;
- l'ouverture d'une nouvelle filière bachelor;
- le démarrage de la construction du nouveau bâtiment de la HEG.

– *Evolution du cadre législatif et réglementaire*

La nouvelle loi sur la HES-SO Genève, adoptée par le Grand Conseil le 29 août 2013, reflète l'évolution du paysage suisse des hautes écoles, tant au niveau fédéral, avec la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), qu'au niveau régional, avec la nouvelle convention intercantonale HES-SO. Cette convention qui lie les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

– *Augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants*

A la rentrée 2013, la HES-SO Genève enregistre, avec 5'004 étudiantes et étudiants, une croissance de 2,6% par rapport à 2012 (y compris les étudiantes et étudiants en modules complémentaires et maturité spécialisée santé) malgré la régulation instaurée dans certaines filières. La hausse est particulièrement marquée dans les filières Ingénierie des technologies de l'information, Agronomie et Gestion de la nature de l'HEPIA, ainsi qu'à la HEDS dans les filières Soins infirmiers, Technique en radiologie médicale et Sage-femme (grâce à une hausse de la régulation dans cette dernière filière). Dans le domaine de la santé, la HES-SO Genève répond au besoin urgent et avéré de personnel qualifié dans le domaine des soins infirmiers (passage de 331 étudiant-e-s admis-e-s en 2012 à 346 en 2013, soit une augmentation de 4,53%).

– ***Inauguration du Centre interprofessionnel de simulation (CIS)***

Initiative conjointe de la HES-SO Genève et de l'Université de Genève (UNIGE), le Centre interprofessionnel de simulation a été inauguré le 20 novembre 2013. Il permet aux étudiantes et étudiants des deux institutions de se former dans des conditions optimales, uniques en Suisse romande, mêlant technologies de pointe et outils pédagogiques novateurs. En stimulant la collaboration et la communication interprofessionnelle, il prépare les professionnel-le-s de la santé à relever les défis actuels : complexité croissante des situations de soin, manque chronique de personnel, diminution des places de stage. Le CIS accueillera chaque année près de 2'000 étudiantes et étudiants de la Faculté de médecine et de la HEdS.

– ***Inauguration de deux nouveaux instituts de recherche (HEM et HEdS)***

Deux instituts de recherche ont vu le jour en 2013. Le 31 octobre, la HEdS a inauguré L'IR-HEdS qui abordera des thématiques fondamentales pour les politiques publiques dans les domaines socio-sanitaires, et développera des pôles de collaboration interdisciplinaire. Quant à l'Institut de recherche en musique et arts de la scène (IRMAS), il a été officiellement inauguré le 22 novembre 2013 et réunit les trois hautes écoles du domaine, la HEM, la HEMU (Lausanne) et la Manufacture. L'institut s'inscrit dans une perspective complémentaire à la recherche académique universitaire.

– ***Nouvelle filière International Business Management à la HEG***

La HEG propose depuis septembre 2013 un nouveau bachelor en International Business Management, dispensé uniquement en anglais, reconnu par la Confédération et en Europe. Ce programme couvre tous les champs de la gestion d'entreprise, et met plus particulièrement l'accent sur leur dimension internationale grâce à des cours spécifiques traitant du management international en contexte multiculturel. Cette filière répond aux besoins des entités internationales en cadres qualifiés, tels qu'ils ressortent d'un sondage mené par la HEG auprès des principaux acteurs internationaux de l'Arc lémanique. Trois options à choix sont proposées en dernière année : International Organisation Management, Business in Asia ou International Commodity Trading.

– ***HEG : pose de la première pierre du nouveau bâtiment***

Acte symbolique fort sur le site de Battelle, le 17 juin 2013, avec la pose de la première pierre du nouveau bâtiment de la Haute école de gestion (HEG). D'un coût de 52 172 000 F, et destiné à accueillir quelque 1'200 élèves, ce nouveau bâtiment est emblématique de la volonté de l'Etat de soutenir et de valoriser la formation professionnelle supérieure. Le site de Battelle est appelé à devenir l'un des pôles d'excellence (pôle gestion) de la collaboration entre la HES-SO Genève et l'Université de Genève. La construction du bâtiment B, premier investissement du genre pour les HES genevoises depuis leur création il y a 15 ans, constitue aussi la première étape d'un projet pédagogique transversal d'envergure entre les deux hautes écoles.

Autres points forts au fil de l'an

Les écoles de la HES-SO Genève organisent ou participent annuellement à environ 800 événements ouverts au public. Elles collaborent également avec de nombreux partenaires locaux, nationaux et internationaux. Parmi cette offre large et éclectique, on citera ici à titre d'exemples :

– ***HEPIA : une technologie révolutionnaire pour les transports publics***

Comment rendre un bus électrique complètement autonome ? A travers le projet TOSA, HEPIA est associée au développement d'une technologie révolutionnaire pensée par ABB, qui permet aux bus de se recharger aux arrêts en quinze secondes à peine. L'école a conçu les bornes de rechargement installées sur la ligne test entre Cointrin et Palexpo, répondant à un ensemble de contraintes spécifiques tant au niveau du design que des matériaux, privilégiant un béton trois fois plus léger qu'un béton classique. Elle a également assuré tout le concept de communication 3D.

– ***HEG : Réinventer la place financière genevoise***

150 participantes et participants, pour la plupart issus du monde bancaire, ont pris part au symposium organisé par la HEG le 14 novembre 2013 à l'Event Center de La Praille. Ce symposium annuel, devenu un incontournable du calendrier genevois, avait pour thème : *Réinventer la place financière genevoise : solutions et cas pratiques*. Les intervenantes et intervenants ont exploré les réponses possibles au plus grand bouleversement de l'histoire de la place financière genevoise, avec la fin du secret bancaire fiscal et le probable échange automatique des données.

– ***Fashion week genevoise : la mode selon la HEAD***

Le *Prix HEAD Bongénie*, qui récompense la collection la plus prometteuse parmi les travaux des lauréates et lauréats Bachelor 2013, a été remis à Jérémy Gaillard lors du défilé annuel de l'école qui attire chaque année un public nombreux issu du monde politique, des médias et de la mode nationale et européenne. La filière mode, bijou et accessoires s'est également distinguée à l'international grâce à Camille Kunz, diplômée Design Mode de la HEAD, qui a remporté le prestigieux *Prix CHLOE* doté d'une bourse de création de 15'000 € lors de la 28^e édition du Festival International de Mode et de Photographie de Hyères.

– ***HEM : Richard Wagner au Bâtiment des Forces Motrices (BFM)***

La HEM a participé au Wagner Geneva Festival, dont l'orchestre était formé des étudiantes et étudiants de la Haute école de musique de Genève et du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMD – Paris), sous la direction de Kirill Karabits. Plusieurs représentations du *Vaisseau fantôme*, opéra romantique en trois actes de Richard Wagner mis en scène par Alexander Schulin, ont été données au Bâtiment des Forces Motrices du 28 octobre au 5 novembre 2013.

– ***HEdS : nouveau succès pour l'Hôpital des Nounours***

Plus de 2'000 enfants ont découvert l'univers hospitalier en faisant soigner leur nounours par les étudiantes et étudiants en santé grâce à l'*Hôpital des Nounours*, installé du 15 au 18 mai 2013 sur la rotonde du Mont-Blanc. Cette année, une demi-journée a été réservée à des centres spécialisés et associations pour enfants avec handicap ou maladie chronique. L'événement est organisé chaque année par la Faculté de médecine en collaboration avec la HEdS.

– ***HETS : nouvelle collection aux éditions IES***

Les éditions IES de la HETS ont lancé leur nouvelle collection *Pratique.s* qui regroupe des ouvrages courts, essentiellement liés aux pratiques ou à l'enseignement du travail social. Ils offrent des condensés de méthodes, des outils ou étapes d'intervention, des vignettes de cas ou des comptes-rendus d'expériences exemplaires. Ils sont destinés en priorité aux étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants et praticiennes et praticiens du travail social. Les premiers titres parus sont : *A propos de l'Accueil libre*, et *Articuler diversité et genre, un défi pour les hautes écoles*.

2. Politique de collaborations

Collaborations inter-écoles

– *Prix GENILEM HES-SO Genève*

Pour sa 5^e édition, le *Prix GENILEM HES-SO Genève* récompense un projet innovant issu de la Haute école d'art et de design (HEAD). Le prix, remis le 8 novembre 2013, consiste en une entreprise clé en main d'une valeur de 20'000 francs et un coaching Genilem pendant 3 ans. Depuis 2012, il est organisé conjointement avec le *Prix GENILEM HES Vaud*. Marion Bareil, la lauréate, est designer diplômée d'un Master en Media Design de la HEAD. Elle a développé un jeu d'aventure disponible sur tablette, *Onirigami*. Un prix spécial du jury a été remis à Sandro Ettlin, diplômé de l'HEPIA, pour son projet *Brasserie Blanche-Pierre*, qui produit des bières artisanales.

– *Prix Créagir 2013*

Le prix Créagir est fondé sur le respect des principes du développement durable. Ouvert à toutes les écoles HES du canton, il récompense chaque année un projet fondé sur une approche pluridisciplinaire, économiquement viable et apportant une réelle valeur ajoutée, tant sociale qu'environnementale. D'une valeur de 6'000 francs, il a été remis le 14 mars 2013 à *APIDAE, Association pour l'installation des abeilles en entreprise*, qui vise à créer et développer un réservoir écologique d'abeilles en milieu urbain.

– *Paléo 2013*

Cette année, les étudiantes et étudiants de la HES-SO ont créé Birdland, une forêt peuplée de nichoirs qui abritent de curieux oiseaux. 15 projets originaux ont été implantés dans cet univers de découverte et de dépaysement. Ces réalisations ont mobilisés 300 étudiant-e-s, assistant-e-s et professeur-e-s des domaines Ingénierie et Architecture, Economie et Services, Arts et Design, Musique, Travail social et Santé. Birdland, à l'instar des projets précédents, a rencontré un franc succès auprès du public.

L'affiche du Paléo Festival Nyon 2013 a par ailleurs été réalisée par Marion Erard, étudiante en communication visuelle, qui a remporté le concours organisé par la HEAD. L'affiche, intitulée *De l'encre au pixel*, représente un empilement de formes géométriques et colorées.

– ***Dix ans d'étroite collaboration HETS-HEG***

Pour ses dix ans, le MAS/DAS en Direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires a proposé des contenus repensés sur la base des résultats d'une recherche d'Isabelle Kolly-Ottiger, professeure HETS, sur *Le travail réel des directeurs d'institutions scolaires et sociales*. Cette formation est dispensée par la HETS en étroite collaboration avec la HEG et en partenariat avec plusieurs autres hautes écoles de la HES-SO.

– ***Ecoles d'arts : improvisation et arts visuels***

Sur le thème du *Processus d'improvisation : performance et action située, des sciences sociales aux pratiques artistiques*, la HEAD participe à un projet de recherche transdisciplinaire en collaboration notamment avec la Manufacture-HETSR, l'ECAL (Lausanne) et l'HEMU (Lausanne). La recherche part des analyses sur l'improvisation menées en sciences sociales et décrypte comment ces théories se réfèrent aux modèles artistiques de l'improvisation pour rendre intelligible leurs procédures d'interprétation.

– ***HEdS : distinction pour une collaboration avec la HES-SO Valais***

Jeter un pont entre le monde de la santé, les technologies mobiles et les réseaux sociaux : c'est le défi relevé par *My Mobile Health Space* (MMHS), un projet de Recherche appliquée et Développement (Ra&D) interdisciplinaire de la HEdS et de l'Institut Informatique de Gestion de la HES-SO Valais. MMHS propose des widgets aux patientes et aux patients atteints de maladies chroniques, leur apportant une éducation thérapeutique et un suivi personnalisé. Mené par M^{me} Brigitte Chatelain, chargée d'enseignement à la HEdS et M^{me} Nicole Glassey Balet, professeure HES à la HES-SO Valais-Wallis, le projet a reçu en octobre 2013 le prix de la Fondation Dalle Molle, doté de 10'000 francs, récompensant des projets d'intérêt général, novateurs et de haute qualité scientifique dans le domaine de l'amélioration de la qualité de la vie.

Collaborations interuniversitaires

– ***HEM : comment transmettre l'émotion***

Le projet GESTÈME est une collaboration entre l'orchestre et le département Musique et théorie de la HEM, la section contemporaine du département Danse du Conservatoire national supérieur Musique et Danse de Lyon (CNSM) et le Centre interfacultaire des sciences affectives (CISA) de l'Université de Genève. Le projet GESTÈME étudie la nature des gestes musicaux qui, à travers l'expressivité du musicien, participent à communiquer

l'émotion musicale. Les collaboratrices et collaborateurs de GESTÈME ont étudié l'implication du corps, du mouvement et du geste dans la genèse d'une œuvre musicale, dans le jeu des musiciennes et musiciens qui l'interprètent et dans les descriptions métaphoriques des personnes qui l'écoutent.

– ***HEdS : inauguration du CIS***

L'année 2013 a été marquée, dans le domaine des collaborations interuniversitaires de grande envergure, par l'inauguration du Centre interprofessionnel de simulation (CIS), présenté plus haut dans ce rapport.

– ***HETS : prévention du suicide des jeunes***

Une collaboration interdisciplinaire réunissant l'Unité de crise du Centre d'étude et de prévention du suicide (HUG-Children Action), la HEdS et la HETS, a abordé la prévention du suicide de l'adolescent-e. Le colloque *Le réseau à l'épreuve de la crise suicidaire chez l'adolescent*, organisé le 10 septembre 2013 à la HETS, a souligné le rôle des premiers témoins du mal-être adolescent (intervenantes et intervenants, soignantes et soignants du social et de la santé) comme filet de sécurité. Parallèlement, la HETS a adhéré au dispositif « aiRe d'ados », réseau santé-social au service de la crise suicidaire, développé en partenariat avec différentes institutions genevoises (HUG, FASE, OMP, FOJ, ORIF, Dialogai, Fondation Phoenix, etc.).

Collaborations régionales et nationales

– **HEPIA : création d'un pôle d'excellence 3D**

L'Etat de Genève, la HES-SO Genève et son école ont créé *Cités numériques*, pôle d'excellence 3D pour le développement de nouveaux outils de simulation urbaine. La convention cadre signée le 8 octobre 2013 entre les représentants du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et du département de la sécurité et de l'économie (DSE) d'une part, la direction générale de la HES-SO Genève et la direction de l'HEPIA d'autre part, est venue conforter cette collaboration initiée dès 2008. La compétence de l'HEPIA dans le domaine de la 3D en fait le partenaire privilégié de l'Etat et un acteur central pour tous les développements urbanistiques futurs du Grand Genève.

– **HEPIA : un regard scientifique sur les rivières de montagne**

Le projet transfrontalier Géni'Alp (projet Interreg IVA France-Suisse, également bénéficiaire du Fonds européen de développement régional) a donné lieu à la publication d'un ouvrage de référence en mars 2013 : *Génie Végétal en rivière de montagne. Connaissances et retours d'expériences sur l'utilisation d'espèces et de techniques végétales : végétalisation de berges et ouvrages bois*. Le livre, richement illustré, s'adresse à un large public auquel il fournit une solide base de connaissances et de réflexion.

– **HEG : forte implication dans les événements économiques genevois**

En plus du symposium évoqué plus haut dans le présent rapport, la HEG s'est à nouveau fortement impliquée dans la vie de la Cité en 2013 en organisant deux événements TEDx Geneva, dont un spécifiquement consacré aux femmes, sous le titre *She did it !* L'école a également contribué au Meyrin Economic Forum (MEF 2013) en organisant et en conduisant un atelier sur la veille stratégique comme élément indispensable d'une bonne gouvernance. En novembre, la HEG était présente à la Semaine Mondiale de l'Entrepreneuriat. D'anciennes étudiantes et d'anciens étudiants ont apporté leur témoignage lors de cet événement organisé par l'UNIGE, en coordination avec les Nations Unies, Genilem et le service de la promotion économique de l'Etat de Genève.

– **HEAD : une pluie de récompenses**

Cinq artistes ont été récompensés lors de la remise des NEW HEADS – FONDATION BNP PARIBAS ART AWARDS le 18 septembre 2013, parmi lesquels Serge Boulaz, primé pour son travail et son engagement dans la communauté des Libellules, quartier genevois dans lequel il a créé l'association Le BAL (Biennale d'arts contemporains aux Libellules, Vernier).

Le 19 novembre, le FLUX Laboratory accueillait pour sa part la première édition du Prix PIAGET Jeunes Talents. Le 1^{er} prix a récompensé Fanny Agnier, diplômée bachelor Design Bijou, Montre et Accessoires 2009, pour sa collection *Hommage*.

– **HEAD : un concept signalétique pour le Campus de la Paix**

Grâce à de nombreux mandats, la HEAD confirme sa très forte implication dans la Cité. Parmi ses interventions, qui marquent souvent l'identité visuelle de la région, on peut relever le concept signalétique et de pictogrammes pour le nouveau bâtiment de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IUHEID), *Campus de la paix*, ou le concept de signalétique de fonctionnement pour le bâtiment de l'organisation mondiale du commerce (OMC) qui sera réalisé en 2014. On citera également une intervention artistique pour la SA de la Colline, à Champel et la réalisation de films pour le Musée international de la Croix-Rouge et la Fondation du Grand Prix de l'Horlogerie de Genève, ainsi que la réalisation de plusieurs campagnes telles que www.stop-surendettement.ch pour le compte du département de la solidarité et de l'emploi.

– **HEM : collaboration avec l'Orchestre de la Suisse Romande-OSR**

Avec plus de 700 événements publics en 2013 – concerts, opéras, master classes, auditions –, la HEM a conforté son statut d'acteur incontournable de la vie culturelle genevoise, en étroite collaboration avec de nombreuses institutions. L'OSR a ainsi fait appel au chœur de la HEM pour l'un de ses concerts d'abonnement. Les solistes de l'OSR encadrent également l'orchestre de la HEM lors d'une Académie produite dans le cadre des Concerts jeunes, et ouverte aux élèves du DIP. Enfin, l'OSR accueille une quinzaine d'étudiants stagiaires dans le cadre du Master d'orchestre de la HEM, et 3 étudiants dans le cadre du Diploma of Advanced Studies de musicien d'orchestre cofinancé par le secteur privé.

– *HETS : comment raccrocher les décrocheurs ?*

On estime entre 8 et 10% la proportion de jeunes en rupture scolaire et sociale dans le Canton de Genève. Près de 200 spécialistes se sont réunis le 25 septembre 2013 à la HETS pour débattre de cette problématique et réfléchir aux moyens de renforcer l'action préventive des organisations publiques et des actrices et acteurs du travail social. Ce premier forum sur le thème *Inclusion sociale des jeunes « décrocheurs »* était organisé en partenariat avec l'Association ACCROCHE nouvellement créée, l'Hospice général, la FASe et la Société genevoise de prophylaxie mentale.

3. Missions

Formations de base

En 2013, tous domaines confondus, le nombre d'étudiantes et étudiants inscrits dans une école de la HES-SO Genève¹ représente :

- 24,65% de l'ensemble des effectifs des étudiantes et étudiants de la HES-SO inscrits en études bachelor;
- 34,28% de l'ensemble des effectifs des étudiantes et étudiants de la HES-SO inscrits en études master.

Le nombre global des étudiantes et étudiants inscrits à la HES-SO Genève, comprenant les étudiantes et étudiants en modules complémentaires et en maturité spécialisée santé, est passé de 4'877 à 5'004 entre 2012 et 2013, soit une augmentation de 2,6% qui confirme l'attractivité des formations HES auprès des jeunes.

En 2013, les études bachelor et master (formations de base) à la HES-SO Genève ont été caractérisées par :

- une croissance soutenue dans les filières non régulées²;

¹ Ce chiffre ne prend pas en compte les étudiantes et étudiants admis en modules complémentaires et en maturité spécialisée santé.

² Toutes les filières de la HEM, la filière Arts visuels de la HEAD, les filières en Travail social et en Psychomotricité de la HETS, ainsi que les filières Sage-femme, Physiothérapie et Nutrition et diététique de la HEdS sont régulées, raison pour laquelle les effectifs sont stables.

- un accroissement des formations professionnelles à l'entrée en bachelor;
 - une nouvelle filière International Business Management à la HEG;
 - un travail sur la passerelle propédeutique Art & Design;
 - l'accréditation pour deux masters of Arts de la HEAD;
 - un nouveau programme d'études pour les filières de la HEdS;
 - de nouvelles options pour le master d'interprétation (composer performer, et chef de chant en collaboration avec le Grand Théâtre de Genève;
 - le succès des modules OASIS à la HETS.
- ***Une croissance soutenue dans les filières non régulées***
- Une progression de 2,84% des effectifs bachelors a été observée, passant de 4'004 étudiantes et étudiants à 4'118 entre 2012 et 2013. Les masters restent stables passant de 537 à 541 étudiant-e-s (voir annexes : tableau 1), avec une progression notoire des effectifs en Architecture, en Interprétation musicale et en Pédagogie musicale.
 - HEPIA enregistre une croissance globale de 5,3%, avec notamment une augmentation marquée de ses effectifs dans les filières Agronomie (+13,9%) et Ingénierie des technologies de l'information (+13,6%).
 - A la HEG, la croissance se poursuit (+6,9%) avec notamment une progression de près de 10% pour la filière en Information documentaire. Quant à la nouvelle filière International Business Management qui dispense un enseignement entièrement en anglais, elle enregistre 44 étudiantes et étudiants en première année.
 - Toutes les filières de la HEdS sont en augmentation (augmentation globale de 5,5%), avec une croissance particulièrement marquée pour la filière Technique en radiologie médicale (+16%) et Sage-femme (hausse de la régulation menant à une hausse de 12,3%). L'effectif en maturité spécialisée santé et modules complémentaires est stable entre les deux composantes (360).

– ***Un accroissement des formations non-gymnasiales à l'entrée en bachelor***

En 2013, les filières non-gymnasiales ont représenté 50,8% contre 43,8% pour les filières académiques. Le taux de maturité spécialisée est en croissance par rapport à 2012. Il est passé de 17,8% à 18,2%. A la HEdS et à la HEG, il est passé respectivement de 38,4% à 40,9% et de 3,3% à 4,7%. En revanche, le taux de maturité professionnelle accuse une légère baisse de 2% (voir annexes : tableau 4).

– ***Nouveau plan d'étude pour la passerelle propédeutique Art & Design***

Un groupe de travail réunissant des représentant-e-s de la HEAD et du Centre de formation professionnelle Arts Appliqués (CFPAA) a élaboré un nouveau plan d'étude pour la classe passerelle Arts. Mis en œuvre dès la rentrée académique 2013/2014, ce plan vise à préparer les élèves ayant obtenu une maturité gymnasiale aux exigences de la HEAD, assurant ainsi un recrutement local de qualité. L'instauration d'un tronc commun est l'une des mesures permettant d'améliorer la transition du postobligatoire vers la haute école et d'accroître ainsi le taux de réussite des élèves de la classe passerelle.

– ***L'accréditation pour deux masters of Arts de la HEAD***

La filière d'études master en Arts visuels et la filière d'études master en Design ont été accréditées par la Confédération en août 2013. Les deux filières sont pour partie localisées à la HEAD dont les orientations spécifiques remportent un vif succès, à l'image du Design Mode et Accessoires. Avec plus d'une centaine d'étudiantes et étudiants diplômés chaque année, la HEAD est la plus grande école d'arts visuels de Suisse.

– ***Un nouveau programme d'études pour les filières de la HEdS***

La HEdS propose une nouvelle version des programmes d'études pour ses 5 filières. Ces changements reflètent les développements de la formation dans les professions de la santé au niveau national et confortent le rôle pionnier de la Suisse romande en la matière : tous les plans d'études HES du domaine de la santé ont été élaborés sur le modèle des professions médicales (CanMEDS), permettant de mieux définir les rôles et les compétences des membres de l'équipe de soins et de favoriser ainsi le travail interdisciplinaire. L'école a également adopté un règlement d'études commun aux 5 filières et fait l'acquisition d'un logiciel de prévention du plagiat.

– *De nouvelles options pour le master en Accompagnement (HEM)*

Une nouvelle option – Chef de chant – a vu le jour dans le master en Interprétation musicale, orientation Accompagnement, en collaboration avec le Grand Théâtre de Genève. Cette option permet de spécialiser le parcours d'études vers l'activité de chef-fe de chant pour l'opéra, responsable de l'accompagnement et du coaching des chanteuses et chanteurs lyriques, offrant de nouveaux débouchés aux pianistes. Dans l'orientation Concert, l'option Performer-composer est conçue dans un esprit de conceptualisation des nouvelles trajectoires de musique créative. Elle offre une approche intégrée de l'interprétation et de la composition, grâce à un cursus conjuguant écriture, improvisation et interprétation.

– *Succès des modules « OASIS » à la HETS*

La HETS offre 7 modules d'approfondissement dits « OASIS », ouverts aux étudiantes et étudiants en bachelor des 4 écoles en travail social de la HES-SO. Ces modules mettent l'accent sur l'intervention sur le terrain et permettent aux étudiantes et étudiants de mener des projets de recherche-intervention en lien avec une institution sociale, une commune ou des professionnelles et professionnels du travail social. Un travail visant l'amélioration de la cohabitation entre générations a ainsi été mené à Vernier.

Formation continue

En 2013, la formation continue à la HES-SO Genève a été caractérisée par :

- l'adéquation de l'offre des programmes;
- une augmentation du nombre de participantes et participants et des titres délivrés dans les formations certifiantes;
- une augmentation du nombre de participantes et participants et d'attestations délivrées pour les formations non certifiantes.

– *L'adéquation de l'offre des programmes*

En 2013, le nombre de programmes de formations certifiantes, de type Certificate of Advanced Studies (CAS), Diploma of Advanced Studies (DAS), Master of Advanced Studies (MAS) et Executive Master of Business and Administration (EMBA), s'élève pour l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève à 86, soit une augmentation de 6,17% par rapport à 2012 (voir

annexes : tableau 8). Les chiffres montrent que les formations continues dispensées par les écoles de la HES-SO Genève sont en parfaite adéquation avec les besoins des terrains. En effet, seules deux nouvelles formations ont été ouvertes en 2013, mais les formations existantes ont dû doubler ou tripler le nombre de leurs sessions pour accueillir tous les participants et participantes.

Nouveaux programmes ouverts en 2013 :

- CAS en Thérapie manuelle (HEdS).
- CAS en Santé sexuelle : approches de prévention et de promotion (HETS).

– ***Une augmentation du nombre de participantes et participants et des titres délivrés dans les formations certifiantes***

- En 2013, 1'832 participantes et participants ont suivi une formation certifiante dans l'une des écoles de la HES-SO Genève, soit près de 3% de plus qu'en 2012. 638 d'entre elles/eux ont reçu un diplôme contre 587 en 2012 (+ 8,68%).
- La demande de formation continue reste forte dans les domaines de la santé, du social et de la gestion : 90,39% des participantes et participants sont actifs dans ces secteurs d'activité. A noter que la HEM enregistre une progression notoire en doublant ses programmes de formation continue (8 en 2013 contre 4 en 2012).
- La formation continue certifiante a représenté un chiffre d'affaires de 4 306 094 francs en 2013, soit une augmentation de 19,1% par rapport à l'an dernier. La HEG, la HEdS et la HETS représentent à elles trois 92,5% de ce chiffre global.

– ***Une augmentation du nombre de participantes et participants et d'attestations délivrées pour les formations non certifiantes***

- Si le nombre de programmes et de journées ouverts a diminué en 2013, le nombre de participantes et participants a augmenté de près de 20% passant de 3'147 en 2012 à 3'760 en 2013. Les attestations délivrées ont augmenté dans la même proportion, passant de 1'915 à 2'324. Le succès croissant rencontré par ces formations courtes confirme qu'elles sont pertinentes et répondent à des besoins avérés. L'HEPIA et la HEG ont été particulièrement actives dans le domaine, puisqu'elles ont doublé le volume de leurs journées ouvertes. A

relever que l'HEPIA a ouvert tous ses programmes (3) et toutes ses journées (10), pour un total de 363 participantes et participants. Malgré une conjoncture difficile, la HETS a totalisé 2'787 participantes et participants, soit 440 de plus qu'en 2012.

- Au total, la HES-SO Genève a ouvert 36 programmes et 324 journées de formation. 2'324 attestations ont été délivrées pour des sessions de formation allant de 1 à 3 jours, voire des conférences payantes.
- En outre, 20 conférences sans attestation, ont également été organisées au bénéfice de 1'796 participantes et participants.

Formations non certifiantes donnant lieu à une attestation/certificat – 2013

	HEPIA		HEG		HEAD		HEDS		HETS		HEM		TOTAL	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Nombre programmes offerts	1	3	10	12	0	0	41	30	8	6	0	0	60	51
Nombre programmes ouverts	1	3	8	10	0	0	37	17	7	6	0	0	53	36
Nombre de journées offertes	5	10	45	77	0	0	70.5	70.5	674.5	769	0	0	795	926.5
Nombre de journées ouvertes	5	10	42	74	0	0	64.5	61	622.5	179	0	0	734	324
Nombre de participants	80	363	149	181	0	0	571	429	2'347	2'787	0	0	3'147	3'760
Nombre d'attestations délivrées	78	363	127	176	0	0	571	429	1'139	1'356	0	0	1915	2324

– HEPIA : Collaboration nationale dans les sciences de la vie

La convention signée avec la ZHAW (Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften) de Wädenswil s'est concrétisée par une étroite collaboration dans le domaine de la formation continue. Elle répond aux besoins exprimés par la Confédération dans le domaine de la biodiversité et s'inscrit dans la mise en œuvre des mesures du plan d'action de l'Office fédéral de l'environnement. Quatre CAS, dont un bilingue, ont été élaborés, parmi lesquels une formation en macrozoobenthos qui permet d'évaluer l'état de santé des cours d'eau en étudiant ces invertébrés visibles à l'œil nu, excellents bio-indicateurs.

– HEG : accréditation pour l'EMBA

L'Executive MBA en Management, communication et organisation de la HEG a obtenu en décembre 2013 l'accréditation de l'organe d'accréditation et d'assurance qualité des Hautes écoles suisses. Cette formation continue, exigeante et de haut niveau, est répartie sur quatre semestres d'études.

– **HEAD : Céramique et polymères**

Lancée en 2010 déjà, La formation continue *REALisation - Céramique & Polymères* proposée par le Centre d'expérimentation et de réalisation en céramique contemporaine de la HEAD (CERCCO) séduit un public toujours plus large. Ce DAS s'adresse aux designers et artistes désireux de compléter leur formation et d'acquérir des compétences techniques, technologiques et esthétiques dans le domaine de la céramique et des polymères.

– **HEdS : Synergies dans le monde médical**

La HEdS a travaillé avec la Faculté de médecine de l'Université de Genève afin de faire émerger un CAS en Approches basées sur la pleine conscience (Mindfulness). Ce travail démontre les efforts de synergies entre le monde médical et celui des soins au sens le plus large. Ce nouveau CAS accueillera sa première volée en 2014. Illustration du rapprochement entre les différents acteurs de la santé, une table ronde a réuni pour la première fois des représentantes et représentants de grandes institutions socio-sanitaires de Genève autour du thème de la formation continue : la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems) qui regroupe 48 EMS du canton, l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), les HUG et leur Centre de formation, et la HEdS, organisatrice de cette table-ronde lors de la cérémonie de remise des diplômes de formation continue.

Recherche appliquée et développement et prestations de services

En 2013, la Ra & D et les prestations de services de la HES-SO Genève ont été caractérisées par :

- un repli du chiffre d'affaires de la Ra & D;
- la stabilisation du taux de financement par des fonds de tiers;
- une légère diminution du chiffre d'affaires des prestations de services;
- un nouvel institut de recherche pour la HEM;
- un nouvel institut de recherche pour la HEdS.

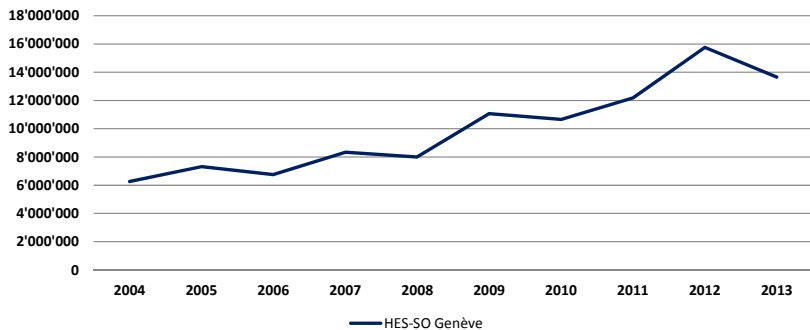
– **Repli du chiffre d'affaires de la Ra&D**

Par rapport à une année 2012 exceptionnelle en matière de recherche appliquée et développement, les chiffres d'affaires des écoles pour 2013 sont pour la plupart inférieurs. Cette diminution a une explication cyclique : les chercheurs et chercheuses se sont concentrés sur la réalisation des recherches

dont les mandats ont été obtenus en 2012 au détriment de la recherche de nouveaux contrats.

Calculée sur une base pluriannuelle, la tendance à la hausse se maintient néanmoins. Le graphique ci-après démontre clairement une croissance globale du chiffre d'affaires de la Ra&D pour la HES-SO Genève (6 millions de francs en 2004 à près de 14 millions en 2013).

Chiffre d'affaire de la Ra&D de la HES-SO Genève 2004-2013



En outre, il convient de souligner que :

- la HEAD a augmenté son chiffre d'affaires de 463'430 francs, poursuivant ainsi sa croissance liée à la nouvelle stratégie Ra&D HES-SO du Domaine Design et Arts visuels mise en place en 2011. Trois projets menés en 2013 ont notamment reçu le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) : le projet PIMPA qui s'interroge sur les enjeux de la mondialisation de la mémoire des victimes des violations des droits de l'homme en mettant l'accent sur le rôle des interventions artistiques, un projet développé par le designer Ruedi Baur sur la cohabitation des caractères d'écriture chinois et latins, et le projet MIND CONTROL qui explore les liens entre le design, l'architecture radicale et l'art expérimental, d'une part, et les recherches sur le conditionnement mental menées après la Deuxième Guerre mondiale, d'autre part.
- La HEG quant à elle a encore augmenté son chiffre d'affaires de 306 413 francs par rapport à l'année dernière. Une étude sur la pandémie H1N1 sous l'angle de la gestion des risques a ainsi obtenu un financement du FNS pour une recherche étalée sur trois ans.
- En 2013, ce ne sont pas moins de 25 projets de recherche et de développement qui sont en cours au sein de la HEdS. Ces projets sont

financés par le FNS, le CTI, les HUG, le SEFRI, l'OFSP, l'OFS, l'Obsan, l'ASI, Promotion Santé Suisse, Nestec, la Commission fédérale du Sport, BASPO, la Fondation Leenaards, COST action (ISO907) et la HES-SO. Ils sont menés avec des partenaires tels que la Faculté de médecine et la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'UNIGE, les HUG, le CHUV, l'IMAD, Medacta International, Artanim, TechnoConcept, le Réseau ARPEGE de l'Université de Lille et des partenaires HES (HEIG Vaud, HEPIA Genève, HEG Genève, HETS Genève, EESP Lausanne).

– *La stabilisation du taux de financement par des fonds de tiers*

En 2013, les fonds hors HES-SO de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), européens ou d'autres fondations ont représenté 47,4% du chiffre d'affaires total de la Ra&D, une part en recul par rapport à 2012 (52,2%). On observe un repli significatif de la part des fonds de tiers à la HEM, à la HEDS et à la HETS. L'HEPIA et la HEAD sont stables, alors que la HEG enregistre une progression de près de 10 points (58,2% en 2013 contre 48,6% en 2012). La méthode de calcul a été modifiée pour mieux refléter l'affectation des en cours entre fonds de tiers et financement par la HES-SO. Les données 2012 ont été recalculées pour les rendre comparables.

– *Une légère diminution du chiffre d'affaires des prestations de services*

En 2013, le chiffre d'affaires généré par les prestations de services s'est élevé à 5 481 587 francs (voir annexes : tableau 11). Il a diminué de 5,63% entre 2012 et 2013. Deux écoles (HEG et HEAD) sont en recul sur un an, mais affichent une stabilité sur le long terme; les 4 autres sont en pleine croissance :

- La HEM a développé ses prestations de services de façon spectaculaire, puisque son chiffre d'affaires a plus que quintuplé en 2013, passant de 48'122 à 252'968 francs.
- L'HEPIA a également augmenté son chiffre d'affaires lié à ses activités de prestations de services de 22%, atteignant 847'750 francs en 2013.
- Courbes ascendantes aussi pour la HEDS et la HETS, dont les chiffres d'affaires ont augmenté respectivement de 73'946 et 45'943 francs.

– ***Un nouvel institut de recherche pour la HEM***

L'Institut de recherche en musique et arts de la scène (IRMAS) a été officiellement inauguré le 22 novembre 2013. Il réunit les trois hautes écoles du domaine, la HEM, la Haute école de musique de Lausanne - HEMU et la Manufacture - Haute école de théâtre de Suisse romande. Abrité par la HEM, l'IRMAS est une plateforme de recherche dans le domaine artistique, complémentaire à la recherche académique universitaire.

– ***Un nouvel institut de recherche pour la HEdS***

L'institut de recherche de la HEdS, inauguré sur le site de la Roseaie le 31 octobre 2013, a pour mission principale de favoriser la réalisation d'une Ra & D de haute qualité, développant pôles d'excellence et collaborations interdisciplinaires. L'IR-HEdS aborde des thématiques fondamentales pour les politiques publiques dans les domaines socio-sanitaires, telles que *Vieillir en bonne santé* ou *Santé des femmes et de la famille*. Les résultats de ces recherches nourriront la formation, participant à une mise à jour continue des connaissances des professionnelles et professionnels futurs et actuels.

Recherches et publications emblématiques

Les exemples et développements ci-dessous illustrent le type d'activités de Ra&D menées dans les écoles et les instituts de recherche de la HES-SO Genève. Ils ne reflètent que très partiellement le volume des recherches réalisées.

– ***HEPIA : une alternative à l'expérimentation animale***

Le prix 2013 de la Fondation E. Naef, (FENRIV), pour la recherche in vitro a été attribué au professeur HES Luc Stoppini pour ses travaux de génie tissulaire, en particulier le développement de systèmes miniaturisés permettant de reconstituer des organes humains in vitro. Luc Stoppini développe actuellement une nouvelle génération de « biopuce multiorgane ». Véritable alternative à l'expérimentation animale, cette approche permettra d'effectuer des tests plus prédictifs de l'effet de nouveaux médicaments ou détecter leurs éventuels effets secondaires. Ces travaux extrêmement prometteurs sont mis en valeur par la start-up biotechnologique Neurix créée à Genève en 2012.

– **HEG : Etude sur le dumping salarial**

Le professeur HES José Ramirez, enseignant à la HEG, a rendu en août 2013 son rapport final sur *l'Analyse empirique du risque de sous-enchère salariale sur le marché du travail à Genève*, réalisé pour le compte de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), département de la solidarité et de l'emploi (DSE). Cette étude sur le dumping salarial est rapidement devenue un objet de référence dans ce débat essentiel du Grand Genève. Elle montre que le nombre de travailleurs frontaliers n'est pas la cause des phénomènes de dumping salarial, auxquels les femmes restent par ailleurs beaucoup plus largement exposées que les hommes.

– **HEAD : comment transmettre l'art ?**

Comment les écoles d'art se réinventent-elles continuellement pour relever le défi de la transmission de l'art, qu'elle soit technique (l'apprentissage), théorique (l'enseignement), ou esthétique (la formation du goût) ? En publiant *Transmettre l'art, figures et méthodes : quelle histoire?*, Christophe Kihm et Valérie Mavridorakis, tous deux professeur-e-s à la HEAD, nourrissent cette réflexion par l'apport d'études et de témoignages de grande qualité. Publié en 2013 aux Presses du Réel, l'ouvrage reflète les deux journées du colloque organisé à la HEAD sur ce même thème.

Alexandra Midal, responsable du master Design, a publié *Design l'anthologie*, édité par la Cité du Design à Saint-Etienne, avec le soutien de la HEAD et de l'ESAD (Ecole supérieure d'art et de design). L'ouvrage regroupe pour la première fois tous les textes de référence de l'histoire du design de 1841 à nos jours, dont certains sont traduits en français pour la première fois.

– **Cinq diapasons pour un disque de l'orchestre de la HEM**

Cinq Diapasons! C'est la distinction que le célèbre magazine spécialisé *Diapason Mag* a donnée à l'album *Le Conte de Cendrillon* du compositeur genevois Frank Martin, interprété par l'Orchestre de la HEM. Une belle récompense pour ce rare enregistrement chez Claves Records. Ce ballet avait initialement été créé à Bâle dans les années quarante.

– **HEdS : deux doctorats**

La HEdS a mis sur pied une ambitieuse politique de relève et de soutien de la recherche en facilitant la préparation d'un doctorat grâce à l'aménagement du temps de travail des corps intermédiaire et professoral.

Cette politique est essentielle dans le domaine de la santé, particulièrement pour les soins infirmiers et le paramédical où peu de formations débouchent directement sur un doctorat. Deux professeures de la HEdS ont obtenu leur doctorat dans la filière Sage-femme ; il s'agit de la Professeure M.-J. Guittier, en Sciences de la Vie et de la Santé, à l'Université de Nancy, et de la Professeure C. Razurel, en Psychologie, à Université de Nantes. Cinq nouveaux doctorats ont par ailleurs débutés en 2013.

– **HETS : recherche sur les migrants roumains**

A la HETS, Claudio Bolzman et Ruxandra Oana Ciobanu ont entamé une recherche encore en cours sur le thème *Les migrants âgés roumains et l'Etat social*, en collaboration avec l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi, en Roumanie. Les auteur-e-s explorent les stratégies des migrants âgés pour accéder à la sécurité sociale et aux services sociaux et s'interrogent sur leurs liens transnationaux, sur les services informels et volontaires qu'ils fournissent et sur les politiques locales d'assistance qui les visent. Cette recherche a bénéficié d'un financement du Fond national suisse.

4. Relations nationales & internationales

En 2013, les écoles de la HES-SO Genève ont poursuivi le développement de leurs relations nationales et internationales autour des axes suivants :

- organisation et participation à des événements et des conférences;
- mobilité des étudiantes et étudiants;
- mobilité des enseignantes et enseignants;
- collaborations internationales et signature d'accords bilatéraux.

Présence des écoles sur la scène internationale

En 2013, toutes les écoles de la HES-SO Genève ont participé à, ou organisé, une série d'événements et de conférences, et ont poursuivi leur action dans le cadre de nombreuses collaborations internationales.

- **HEPIA** : En mai 2013, l'école s'installe en plein cœur de Paris dans le cadre de l'exposition *Jardins, Jardin* aux Tuileries. Cette manifestation de prestige, consacrée aux jardins et au design

d'extérieur, permet aux architectes, pépiniéristes, décorateurs et décoratrices d'extérieur d'exposer leurs créations et inspirations. Pour cette édition 2013, les assistantes en Architecture du paysage, soutenues par leur professeure HES, ont conçu un stand associant impact contemporain et poésie du jardin.

- **HEAD** : Parmi les nombreuses activités de la HEAD au plan international, on citera : *Après la nuit (Até ver a luz)*, le premier long-métrage de Basil da Cunha, diplômé de la HEAD, qui a été retenu en sélection officielle de la Quinzaine des réalisateurs à Cannes. L'homme est un habitué de la Croisette, ses deux premiers court-métrages étaient déjà en sélection à la Quinzaine des réalisateurs en 2011 et 2012.

Des travaux d'étudiant-e-s du master en Média Design ont été exposés au Swissnex de San Francisco, *Game Gazer*, du 25 mars au 6 avril 2013. Trois jeux du master en Média Design ont par ailleurs été présentés au Hammer Museum, dans le cadre du Game Art Festival de Los Angeles en avril 2013, avec le soutien de Swissnex San Francisco.

Les étudiant-e-s du master Espaces & Communication ont participé à *Rethink The Eames* dans le cadre de la FERIA del Mobile à Milan en avril 2013, alors que la filière Arts visuels, option information/fiction, a participé à l'exposition *Labour in a Single Shot* au Tel Aviv Museum en février 2013.

La HEAD a participé à une exposition et à des conférences dans le cadre de *The Mirage of History* à la Pacific Cinémathèque de Vancouver en avril 2013, ainsi qu'à une exposition-performance au Moma de New York, Une exposition à être lue, en avril 2013. L'exposition *Game Gazer : La HEAD prend la route des Indes !* a enfin été invitée à Goa et Bangalore par Swissnex et Pro Helvetia Inde en août 2013.

- **HEM** : Suivant sa stratégie de forte implication internationale, la HEM a poursuivi de nombreuses collaborations internationales, notamment à Bahia (Brésil) avec le Bahia Orchestra Project, une formation réunissant des jeunes défavorisés fondée par Ricardo Castro, ancien élève de la HEM. Des étudiantes et étudiants en master de Pédagogie ont pu y suivre une partie de leur cursus de manière décentralisée. Trois étudiants ont par ailleurs collaboré avec le Conservatoire National Palestinien, entre Jérusalem-Est et Ramallah, un projet dont l'école a souligné « la dimension sociale

particulièrement belle et importante ». Des collaboratrices et collaborateurs de la HEM ont participé à plusieurs conférences, notamment celles de l'Association Européenne des Conservatoires qui se sont tenues à Saint-Petersbourg (Annual Congress), à Naples (Annual Meeting for International Relations Coordinators), et à Utrecht (Early Music Platform).

- **HETS** : Depuis le début 2013, un rapprochement transfrontalier entre des professionnel-le-s du travail social en milieu ouvert suisses et français est en cours, avec l'appui méthodologique de la HETS. Confrontés aux mêmes problématiques et interrogations quant à la situation des jeunes, les intervenantes et intervenants travaillent en collaboration à la coproduction d'une analyse transfrontalière sur les questions *jeunesses-frontières-espaces publics*. Un échange de professionnel-le-s et d'étudiant-e-s dans le cadre d'un module d'approfondissement du bachelor en Travail social a été mis sur pied, et une collaboration a débuté avec l'Institut régional et européen des métiers de l'intervention sociale (IREIS Rhône-Alpes) qui regroupe 4 écoles de travail social.

Mobilité des étudiantes et étudiants

Les échanges d'étudiantes et étudiants ont beaucoup augmenté entre 2012 et 2013 : 194 étudiantes et étudiants ont été envoyés à l'étranger en 2013 (133 en 2012) et 122 sont venus de l'étranger (104 en 2012). Les étudiantes et étudiants envoyés à l'étranger se sont rendus aux quatre coins du monde : en Chine, au Japon et en Corée, au Cameroun, au Canada, en Amérique du nord, centrale et du sud, en Nouvelle-Zélande et dans tous les pays d'Europe.

La HEG a vu son nombre d'étudiant-e-s IN et OUT augmenter fortement, conséquence d'une politique d'encouragement de l'école et des nombreux partenariats signés ces deux dernières années. Une étude menée par la HEG sur les 206 diplômé-e-s de 2013 montre que 42 d'entre eux (soit 20%) ont bénéficié d'un échange international. Sur les 73 étudiant-e-s de la HEG qui sont parti-e-s en 2013 pour un semestre ou une année d'études à l'étranger, 65 sont revenu-e-s avec tous leurs crédits ECTS, un taux de réussite de près de 90%, qui démontre la qualité de l'enseignement à Genève.

En plus des 12 étudiantes et étudiants comptabilisés dans le tableau ci-dessous, la HEG a envoyé 85 étudiantes et étudiants en stages à l'étranger, pour une durée de 4 à 10 semaines. A titre comparatif, cela représente, pour 2013, 596 semaines, contre 462 en 2012. Un accent toujours plus fort est mis sur la mobilité des étudiantes et étudiants grâce à des places

de stages dans des pays Erasmus ou sur les continents africain et américain. A signaler également le fait que la HEdS a envoyé 256 étudiantes et étudiants en stages dans d'autres cantons ainsi qu'en France voisine (222 en 2012).

Etudiant-e-s OUT:

	HEPIA		HEG		HEAD		HEDS		HETS		HEM		TOTAL	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Vers la Suisse	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Vers l'étranger	14	20	45	73	34	60	7	12	12	20	20	8	132	193
TOTAL	14	20	45	73	35	61	7	12	12	20	20	8	133	194

Etudiant-e-s IN :

	HEPIA		HEG		HEAD		HEDS		HETS		HEM		TOTAL	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Depuis la Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Depuis l'étranger	16	26	29	29	30	39	13	9	7	12	9	7	104	122
TOTAL	16	26	29	29	30	39	13	9	7	12	9	7	104	122

Mobilité des enseignantes et enseignants

Pour l'essentiel, les enseignantes et enseignants effectuent des visites préparatoires en vue de développer des partenariats et des projets institutionnels, dispenser un enseignement, faire partie d'un jury d'examen, participer à des workshops, développer des activités de recherches ou présenter leurs travaux dans différents congrès internationaux.

En 2013, 18 enseignantes et enseignants sont allés à l'étranger et l'institution en a accueilli 5 (voir tableau 12). A relever qu'à la HEdS, la construction du nouveau Plan d'études cadre n'a laissé que peu de disponibilité au personnel enseignant pour envisager des expériences hors du pays.

Signature d'accords bilatéraux

En 2013, les accords existants ont été renouvelés et plus de 40 nouveaux accords ont été signés par les 6 écoles de la HES-SO Genève. De nombreuses collaborations internationales ont ainsi vu le jour, ou se sont poursuivies.

- **HEPIA** : Avec 20 nouveaux accords signés en 2013, l'HEPIA a presque doublé le nombre de ses accords et conventions avec des universités européennes et brésiliennes. La collaboration avec

l'Esigelec de Rouen s'est poursuivie, débouchant sur des échanges d'enseignants et l'élaboration conjointe de projets de recherche.

- **HEG** : Parmi les accords conclus en 2013, on relèvera ceux avec King's University College London au Canada, Soongsil University Séoul en Corée du Sud, Hokusei Gakuen University à Sapporo au Japon et un accord de double diplôme signé avec la Dublin Business School. Ces étudiantes et étudiants bénéficieront ainsi du bachelor de la Dublin Business School où ils auront passé leur dernière année d'études et du bachelor de la HEG où ils reviendront pour finaliser leur mémoire.
- **HEAD** : Cinq nouvelles conventions ou accords bilatéraux signés en 2013 en privilégiant non seulement les séjours de mobilité, enseignante ou étudiante, mais aussi les projets pédagogiques, expositions, workshops, projets de recherches conjoints, afin de développer des relations durables et fortes avec des écoles telles que Academy of Fine Arts and Design de Lodz en Pologne, Moholy-Nagy University of Arts and Design Budapest en Hongrie, Akademie Der Bildenden Kunst Karlsruhe et Akademie Der Bildende Künsten München en Allemagne et La Esmeralda, Escuela nacional de escultura, pintura y gravado de Mexico.
- **HEM** : En plus du renouvellement de ses accords bilatéraux avec ses partenaires européens, la HEM a signé un nouvel accord en février 2013 avec l'Université Technologique de Pereira en Colombie et, en avril, une convention de partenariat avec le Conservatoire Central de Beijing, en présence du Conseiller d'Etat Charles Beer et de Liu Zhenmin, Ambassadeur de Chine auprès de l'ONU. L'école a également renforcé sa présence asiatique grâce à un accord avec le Kunitachi College of Music de Tokyo, et avec le Conservatoire de Singapour.
- **HEdS** : Six nouveaux contrats conclus en 2013 avec des hautes écoles de Belgique, Finlande, France et Canada.
- **HETS** : Deux nouveaux accords bilatéraux ont été signés en 2013, l'un avec l'Institut Régional de Travail Social de la Réunion et l'autre avec l'Institut de Formation, Recherche, Animation, Sanitaire et Social de Toulouse. Ces accords prévoient des échanges d'étudiant-e-s et de professeur-e-s.

En partenariat avec Handicap International et l'Université de Port-au-Prince, la HETS développe en Haïti un projet international avec sa filière Psychomotricité, qui s'articule autour de trois axes : 1) la

création à Port-au-Prince d'un centre de soin pour la réhabilitation des personnes amputées souffrant de douleurs fantômes, 2) la formation de psychomotricien-ne-s locaux, 3) un volet recherche dans le domaine de l'amputation avec développement d'un centre d'excellence Haïti-Suisse.

5. Informations institutionnelles

Cadre législatif et réglementaire

Avant la prochaine entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) adoptée en 2011, le paysage suisse des hautes écoles poursuit son évolution au niveau régional, avec la nouvelle convention intercantonale HES-SO. La loi cantonale sur la HES-SO Genève (L 10977), adoptée par le Grand Conseil le 29 août 2013, complète ce nouveau dispositif.

– *Nouvelle Convention intercantonale HES-SO*

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la Convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) prévoit une véritable autonomie institutionnelle, notamment avec la création d'un rectorat, d'une convention d'objectifs et de mandats de prestations. Première rectrice de l'histoire de la HES-SO, Luciana Vaccaro, ancienne cheffe du *Grants Office* de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), a pris les rênes de l'institution le 1^{er} octobre 2013. La Convention a également modifié le mode de financement de la recherche appliquée et développement assurée au niveau des domaines, stimulant la collaboration entre les écoles de la HES-SO.

– *Loi sur la HES-SO Genève*

Dans sa séance du 29 août 2013, le Grand Conseil a adopté la loi sur la HES-SO Genève (L 10977) dont l'entrée en vigueur a été arrêtée par le Conseil d'Etat au 1^{er} avril 2014. Les dispositions transitoires permettront sa mise en œuvre intégrale dans un délai maximum de 24 mois. La modernisation de l'organisation et des structures de la HES-SO Genève, appelée à devenir un établissement public autonome, la confortera dans sa mission fondamentale : garantir aux jeunes des formations tertiaires de

qualité, en parfaite adéquation avec les besoins professionnels du Grand Genève, qui évoluent toujours plus rapidement.

– **Conseil HES**

L'année 2013 a marqué le dernier exercice plein du Conseil HES, dissout par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la HES-SO Genève au 1er avril 2014. Au cours de l'exercice, le Conseil HES a préavisé les comptes annuels 2012 et approuvé les budgets 2014. Il s'est aussi saisi des dossiers suivants :

- statistiques sur les taux de réussite et d'abandon à la HES-SO Genève;
- effort sur les relations internationales de la HES-SO Genève, avec un focus sur Swissnex;
- présentation des actions en matière d'égalité des chances;
- validation du mode d'élections relatif à la commission statutaire temporaire.

– **Engagement pour la protection des données et la transparence**

La HES-SO Genève a reçu le *Prix 2013 d'encouragement à la protection des données et à la transparence* de la République et canton de Genève, pour sa mise en œuvre professionnelle des principes de la LIPAD, la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles. Le prix lui a été décerné le 9 décembre 2013 pour « son engagement en matière de protection des données et transparence ».

Ressources humaines

En matière de ressources humaines, l'année 2013 a été caractérisée par :

- la poursuite d'une politique volontariste en faveur de l'égalité des chances;
- la pérennisation des postes du personnel administratif et technique;
- l'augmentation de personnel au sein du corps professoral et du corps intermédiaire;
- une évolution de la proportion du nombre de femmes.

– **Politique en matière de ressources humaines et égalité des chances**

La HES-SO Genève poursuit sa politique d'engagement en faveur de l'égalité des chances et favorise l'engagement des chômeuses et chômeurs

dans le respect de ses engagement par rapport au Label *I+ pour tous*. Dans le même ordre d'idées, la politique en faveur de la formation des apprenties et apprentis dans nos écoles et dans les services communs s'est intensifiée. Quant à la politique en matière de santé, sécurité et bien-être au travail, elle se met en place avec la mise en œuvre de formations telles que : incendie, défibrillateur, ergonomie, etc.

Enfin, le service de management par la qualité a été rattaché au directeur RH. Le plan d'organisation et de développement du Système de Management par la Qualité (SMQ), validé par le Conseil de direction, est en cours.

– ***La pérennisation des postes du personnel administratif et technique***

La pérennisation des postes du personnel administratif et technique se poursuit, notamment par la consolidation des secrétariats de filières pour répondre à l'augmentation des étudiantes et étudiants, l'inauguration du Centre interprofessionnel de simulation (CIS) à la HEDS et la mise en œuvre de la politique de la direction des systèmes d'information avec notamment le Call center. Ces éléments expliquent l'augmentation substantielle du personnel administratif et technique.

– ***L'augmentation de personnel au sein du corps professoral et du corps intermédiaire***

Pour le corps professoral et le corps intermédiaire, l'augmentation est en lien avec l'augmentation des étudiant-e-s. L'équilibre entre les fonctions du corps professoral reste stable avec une très légère diminution des chargé-e-s d'enseignements HES compensée par une augmentation des chargé-e-s de cours HES. Les postes de professeur-e-s HES restent assez stables malgré les nombreux départs à la retraite et au PLEND en 2013.

– ***Evolution et proportion du nombre de femmes***

Une évolution du nombre de femmes est constatée dans les fonctions du corps intermédiaire et un léger rééquilibrage dans les fonctions du personnel administratif et technique (voir annexes : tableau 14). La légère diminution du nombre de femmes dans le corps professoral est liée au fait que les départs à la retraite et au PLEND ont concerné principalement du personnel féminin.

Répartition du personnel par catégorie professionnelle en équivalent plein temps (EPT)

	2012	2013
Corps professoral	399.8	408.4
Corps intermédiaire	176.5	196.9
Total Corps enseignant	576.3	605.3
Personnel administratif et technique	211.3	232.0
Total	787.6	837.3

Source : SIRH – 31 décembre 2012 et 2013

	2012	2013
Corps professoral	50.8%	48.8%
Corps intermédiaire	22.4%	23.5%
Total Corps enseignant	73.2%	72.3%
Personnel administratif et technique	26.8%	27.7%

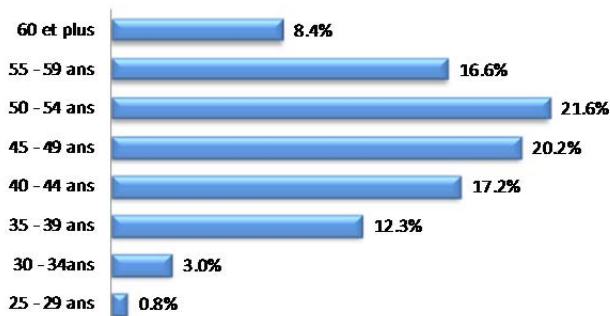
Source : SIRH – 31 décembre 2012 et 2013

Composition du corps professoral

	2012	2013
professeur-e HES	31.0%	30.7%
Chargé-e-s de cours HES	32.9%	36.0%
Chargé-e-s d'enseignement HES	35.6%	33.0%
<i>Enseignant-e-s sous statut PO</i>	0.5%	0.2%

Source : SIRH – 31 décembre 2012 et 2013

Structure des âges du corps professoral au 31.12.2013



Source: IS-Academia

Deux faits sont à relever concernant la structure des âges des membres du corps professoral :

- moins de 1% du corps professoral a moins de 30 ans, ce qui s'explique par le niveau d'études et d'expérience professionnelle demandés pour ce type de poste;
- un quart du corps professoral a 55 ans et plus, ce qui conduira à de nombreux départs à la retraite et préretraite ces cinq prochaines années.

Egalité des chances – EGC

Le programme d'actions Egalité des chances HES-SO Genève, validé par le conseil de direction en juillet 2013, décrit les actions prioritaires à mener en matière d'égalité et diversité à la HES-SO Genève jusqu'en 2016. Parmi celles menées à bien en 2013, on signalera notamment :

- élaboration de mesures pour accroître le nombre de personnes du sexe sous-représenté pour les postes du personnel administratif et technique, les cadres et le corps professoral;

- poursuite des projets EGC dans les domaines Santé, Travail social et MINT (Mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique), et encouragement au dépôt de projets de recherche appliquée sur l'égalité et la diversité auprès de la HES-SO et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI);
- participation à la journée *Futur en tous genres* du 14 novembre 2013 en partenariat avec le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, visant à casser les stéréotypes « métiers pour hommes, métiers pour femmes » auprès des élèves de 7^e primaire.

Le Conseil de direction de la HES-SO Genève a renforcé le service EGC en augmentant le pourcentage d'activités de la responsable EGC qui est passé de 30% à 60% en octobre 2013.

– *Effectifs étudiants : stabilité du nombre de femmes*

La HES-SO Genève compte 54,5% d'étudiantes, soit un taux stable par rapport à 2012. Si les femmes restent largement majoritaires à la HEDS, la HETS, la HEAD, ainsi qu'à la HEM, on relèvera une augmentation de 2,4 % du taux d'étudiantes à la HEG et un pourcentage d'étudiantes qui se stabilise à HEPIA grâce à la poursuite des actions mises en place par l'école.

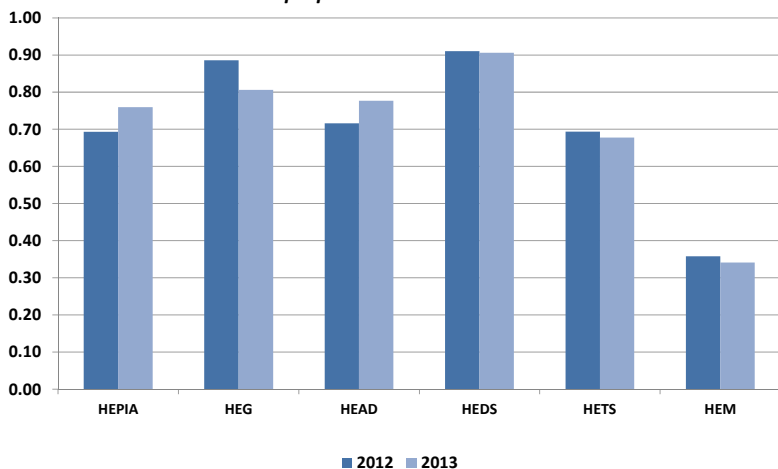
– *Effectifs du personnel : légère baisse du nombre de femmes*

La proportion du nombre de femmes au sein de la HES-SO Genève est de 43,8% toutes catégories de personnel confondues. On constate entre 2012 et 2013 (voir annexes : tableau 14) :

- une légère baisse du nombre de femmes pour le corps professoral (de 35,5% à 34,6%) et pour le personnel administratif et technique (de 58.5 % à 57.3 %);
- une hausse notable du nombre de femmes pour le corps intermédiaire (de 45,5% à 47,2%).

Dans le tableau ci-dessous, le ratio devrait être idéalement équivalent à 1. Un ratio inférieur à 1 signifie qu'il y a une déperdition dans la relève féminine du corps enseignant.

Rapport entre la proportion de femmes du corps enseignant et la proportion d'étudiantes



Système de management par la qualité – SMQ

– *Service qualité de la HES-SO Genève*

Depuis le 1^{er} novembre 2013, le service qualité a été réorganisé et centralisé au niveau des services communs de la HES-SO Genève, facilitant ainsi la mutualisation des ressources et la transversalité des procédures.

En 2013, 19 audits internes sur les processus administratifs et financiers ont été effectués avec succès, et 31 fiches d'amélioration ont été traitées sur l'ensemble de l'institution.

– *Re-certification ISO 9001 :2008*

La re-certification de la norme ISO 9001:2008 pour la HES-SO Genève et ses écoles a été obtenue le 12 avril 2014. L'objectif a été atteint, la HEM ayant totalement intégré le Système de Management par la Qualité de la HES-SO Genève et de ses écoles dans le périmètre défini, comprenant : la gouvernance, les ressources ainsi que l'amélioration et la qualité de la formation à travers son évaluation par les étudiantes et étudiants.

Pour 2014, un audit de suivi est d'ores et déjà planifié. Ce dernier se focalisera sur le management et les services communs de la HES-SO Genève, ainsi que sur l'HEPIA et la HEM.

Direction des systèmes d'information (DSI)

La HES-SO Genève poursuit depuis plusieurs années une réflexion stratégique visant à se doter d'un système d'information (SI) efficient, adapté tant aux exigences techniques et métiers qu'aux besoins des utilisatrices et utilisateurs que sont les étudiant-e-s, les collaborateur-trice-s, les directions d'écoles et les services communs. La consolidation de ce système d'information nous a donc menés à repenser toute la chaîne des services informatiques, y compris l'infrastructure, le service support, le développement, la gestion de projets, la veille technologique et l'adéquation avec la stratégie de l'institution. Le conseil de direction de la HES-SO Genève a décidé en 2013 de créer une direction des systèmes d'information (DSI), qui devra permettre d'importants progrès notamment sur les processus internes, la gestion des coûts, la qualité du service, l'évolution du système d'information et la sécurité informatique (confidentialité, intégrité et disponibilité des données). Un important travail d'analyse de l'existant et de définition des périmètres de la DSI a été engagé et qui a débouché sur une structure organisationnelle adéquate comprenant 4 unités : Projet, Applicatifs Institutionnels, Infrastructure et Support.

Parmi les objectifs prioritaires de la direction des systèmes d'information, on relèvera :

- respecter les axes stratégiques définis pour l'ensemble de la HES-SO Genève par les services communs et les écoles HES;
- proposer et mettre en œuvre un plan directeur sur la base des besoins des utilisatrices et utilisateurs et des axes stratégiques HES-SO Genève;
- améliorer l'efficacité de l'exploitation du système d'information dans son ensemble (budget, RH, délais, risques, etc.);
- rester aux meilleurs niveaux technologiques en évoluant avec les besoins de l'institution;
- inscrire l'IT dans une démarche de développement durable : Green IT (réduire la consommation de papier, les dépenses d'énergies, etc.);
- établir un partenariat renforcé avec les différentes institutions et les fournisseurs (cantonaux, intercantonaux, nationaux, internationaux, académiques et commerciaux);

La direction des systèmes d'information de la HES-SO Genève est garante de l'ensemble des systèmes d'information (SI) et des technologies de l'information et de la communication (TIC) de la HES-SO Genève.

6. Finances

L'exercice financier 2013 a été marqué par :

- la fusion des lignes budgétaires SO, S2 santé-social et S2 musique et arts;
- la fusion juridique et financière de la HEAA et de l'ESBA;
- le respect du budget 2013 accordé;
- un flux financier net positif avec la HES-SO;
- une augmentation importante de la contribution cantonale due à la HES-SO;
- une augmentation substantielle des montants dus au titre du PLEND.
- l'obtention d'un financement pour la création d'un Centre de simulation en compétences cliniques;
- la fin de l'exonération des taxes d'études pour les étudiantes et étudiants fiscalement genevois dès septembre 2013.

– *La fusion des lignes budgétaires*

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) constitue la base légale de son dispositif financier dès janvier 2013. Il n'y a par conséquent plus qu'une ligne budgétaire pour l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève, les lignes budgétaires HES-S2 santé-social et HES-S2 musique et arts disparaissant. Dans les tableaux ci-après (Fig. 1, 2 et 3), les trois lignes budgétaires de l'année 2012 ont été agrégées dans un souci de simplification et de lisibilité.

– *La fusion financière et administrative de la HEAA et de l'ESBA*

La Haute école d'art appliqué (HEAA), qui avait été fusionnée en 2006 avec l'Ecole supérieure des Beaux-Arts (ESBA) pour former la HEAD, était restée d'un point de vue juridique et financier une entité distincte de l'ESBA, intégrée au Concordat SO et à son système financier. En effet, l'ESBA avait été intégrée à la S2 musique et arts au même titre que la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-SCMG) au 1^{er} janvier 2008, soit dans une ligne budgétaire différente. L'introduction de la nouvelle convention intercantonale en 2013 permet enfin la fusion juridique et financière de la HEAA et de l'ESBA.

– **Le respect du budget accordé**

Le coût 2013 de la HES-SO Genève pour le canton a augmenté de près de 4,7% par rapport à 2012. Le budget 2013 a été respecté (Fig. 3) et ce en dépit :

- d'une hausse importante de la contribution cantonale due à la HES-SO (+4,21%) par rapport aux prévisions initiales, soit un dépassement de 3,8 millions de francs (Fig. 1). Ce dernier résulte tant de la hausse du nombre d'étudiantes et étudiants accueillis (+2,3%) que du nombre d'étudiantes et étudiants envoyés (+8,5%) par rapport au budget 2013. Sur ce sujet, de plus amples explications sont fournies au point « Une augmentation importante de la contribution cantonale due à la HES-SO » ci-après;
- d'une augmentation importante des charges salariales par rapport aux comptes 2012 (+6.2%), en augmentation de 0,3 % par rapport aux prévisions du budget 2013 (Fig. 2). A cet effet, voir également le point « Une augmentation substantielle des montants dus au titre du PLEND » ci-après;
- d'une augmentation des dépenses en matière de biens, services et marchandise de près de 9,7%, soit plus de 6,7% par rapport aux comptes 2012;
- d'un accroissement des autres charges et provisions de 9,2% par rapport au budget 2013, mais en diminution de 9,9% comparé aux comptes 2012;
- du fait que les amortissements liés au crédit de programme bondissent de près de 157,7% par rapport au budget 2013 qui a été très clairement sous-estimé. L'augmentation n'est plus que de 33% en comparaison des comptes 2012 et s'explique par l'addition des amortissements consécutive aux acquisitions effectuées au fil du temps pour ce premier crédit de programme portant sur la période 2011-2014. Ce montant est entièrement compensé par des produits équivalents.

On notera aussi :

- une augmentation de près de 3.2% des subventions par rapport au budget 2013 et de 5,1% en comparaison des comptes 2012;
- un accroissement significatif des financements cantonaux spécifiques à près de 7% par rapport aux prévisions 2013, en diminution toutefois de 17,4% en regard des comptes 2012. Cette diminution provient essentiellement de la fusion des lignes budgétaires qui entraîne la suppression du financement cantonal additionnel en faveur des écoles du domaine santé-social;

- au total, les produits augmentent de près de 4,8% par rapport au budget 2013, soit plus que l'évolution à la hausse des charges qui se monte à 4%. L'excédent de produits après subventions cantonales spécifiques s'élève ainsi à 1,7 millions de francs contre près de 115'000 francs prévus au budget 2013;
- enfin, le bouclage définitif des comptes 2012 de la HES-SO, dont la comptabilisation s'effectue en 2013, est favorable à la HES-SO Genève pour un montant total de près de 2,7 millions de francs. Ajouté aux excédents de produits susmentionnés, ainsi qu'aux variations des financements cantonaux directement consentis à la HES-SO Genève, l'importante augmentation de la contribution cantonale à la HES-SO est plus que compensée et génère un montant restituable au canton de près de 1,69 millions de francs (Fig. 3).

– ***Un flux financier net positif avec la HES-SO***

La contribution cantonale à la HES-SO en 2013 s'est élevée à 94,3 millions (Fig. 1 et 3). En retour, le total des subventions de la HES-SO en faveur de la HES-SO Genève s'est élevé à quelques 136,2 millions de francs (Fig. 2). Comme en 2012, le flux financier net avec la HES-SO en faveur de la HES-SO Genève est positif : il s'élève à 41,9 millions en 2013.

– ***Une augmentation importante de la contribution cantonale due à la HES-SO***

La HES-SO Genève a accueilli 98 étudiantes et étudiants supplémentaires en 2013 par rapport aux prévisions budgétaires, soit 4'329 en lieu et place des 4231 attendus (ces chiffres s'entendent en équivalent plein temps-EPT moyens pondérés). On notera toutefois que 35 étudiantes et étudiants supplémentaires, qui n'apparaissent pas dans le tableau ci-après (Fig. 1), avaient été prévus par la HEdS après le bouclage du budget 2013 de la HES-SO. A défaut d'y être pris en compte, un financement spécifique de 885'000 francs additionnels avait été prévu dans le budget 2013 de la HES-SO Genève afin de couvrir l'augmentation de la contribution cantonale due à la HES-SO qui en résulterait (Fig. 3). En tenant compte de ce qui précède, l'augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants accueillis par rapport au budget 2013 s'élève dès lors à 63, soit une augmentation de l'avantage de site de 1'026'150 francs dont plus de 384'000 francs correspondant aux 35 étudiantes et étudiants susmentionnés.

Plus spectaculaire encore, l'augmentation de 243 étudiantes et étudiants genevois envoyés dans le système HES-SO par rapport aux prévisions 2013 provoque un surcoût de 2'706'189 francs dont près de 501'000 francs avaient été prévus au titre des 35 étudiantes et étudiants supplémentaires de la HEdS. Cette augmentation est due essentiellement à la diminution du nombre d'étudiantes et étudiants en provenance de l'étranger (-67), des autres cantons de la HES-SO (-26), des autres HES de Suisse (-21). Ces derniers sont remplacés par des étudiantes et étudiants genevois auxquels s'ajoutent les 98 supplémentaires. On notera par ailleurs que l'importante diminution du nombre d'étudiantes et étudiants étrangers est provoquée d'une part par une baisse des candidatures en année préparatoire de la HEdS suite à l'introduction d'une taxe d'étude de plus de 16'000 francs, qui se répercute ensuite sur les volées bachelor (-37) et d'autre part, par une baisse des inscriptions à la HEG (-23) et à l'HEPIA (-21).

L'augmentation du droit de codécision (+1,82%) participe, quoi que dans une faible mesure, à l'augmentation de la contribution cantonale due.

Enfin, si cette dernière n'augmente pas plus, c'est que tant les forfaits relatifs à l'avantage de bien public (étudiantes et étudiants envoyés dans le système HES), qu'à l'avantage de site (étudiantes et étudiants accueillis à Genève) sont en baisse, soit de 1,83%, respectivement 0,13%.

– *Une augmentation substantielle des montants dus au titre du PLEND*

La nouvelle loi B 5 20 sur la rente-pont AVS, du 3 octobre 2013, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elle remplace la loi instaurant des mesures d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND), du 15 décembre 1994. Les conditions moins favorables octroyées par la nouvelle loi ont incité un grand nombre de membres du personnel à faire valoir leurs droits en la matière en 2013, avec pour conséquence un accroissement très important des montants dus à provisionner, qui passent de 669'353 francs en 2012 à 2'092'785 francs en 2013, soit une augmentation de plus de 1'423'432 francs.

– ***Obtention d'un financement pour la création du Centre interprofessionnel de simulation***

La HEdS de la HES-SO Genève et la Faculté de médecine de l'Université de Genève ont créé en 2013 le Centre interprofessionnel de simulation (CIS) présenté plus haut dans ce rapport. Les coûts de développement du CIS, soit quelques 952'000 francs, ont été financés par la Fondation Hans Wilsdorf.

– ***La fin de l'exonération des taxes d'études pour les étudiantes et étudiants fiscalement genevois dès septembre 2013***

Le budget 2013 voté par le Grand Conseil prévoyait la fin de l'exonération des taxes d'études pour les étudiantes et étudiants fiscalement genevois dès la rentrée académique 2013-2014. L'économie ainsi réalisée par le canton est estimée à près de 740'000 francs sur les quatre derniers mois de l'année 2013.

Fig. 1 Contribution cantonale à la HES-SO

HES-SO Genève					
	Réel 2013 Francs	Ecart % R13/B13	Budget 2013 Voté Francs	Ecart % R13/R12	Réel 2012 Francs
Droit de co-décision	3'529'616	1.82%	3'466'551	46.76%	2'405'101
Forfait	14'279	-1.83%	14'545	-6.53%	15'276
Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)	3'108	8.48%	2'865	8.98%	2'862
Avantage de bien public	44'378'346	6.49%	41'672'157	1.86%	43'566'447
Forfait	11'124	-0.13%	11'139	2.15%	10'880
Etudiants (accueillis à Genève)	4'329	2.32%	4'231	4.34%	4'149
Avantage de site	48'156'774	2.18%	47'130'624	6.58%	45'183'300
Forfait	-98	0.00%	-100	0.00%	-97
Etudiants (accueillis à Genève)	-98	-2.50%	-100	0.52%	-97
Avantage de site Neuchâtel + bien public +50% payé par Genève + mesure d'atténuation	-1'728'432	-0.80%	-1'742'314	7.40%	-1'609'385
Contribution cantonale à la HES-SO	94'336'304	4.21%	90'527'018	5.36%	89'539'120

Fig. 2 Comptes de pertes et profits

	HES-SO Genève				
	Réel 2013 Francs	Ecart % R13/B13	Budget 2013 Voté Francs	Ecart % R13/R12	Réel 2012 Francs
Charges de personnel hors éléments exceptionnels	137'656'116	0.31%	137'232'145	6.21%	129'609'105
Charges de biens, services et marchandises (hors crédit de programme)	26'949'266	9.67%	24'572'069	6.72%	25'253'084
Charges d'infrastructures	21'360'131	11.95%	19'080'801	0.18%	21'322'193
Autres charges et provisions	6'455'393	9.20%	5'911'412	-9.89%	7'164'025
Amortissements Crédit-programme	3'032'363	157.73%	1'176'568	33.00%	2'279'933
Total des charges	195'453'268	3.98%	187'972'995	5.29%	185'628'340
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (forfaits études)	117'437'402	2.12%	114'994'410	5.21%	111'617'367
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (forfaits loyers)	11'332'246	3.62%	10'936'688	5.24%	10'768'150
Subventions des fonds stratégique HES-SO	7'393'172	10.06%	6'717'100	8.50%	6'813'675
Autres subventions reçues	14'955'974	8.19%	13'823'250	2.83%	14'543'999
Amortissements Crédit-programme	3'032'363	157.73%	1'176'568	33.00%	2'279'933
Total des subventions	154'151'157	4.40%	147'648'016	5.57%	146'023'124
Autres produits	20'455'115	0.66%	20'321'778	-12.57%	23'395'121
Produits financiers et provisions hors éléments exceptionnels	1'023'829	0.00%	-	-12.36%	1'168'262
Total des produits	175'630'101	4.56%	167'969'794	2.96%	170'586'507
Excédent de charges des écoles	(19'823'167)	-0.90%	(20'003'201)	31.79%	(15'041'833)
Financements cantonaux spécifiques	21'529'164	7.01%	20'118'060	-17.40%	26'064'356
Excédent de produits après subventions cantonales spécifiques	1'705'997	1385.30%	114'859	-84.52%	11'022'522

Fig. 3 Contribution cantonale, comptes de pertes et profits et financements spécifiques

	HES-SO Genève					
	Rubrique budgétaire	Réel 2013 Francs	Ecart % R13/B13	Budget 2013 Voté Francs	Ecart % R13/R12	Réel 2012 Francs
Contribution cantonale à la HES-SO	36107701	94'336'304	4.21%	90'527'018	5.36%	89'539'120
Taxes d'études		1'219'000	-27.09%	1'672'000	-42.70%	2'127'500
Indemnités de stage		2'325'750	5.09%	2'213'060	18.34%	1'965'320
Total	36607701	3'544'750	-8.76%	3'885'060	-13.39%	4'092'820
Financement cantonal supplémentaire (CLP 2011 / 2012)		-	0.00%	-	-100.00%	4'898'282
Bâtiment Pré-Jérôme		1'050'000	0.00%	1'050'000	-4.55%	1'100'000
Creative center		125'000	0.00%	125'000	0.00%	125'000
Prestations DIP (17'000)		2'416'833	-11.15%	2'720'000	-12.05%	2'748'050
Pénalité OFFT		-	0.00%	-	0.00%	-
Total des financements spécifiques		3'591'833	-7.78%	3'895'000	-59.51%	8'871'332
Pertes des écoles hors infrastructures		6'640'578	-15.75%	7'881'779	-313.04%	(3'117'036)
Impact amortissement IPSAS sur le résultat		(677'169)	0.00%	(677'169)	0.00%	(677'169)
Attribution des résultats liés aux fonds HéDS		(136'623)	0.00%	-	0.00%	-
Attribution des résultats liés aux autres fonds		(59'500)	0.00%	-	0.00%	-
Dissolution de réserves pour couvrir les pertes des écoles		-	0.00%	-	0.00%	-
Montant restituable au canton		1'686'896	-1568.67%	(114'859)	-62.08%	4'448'669
Conditions locales particulières (CLP) (hors infrastructures et non monétaire)	36307701	11'046'015	0.56%	10'984'751	15.96%	9'525'796
Loyers réels payés par la HES-SO Genève		3'282'599	4.82%	3'131'801	7.30%	3'059'367
Subventions OFFT pour locations		(292'429)	52.50%	(191'751)	48.66%	(196'704)
Forfaits loyer subvention infrastructure		(11'332'246)	3.62%	(10'936'688)	5.24%	(10'768'150)
		(8'342'076)	4.32%	(7'996'638)	5.52%	(7'905'487)
Locaux mis à disposition de la HES par le DCTI (hors Pré-Jérôme / valorisation terrain / intérêt sur prêt / ajustement W&P)		17'072'035	13.26%	15'073'808	-0.38%	17'136'773
Droit de superficie terrain Pré-Jérôme (2.5% (prévision 2013) de 2'750'000)		68'750	0.00%	68'750	0.00%	68'750
Total valorisation mise à disposition locaux Etat		17'140'785	13.20%	15'142'558	-0.38%	17'205'523
Subventions OFFT pour locations reversées au DCTI => hors compta. fin.		(405'949)	2.57%	(395'789)	2.57%	(395'789)
Valorisation intérêt sur prêt (capital-dotation) (2.5% de 1'400'000)		35'000	0.00%	35'000	0.00%	35'000
Locaux loués par la HES et ajustés au prix W&P => hors budget		-	-	799'692	0.00%	-
CLP sur charges d'infrastructures - subvention non monétaire	36317701	8'427'760	24.21%	6'785'130	-5.72%	8'939'247
Revenu non monétaire de l'intérêt sur le prêt - DF	4XX1	(35'000)	0.00%	(35'000)	0.00%	(35'000)
Revenus non monétaires locaux mis à disposition - DCTI	4271	(8'392'760)	24.33%	(6'750'130)	-5.74%	(8'904'247)
Participation de la HES aux frais locaux - DCTI	4	(8'342'076)	4.32%	(7'996'638)	5.52%	(7'905'487)
Subvention en nature	42717701	(16'769'836)	13.45%	(14'781'769)	-0.44%	(16'844'734)
Bouclement définitif reporté		(2'640'241)	0.00%	-	54.70%	(1'706'676)
Ajustement suite rentrée 2012 HéDS extraordinaire		-	-	885'000	0.00%	-
Total des charges du canton (363.30)	363.30	97'945'000	-0.35%	98'285'000	4.70%	93'545'574

7. Conclusion

Les points forts de l'année 2013 pour la HES-SO Genève sont l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s, l'ouverture de la filière en International Business Management à la HEG et plus de 800 événements organisés par les six écoles aux plans local, national et international. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle convention intercantonale et dans la perspective de la nouvelle loi cantonale sur la HES-SO Genève, les différentes instances de la HES-SO Genève ont travaillé sur cette autonomie nouvelle et sur les changements organisationnels et réglementaires induits. L'année 2013 a également permis de consolider et d'affirmer la position de la HES-SO Genève en tant qu'organe incontournable de l'enseignement professionnel supérieur genevois, en proposant des prestations adaptées aux besoins actuels et futurs des différents acteurs concernés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

8. Tableaux et statistiques

Etudiants et étudiantes

1. Evolution des effectifs des étudiantes et étudiants par filière, au 15 octobre

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	variation 12-13
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	731	711	791	809	880	964	1'015	5.3%
Architecture	108	123	143	151	171	209	202	-3.3%
Master en Architecture	15	25	31	28	34	35	40	14.3%
Génie civil	49	54	75	82	88	82	85	3.7%
Microélectroniques	81	78	90	77	80	80	74	-7.5%
Génie mécanique	60	56	67	62	59	64	76	18.8%
Ingénierie des technologies de l'information*	97	87	108	114	127	132	150	13.6%
Architecture du paysage	179	156	146	163	182	173	171	-1.2%
Agronomie	28	37	40	52	54	72	82	13.9%
Gestion de la nature	114	95	91	80	85	89	95	6.7%
Technique des bâtiments						28	40	42.9%
Haute école de gestion	774	748	807	878	960	1'038	1'110	6.9%
Economie d'entreprise	522	534	541	591	677	730	756	3.6%
Informatique de gestion	129	102	144	153	151	148	143	-3.4%
Information et documentation	123	105	107	127	132	131	144	9.9%
International Business Management							44	
Master en information documentaire	-	7	15	7	-	29	23	-20.7%
Haute école d'art et design	528	548	631	678	699	665	623	-6.3%
Communication visuelle	106	116	121	118	124	121	102	-15.7%
Design industriel et de produits - Céramique								
Design industriel et de produits - Stylisme	80	79	80	96	109	99	90	-9.1%
Design industriel et de produits - Bijouterie								
Architecture d'intérieur	73	75	81	75	78	66	71	7.6%
Master en Design	-	-	27	45	54	67	69	3.0%
Arts visuels	269	246	225	224	219	209	197	-5.7%
Master en Arts visuels	-	32	97	120	115	103	94	-8.7%
Haute école de santé	693	695	738	734	914	1'013	1'069	5.5%
<i>dont Année préparatoire**</i>	203	200	205	222				
<i>dont Maturité spécialisée/modules complémentaires</i>					343	336	345	2.7%
Soins infirmiers	246	247	265	240	265	331	346	4.5%
<i>Année préparatoire</i>	95	98	95	103				
Sage-femme	64	61	66	64	73	81	91	12.3%
<i>Année préparatoire</i>	23	24	22	25				
Physiothérapie	64	67	73	71	78	89	91	2.2%
<i>Année préparatoire</i>	28	25	28	31				
Diététique et nutrition	62	64	64	68	70	82	87	6.1%
<i>Année préparatoire</i>	28	24	27	28				
Technique en radiologie médicale	54	56	65	69	85	94	109	16.0%
<i>Année préparatoire</i>	29	29	33	35				
Haute école de travail social	511	518	549	560	580	586	586	0.0%
Thérapie psychomotrice	60	63	65	60	62	67	70	4.5%
Travail social	451	455	484	500	518	519	516	-0.6%
Haute école de musique	498	617	651	631	613	611	601	-1.6%
Musique	78	467	346	280	290	288	267	-7.3%
Musique et mouvement	231	23	23	19	16	20	19	-5.0%
Master en interprétation musicale	10	65	141	137	129	151	164	8.6%
Master en pédagogie musicale	27	25	68	106	110	89	95	6.7%
Master en interprétation musicale spécialisée	30	27	59	73	53	43	36	-16.3%
Master en composition et théorie musicale	122	10	14	16	15	20	20	0.0%
TOTAL HES-SO/Genève	3'735	3'837	4'167	4'290	4'646	4'877	5'004	2.6%
<i>dont Bachelor</i>	3'328	3'446	3'510	3'536	3'793	4'004	4'118	2.8%
<i>dont Master</i>	204	191	452	532	510	537	541	0.7%
<i>dont Année préparatoire</i>	203	200	205	222				
<i>dont Maturité spécialisée/modules complémentaires</i>					343	336	345	2.7%

* Les filières "Informatique" et "Télécommunications" ont été regroupées sous la nouvelle filière "Ingénierie des technologies de l'information".

** En 2011, suppression de l'année préparatoire en santé et remplacement de cette dernière par la maturité spécialisée santé / modules complémentaires.

Source : IS Academia

2. Proportion d'étudiante et d'étudiant par école au 15 octobre

Ecoles	2012	2013
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	21.2%	21.8%
Haute école de gestion	22.9%	23.8%
Haute école d'art et design	14.6%	13.4%
Haute école de santé	14.9%	15.5%
Haute école de travail social	12.9%	12.6%
Haute école de Musique	13.5%	12.9%
	100.0%	100.0%

* Sans les étudiant-e-s inscrit-e-s en modules complémentaires et en maturité spécialisée à la HEdS en 2012 et en 2013

Source : IS Academia

3. Effectifs des étudiantes et étudiants par genre et par filière au 15 octobre

	15.10.2012				15.10.2013			
	Total	H	F	%F	Total	H	F	%F
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	964	693	271	28.1%	1'015	734	281	27.7%
Architecture	209	125	84	40.2%	202	118	84	41.6%
Master en Architecture	35	22	13	37.1%	40	20	20	50.0%
Génie civil	82	72	10	12.2%	85	74	11	12.9%
Microtechniques	80	73	7	8.8%	74	68	6	8.1%
Génie mécanique	64	61	3	4.7%	76	73	3	3.9%
Ingénierie des technologies de l'information	132	122	10	7.6%	150	137	13	8.7%
Agronomie	72	40	32	44.4%	82	49	33	40.2%
Architecture du paysage	173	102	71	41.0%	171	108	63	36.8%
Gestion de la nature	89	51	38	42.7%	95	51	44	46.3%
Technique des bâtiments	28	25	3	10.7%	40	36	4	10.0%
Haute école de gestion	1038	615	423	40.8%	1'110	630	480	43.2%
Economie d'entreprise	730	434	296	40.5%	756	439	317	41.9%
Informatique de gestion	148	130	18	12.2%	143	113	30	21.0%
Information documentaire	131	44	87	66.4%	144	49	95	66.0%
Master en Information documentaire	29	7	22	75.9%	23	7	16	69.6%
International Business Management	-	-	-	-	44	22	22	50.0%
Haute école d'art et de design	665	214	451	67.8%	623	205	418	67.1%
Communication visuelle	121	48	73	60.3%	102	37	65	63.7%
Design industriel et de produits	99	16	83	83.8%	90	14	76	84.4%
Architecture d'intérieur	66	19	47	71.2%	71	20	51	71.8%
Master en Design	67	16	51	76.1%	69	24	45	65.2%
Arts visuels	209	82	127	60.8%	197	77	120	60.9%
Master en Arts visuels	103	33	70	68.0%	94	33	61	64.9%
Haute école de santé	677	133	544	80.4%	724	139	585	80.8%
Soins infirmiers	331	66	265	80.1%	346	66	280	80.9%
Sage-femme	81	2	79	97.5%	91	1	90	98.9%
Physiothérapie	89	31	58	65.2%	91	29	62	68.1%
Nutrition et diététique	82	4	78	95.1%	87	2	85	97.7%
Technique en radiologie médicale	94	30	64	68.1%	109	41	68	62.4%
Haute école de travail social	586	146	440	75.1%	586	161	425	72.5%
Psychomotricité	67	5	62	92.5%	70	8	62	88.6%
Travail social	519	141	378	72.8%	516	153	363	70.3%
Haute école de musique	611	255	356	58.3%	601	252	349	58.1%
Musique	288	127	161	55.9%	267	120	147	55.1%
Musique et mouvement	20	10	10	50.0%	19	6	13	68.4%
Master en Interprétation musicale	151	64	87	57.6%	164	68	96	58.5%
Master en Pédagogie musicale	89	28	61	68.5%	95	30	65	68.4%
Master en Interprétation musicale spécialisée	43	10	33	76.7%	36	13	23	63.9%
Master en Composition et théorie musicale	20	16	4	20.0%	20	15	5	25.0%
TOTAL HES-SO//Genève	4'541	2'056	2'485	54.7%	4'659	2'121	2'538	54.5%

* Sans les étudiant-e-s inscrit-e-s en modules complémentaires et en maturité spécialisée à la HEoS en 2012 et en 2013

Source : IS Academia

4. Formation des étudiantes et étudiants à l'entrée en bachelor

Ecoles	Maturité gymnasiale / Baccalauréat		CFC / Maturité professionnelle / ET/EET		Maturité spécialisée / ECG		ES / BTS / DUT		Techniciens supérieurs (ETS)		Université-Ecoles polytechniques fédérales		Autres	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	43.2%	45.2%	34.1%	30.4%	2.6%	2.6%	13.3%	12.4%	0.1%	3.5%	0.5%	0.8%	6.1%	5.1%
Haute école de gestion	26.3%	26.5%	66.4%	60.2%	3.3%	4.7%	0.7%	0.7%	0.2%	5.1%	0.4%	0.4%	2.8%	2.4%
Haute école d'art et de design	60.0%	62.6%	14.5%	13.7%	11.5%	10.7%	0.4%	0.4%	0.0%	0.0%	0.2%	0.2%	13.3%	12.4%
Haute Ecole de Santé	48.6%	45.9%	7.5%	7.9%	38.4%	40.9%	0.1%	0.1%	0.1%	0.7%	2.5%	1.7%	2.6%	2.8%
Haute école de travail social	32.1%	31.7%	7.7%	7.3%	57.0%	55.8%	0.0%	0.2%	0.0%	0.0%	1.0%	1.2%	2.3%	3.8%
Haute Ecole de Musique	92.9%	93.4%	1.3%	0.3%	1.0%	1.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	4.8%	5.3%
HES-SO Genève	44.1%	43.8%	28.9%	27.1%	17.8%	18.2%	3.3%	3.2%	0.1%	2.3%	0.8%	0.8%	4.9%	4.6%

Source : IS Academia

CFC / Maturité professionnelle / ET / EET: Certificat fédéral de capacité, Maturité professionnelle, Ecole technique, Ecole d'enseignement technique.

ES / BTS / DUT: Ecole professionnelle supérieure, Brevet de technicien supérieur, Diplôme universitaire de technologie.

Autres: admission sur dossier ou sur examen, autres diplômes suisses ou étrangers.

5. Provenance des étudiantes et étudiants

Type de provenance des étudiant-e-s selon Accord HES (AHES)	Domicilié-e-s à Genève		Frontalière-s		Domicilié-e-s dans cantons de la HES-SO		Domicilié-e-s dans autres cantons		Domicilié-e-s à l'étranger	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	43.6%	43.3%	12.1%	13.1%	22.4%	23.6%	1.6%	1.1%	20.3%	18.9%
Haute école de gestion	65.0%	66.8%	5.1%	5.4%	25.0%	23.7%	1.3%	1.7%	3.6%	2.4%
Haute école d'art et de design	32.6%	30.7%	6.5%	6.7%	26.2%	26.6%	3.0%	3.9%	31.7%	32.1%
Haute Ecole de Santé	64.5%	66.6%	8.1%	8.4%	18.9%	18.8%	1.3%	0.8%	7.1%	5.4%
Haute école de travail social	69.8%	71.2%	9.0%	9.0%	15.2%	15.0%	0.3%	0.7%	5.6%	4.1%
Haute Ecole de Musique	9.3%	9.3%	1.3%	1.3%	9.8%	9.5%	1.6%	1.3%	77.9%	78.6%
HES-SO Genève	48.7%	49.9%	7.2%	7.7%	20.4%	20.4%	1.5%	1.5%	22.1%	20.5%

Source : IS Academia

6. Nombre de diplômes bachelor HES délivrés par école

Ecoles	2012	2013
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	183	185
Haute école de gestion	209	205
Haute école d'art et design	128	154
Haute école de santé	158	165
Haute école de travail social	120	147
Haute école de Musique	103	89
HES-SO Genève	901	945

Source : IS Academia

Le nombre de diplômes est calculé sur l'année civile.

7. Nombre de diplômes master HES délivrés par école

Ecoles	2012	2013
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture *	10	13
Haute école de gestion		
Haute école d'art et design	65	81
Haute école de santé		
Haute école de travail social		
Haute école de Musique	119	137
HES-SO Genève	194	231

Source : IS Academia

Le nombre de diplômes est calculé sur l'année civile.

* Diplômes au Master d'architecture HES-SO délivrés aux étudiant-e-s inscrit-e-s à Genève

Formation continue

8. Formations certifiantes organisées par l'école ou par d'autres écoles et auxquelles l'école a participé

	HEPIA		HEG		HEAD		HEDS		HETS		HEM		TOTAL	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Nombre programmes offerts														
CAS	12	5	7	6	3	0	13	13	9	12	3	6	47	42
DAS	0	0	6	5	1	1	11	9	6	7	1	2	25	24
MAS	4	4	3	2	0	0	3	1	2	2	0	0	12	9
EMBA	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	16	9	17	14	4	1	27	23	17	21	4	8	85	76
Nombre programmes ouverts														
CAS	7	2	7	6	3	0	10	15	9	15	3	6	39	44
DAS	0	0	6	5	1	1	9	9	8	9	1	2	25	26
MAS	4	3	3	2	0	0	3	4	6	6	0	0	16	15
EMBA	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	11	5	17	14	4	1	22	28	23	30	4	8	81	86
Nombre de participants														
CAS	105	38	287	349	33	0	236	281	343	449	81	80	1085	1197
DAS	0	0	127	153	21	19	155	145	152	137	2	6	457	460
MAS	77	33	26	23	0	0	54	41	72	68	0	0	229	165
EMBA	0	0	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10
Total	182	71	450	535	54	19	445	467	567	654	83	86	1781	1832
Nombre de diplômes délivrés														
CAS	22	21	22	96	23	0	117	124	150	182	25	15	359	438
DAS	0	0	72	72	10	9	14	56	41	32	0	1	137	170
MAS	35	0	17	8	0	0	16	1	23	11	0	0	91	20
EMBA	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Total	57	21	111	186	33	9	147	181	214	225	25	16	587	638

Source: Commission Formation continue

Sources de financement

9. Chiffre d'affaires de la recherche appliquée et développement, Ra&D par école

Ecoles	2012	2013
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	7'313'664	6'023'366
Haute école de gestion	2'635'510	2'941'923
Haute école d'art et design	1'062'068	1'525'498
Haute école de santé	1'280'218	839'817
Haute école de travail social	2'444'241	1'837'882
Haute école de Musique	1'017'975	492'726
HES-SO Genève	15'753'676	13'661'212

Source : Décomptes OFFT et Comptes HES-SO

10. Part du financement extérieur (fonds de tiers*) de la Ra&D par école

Ecoles	2012	2013
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	54.4%	54.3%
Haute école de gestion	48.6%	58.2%
Haute école d'art et design	39.4%	40.1%
Haute école de santé	62.2%	34.1%
Haute école de travail social	45.5%	24.2%
Haute école de Musique	62.8%	29.6%
HES-SO Genève	52.2%	47.4%

Source : Décomptes OFFT et Comptes HES-SO

* Fonds obtenus pour financer la recherche qui ne proviennent pas de la HES-SO, soit les fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), les fonds européens ou les fondations

11. Chiffre d'affaires des prestations de services par école

Ecoles	2012	2013
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture	694'837	847'750
Haute école de gestion	2'177'554	1'633'170
Haute école d'art et design	1'061'688	800'797
Haute école de santé	252'550	326'496
Haute école de travail social	1'574'463	1'620'406
Haute école de Musique	48'122	252'968
HES-SO Genève	5'809'214	5'481'587

Source : Décomptes OFFT et Comptes HES-SO

Relations nationales et internationales

12. Mobilité des enseignant-e-s

Enseignant-e-s OUT:

	HEPIA		HEG		HEAD		HEDS		HETS		HEM		TOTAL	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Vers la Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vers l'étranger	3	3	3	2	2	5	5	2	5	2	14	4	32	18
TOTAL	3	3	3	2	2	5	5	2	5	2	14	4	32	18

Enseignant-e-s IN:

	HEPIA		HEG		HEAD		HEDS		HETS		HEM		TOTAL	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Depuis la Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Depuis l'étranger	0	0	3	2	0	0	2	0	0	0	9	3	14	5
TOTAL	0	0	3	2	0	0	2	0	0	0	9	3	14	5

Personnel

13. Evolution de la répartition du personnel par catégorie en équivalent plein temps (EPT)

	2012	2013
Corps professoral	399.8	408.4
Corps intermédiaire	176.5	196.9
Personnel administratif et technique*	211.3	232.0
Total HES-Genève	787.6	837.3

* sans les auxiliaires

Source : SIRH / Contrôle des postes au 31 décembre

14. Proportion du nombre de femmes en équivalent plein temps (EPT)

	2012	2013
Corps professoral*	35.5%	34.5%
Corps intermédiaire	45.5%	47.2%
Personnel administratif et technique*	58.5%	57.3%
Total HES-Genève	43.9%	43.8%

* sans les auxiliaires

Source : SIRH / Contrôle des postes au 31 décembre

15. Répartition du personnel par catégorie en personnes

	2012	2013
Corps professoral*	623	646
Corps intermédiaire	265	293
Personnel administratif et technique*	290	318
Total HES-Genève	1178	1257

* sans les auxiliaires

Source : SIRH / Contrôle des postes au 31 décembre

16. Répartition par école et catégorie de personnel, en EPT et en personnes

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Répartition en postes (EPT) (Sans remplaçant-e-s et surnuméraires)								
Corps professoral*								
Professeur-e-s HES	60.0	22.5	10.5	16.8	14.0	1.8	0.0	125.6
Chargé-e-s de cours	27.0	11.6	37.7	13.3	8.2	49.3	0.0	147.0
Chargé-e-s d'enseignement	26.0	18.0	4.7	41.4	21.3	23.5	0.0	134.9
Enseignant-e-s postobligatoire	0.1	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.9
TOTAL	113.1	52.1	52.9	72.3	43.5	74.6	0.0	408.4
Corps intermédiaire								
Adjoint-e-s scientifiques	9.2	4.2	1.2	8.7	5.0	1.9	0.0	30.1
Assistant-e-s de recherche	23.3	8.6	5.3	3.0	2.2	7.9	0.0	50.3
Assistant-e-s HES	38.4	27.3	24.8	19.4	2.2	4.5	0.0	116.5
TOTAL	70.9	40.1	31.3	31.1	9.4	14.3	0.0	196.9
Personnel administratif et technique*								
PAT	53.7	26.3	32.7	30.8	29.1	20.7	25.7	219.0
Direction	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.0	13.0
TOTAL	55.7	28.3	34.7	32.8	31.1	22.7	26.7	232.0
TOTAL	239.7	120.5	118.8	136.2	83.9	111.5	26.7	837.2
Proportion	28.6%	14.4%	14.2%	16.3%	10.0%	13.3%	3.2%	100.0%

* sans les auxiliaires

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Répartition en personnes (Sans remplaçant-e-s et surnuméraires)								
Corps professoral*								
Professeur-e-s HES	63	23	13	22	17	2	0	140
Chargé-e-s de cours	67	28	84	30	17	98	0	324
Chargé-e-s d'enseignement	32	24	9	53	28	33	0	179
Enseignant-e-s postobligatoire	2	0	0	1	0	0	0	3
TOTAL	164	75	106	106	62	133	0	646
Corps intermédiaire								
Adjoint-e-s scientifiques	11	5	2	12	8	4	0	42
Assistant-e-s de recherche	30	14	16	4	7	20	0	91
Assistant-e-s HES	45	36	47	23	3	6	0	160
TOTAL	86	55	65	39	18	30	0	293
Personnel administratif et technique*								
PAT	66	35	47	40	39	44	34	305
Direction	2	2	2	2	2	2	1	13
TOTAL	68	37	49	42	41	46	35	318
TOTAL	318	167	220	187	121	209	35	1'257

* sans les auxiliaires

Source : SIRH - déc. 2013

17. Répartition du nombre de femmes par école et catégorie de personnel, en personnes et en EPT

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Répartition en postes (EPT) (Sans remplaçantes et surnuméraires)								
Corps professoral*								
Professeures HES	5.6	6.5	6.4	14.0	9.6	0.0	0.0	42.0
Chargées de cours	7.4	3.0	15.5	8.3	3.6	8.4	0.0	46.1
Chargées d'enseignement	6.2	6.6	0.8	28.9	7.4	2.4	0.0	52.2
Enseignantes postobligatoire	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.8
TOTAL	19.1	16.1	22.7	51.9	20.6	10.8	0.0	141.1
Corps intermédiaire								
Adjointes scientifiques	3.3	1.2	1.2	7.1	2.1	0.0	0.0	14.9
Assistantes de recherche	3.6	3.1	2.1	1.5	1.1	4.7	0.0	16.0
Assistantes HES	12.7	11.7	17.9	15.4	2.2	2.1	0.0	62.0
TOTAL	19.6	16.0	21.2	24.0	5.4	6.8	0.0	92.9
Personnel administratif et technique*								
PAT	18.1	19.5	17.6	24.2	23.1	10.2	16.1	128.8
Direction	1.0	1.0	0.0	0.0	1.0	1.0	0.0	4.0
TOTAL	19.1	20.5	17.6	24.2	24.1	11.2	16.1	132.8
TOTAL	57.8	52.6	61.5	100.1	50.0	28.8	16.1	366.8

* sans les auxiliaires

	HEPIA	HEG	HEAD	HEdS	HETS	HEM	DG	TOTAL
Proportion de femmes (EPT) (Sans remplaçantes et surnuméraires)								
Corps professoral*								
Professeures HES	9.3%	28.9%	60.8%	82.9%	68.6%	0.0%	-	33.5%
Chargées de cours	27.2%	25.9%	41.1%	62.3%	44.2%	17.0%	-	31.4%
Chargées d'enseignement	23.8%	36.4%	17.8%	69.8%	34.5%	10.2%	-	38.7%
Enseignantes postobligatoire	0.0%	-	0.0%	100.0%	-	-	-	85.1%
TOTAL	16.9%	30.8%	42.9%	71.8%	47.3%	14.5%	-	34.6%
Corps intermédiaire								
Adjointes scientifiques	35.9%	28.6%	100.0%	81.6%	42.4%	0.0%	-	49.5%
Assistantes de recherche	15.5%	36.0%	38.9%	50.0%	47.7%	59.5%	-	31.8%
Assistantes HES	33.1%	42.9%	72.3%	79.4%	100.0%	46.7%	-	53.2%
TOTAL	27.7%	40.0%	67.7%	77.2%	57.2%	47.7%	-	47.2%
Personnel administratif et technique*								
PAT	33.7%	74.1%	53.8%	78.6%	79.4%	49.4%	62.6%	58.8%
Direction	50.0%	50.0%	0.0%	0.0%	50.0%	50.0%	0.0%	30.8%
TOTAL	34.3%	72.4%	50.7%	73.8%	77.5%	49.4%	60.3%	57.3%
TOTAL	24.1%	43.6%	51.7%	73.5%	59.6%	25.8%	60.3%	43.8%

* sans les auxiliaires

Source : SIRH - déc. 2013

TABLE DES MATIERES

<i>Introduction</i>	1
<i>1. La HES-SO Genève en bref</i>	2
<i>Les faits marquants de l'année 2013</i>	2
<i>Autres points forts au fil de l'an</i>	4
<i>2. Politique de collaborations</i>	6
<i>Collaborations inter-écoles</i>	6
<i>Collaborations interuniversitaires</i>	7
<i>Collaborations régionales et nationales</i>	9
<i>3. Missions</i>	11
<i>Formations de base</i>	11
<i>Formation continue</i>	14
<i>Recherche appliquée et développement et prestations de services</i>	17
<i>Recherches et publications emblématiques</i>	20
<i>4. Relations nationales & internationales</i>	22
<i>Présence des écoles sur la scène internationale</i>	22
<i>Mobilité des étudiantes et étudiants</i>	24
<i>Mobilité des enseignantes et enseignants</i>	25
<i>Signature d'accords bilatéraux</i>	25
<i>5. Informations institutionnelles</i>	27
<i>Cadre législatif et réglementaire</i>	27
<i>Ressources humaines</i>	28
<i>Egalité des chances – EGC</i>	31
<i>Système de management par la qualité – SMQ</i>	33
<i>Direction des systèmes d'information (DSI)</i>	34
<i>6. Finances</i>	35
<i>7. Conclusion</i>	43
<i>8. Tableaux et statistiques</i>	44
<i>Etudiants et étudiantes</i>	44
<i>Formation continue</i>	49
<i>Sources de financement</i>	50
<i>Relations nationales et internationales</i>	51
<i>Personnel</i>	52

ANNEXES*Activités HES-SO 2013**Comptes 2013 de la HES-SO Genève**Membres du Conseil HES-SO Genève*

VADEMECUM 2013-2014

HES-SO HAUTE ÉCOLE SPÉCIALISÉE
DE SUISSE OCCIDENTALE

swissuniversities

Hes·so

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz

University of Applied Sciences and Arts
Western Switzerland

La HES-SO compte près de **19'000 étudiantes et étudiants** dans **27** hautes écoles dans les cantons de l'Arc jurassien (Berne francophone, Jura, Neuchâtel), de Genève, de Fribourg, du Valais et de Vaud. Ses activités s'organisent autour de quatre missions fondamentales :

- Formation de base (Bachelors et Masters)
- Formation continue
- Recherche appliquée & Développement (Ra&D) et Prestations de services
- Relations nationales et internationales

et se répartissent dans **six domaines** qui sont

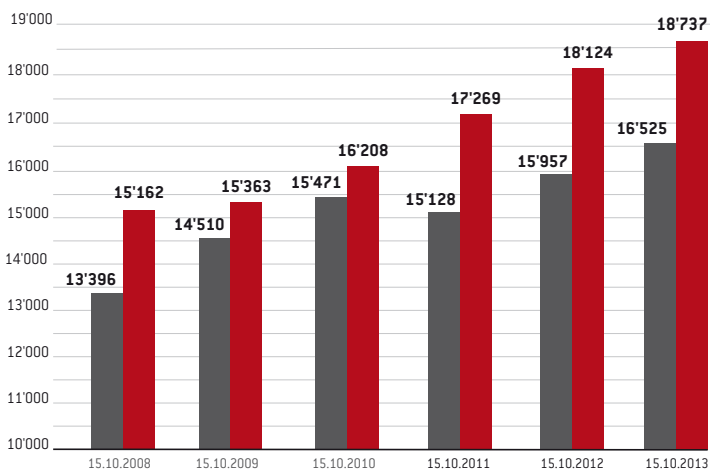
- Design et Arts visuels
- Economie et Services
- Ingénierie et Architecture
- Musique et Arts de la scène
- Santé
- Travail social

Evolution du nombre d'étudiantes et étudiants au sein de la HES-SO

Périmètre HES-SO : étudiantes et étudiants présents en formation de base avec l'année préparatoire en Santé jusqu'au 15 octobre 2010

Périmètre OFS : les étudiantes et étudiants immatriculés en formation de base et formation continue (MAS/EMBA)

Nombre d'étudiants



Répartition des personnes étudiantes par domaines au 15.10.2013

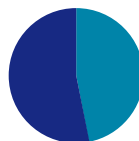
	Nb étud. 15.10.13	%
Design et Arts visuels	1'254	6.69
Economie et Services	5'769	30.79
Ingénierie et Architecture	4'287	22.88
Musique et Arts de la scène	1'161	6.20
Santé	3'266	17.43
Travail Social	3'000	16.01
TOTAL	18'737	100.00

Répartition des personnes étudiantes en formation de base et formation continue (MAS/EMBA)

	Nb étud. 15.10.2010	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013
Bachelor	14'162	15'395	16'155	16'705
Master	1'309	1'427	1'509	1'578
Formation continue (MAS/EMBA)		447	460	454
TOTAL	15'471	17'269	18'124	18'737

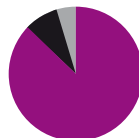
Répartition des personnes étudiantes par genre

	Nb étud.15.10.13	%
Femmes	9'828	52.45
Hommes	8'909	47.55
TOTAL	18'737	100.0



Répartition des personnes étudiantes à plein temps, en emploi ou à temps partiel

	Nb étud. 15.10.13	%
Plein temps	15'199	81.12
Temps partiel	1'038	5.54
En emploi	2'500	13.34
TOTAL	18'737	100.0



Nombre de personnes étudiantes par domaines et filières

	15.10.2010	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013
Design et Arts visuels	1'225	1'324	1'322	1'254
Architecture d'intérieur	75	79	68	72
Arts visuels	333	344	342	321
Communication visuelle	313	341	338	314
Conservation	26	35	40	40
Design industriel et de produits	194	215	212	189
Master en Arts visuels	148	151	147	138
Master en Cinéma	20	11	20	12
Master en Conservation-restauration	11	8	13	17
Master en Design	105	124	132	139
Formation continue (MAS/EMBA)	–	16	10	12
Economie et Services	4'399	5'051	5'440	5'769
Droit économique	–	–	–	75
Economie d'entreprise	2'192	2'617	2'814	2'969
Hôtellerie et professions de l'accueil	1'320	1'196	1'271	1'206
Information documentaire	127	132	139	158
Informatique de gestion	360	408	442	468
International Business Management	–	–	–	44
Tourisme	283	344	356	428
Master en Business Administration	110	121	136	156
Master en Information documentaire	7	–	29	24
Formation continue (MAS/EMBA)	–	233	253	241
Ingénierie et Architecture	3'554	3'975	4'072	4'287
Agronomie	52	68	79	85
Architecture	310	365	420	429
Architecture du paysage	163	190	175	176
Chimie	87	81	86	90
Energie et techniques environnementales	–	–	–	42
Génie civil	144	171	171	194
Génie électrique	325	327	282	277
Génie mécanique	208	201	192	220
Géomatique	127	132	147	150
Gestion de la nature	80	97	96	100
Industrial Design Engineering	97	125	135	131
Informatique	442	443	424	449
Ingénierie de gestion	111	105	76	62
Ingénierie des médias	114	108	115	100
Ingénierie des technologies de l'information	52	90	132	156
Master en Architecture	55	71	77	82
Master en Engineering TIC	87	95	68	78
Master en Engineering TIN	118	120	112	115
Master en Ingénierie du territoire	–	39	57	72
Master en Life sciences	14	17	21	27
Microtechniques	276	316	339	360
Oenologie	60	79	88	109

	15.10.2010	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013
Ingénierie et Architecture (suite de la page 4)				
Systèmes industriels	280	292	306	281
Technique des bâtiments	–	–	29	40
Technologies du vivant	161	170	164	155
Télécommunications	191	185	170	173
Formation continue (MAS/EMBA)	–	88	111	134
Musique et Arts de la scène				
Musique	533	549	538	519
Musique et mouvement	19	16	20	19
Théâtre	31	29	30	31
Master en Composition et théorie musicale	19	20	27	27
Master en Interprétation musicale	256	272	318	320
Master en Interprétation musicale spécialisée	80	71	59	53
Master en Pédagogie musicale	187	185	157	180
Master en Théâtre	–	–	6	12
Santé				
Ergothérapie	141	154	163	176
Nutrition et diététique	96	71	82	87
Physiothérapie	358	278	299	316
Sage-femme	135	138	140	149
Soins infirmiers	2'272	1'792	2'060	2'171
Technique en radiologie médicale	246	178	230	240
Psychomotricité	60	92	93	94
Master en Sciences infirmières	24	35	33	33
Travail Social				
Travail social	1'768	2'842	2'852	2'840
Master en Travail social	68	87	97	93
Formation continue (MAS/EMBA)	–	110	86	67
TOTAL	15'471	17'269	18'124	18'737

Périmètre HES-SO : étudiantes et étudiants présents en formation de base avec l'année préparatoire en Santé jusqu'au 15 octobre 2010
Périmètre DFS : les étudiantes et étudiants immatriculés en formation de base et formation continue (MAS/EMBA)

Filières par domaines d'enseignement et cantons

	15.10.2010	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013
BERNE-JURA-NEUCHÂTEL				
Conservation	26	35	40	40
Master en Conservation-restauration	11	8	13	17
Droit Economique	–	–	–	75
Economie d'entreprise	444	526	567	578
Informatique de gestion	101	133	170	167
Génie électrique	26	23	–	–
Génie mécanique	37	16	–	–
Industrial Design Engineering	97	125	135	131
Informatique	71	94	131	150
Microtechniques	85	112	139	154
Soins infirmiers	369	284	292	271
Formation continue (MAS/EMBA)	–	59	83	84
TOTAL	1'267	1'415	1'570	1'667

FRIBOURG

Economie d'entreprise	416	519	542	611
Architecture	159	190	211	226
Chimie	87	81	86	90
Génie civil	62	82	83	100
Génie électrique	118	118	105	106
Génie mécanique	109	126	127	143
Informatique	85	82	87	73
Télécommunications	67	67	79	81
Master en Architecture	27	31	38	39
Soins infirmiers	347	278	318	322
Travail social	306	484	488	493
Formation continue (MAS/EMBA)	–	38	35	33
TOTAL	1'783	2'096	2'199	2'317

GENÈVE

Architecture d'intérieur	75	79	68	72
Arts visuels	224	221	219	214
Communication visuelle	118	127	126	108
Design industriel et de produits	96	115	112	97
Master en Arts visuels	120	115	108	99
Master en Design	45	56	70	73
Economie d'entreprise	591	686	745	781
Information documentaire	127	132	139	158
Informatique de gestion	153	174	166	172
Master en Information documentaire	7	–	29	24
International Business Management	–	–	–	44
Agronomie	52	68	79	85
Architecture	151	175	209	203

Périmètre HES-SO : étudiantes et étudiants présents en formation de base avec l'année préparatoire en Santé jusqu'au 15 octobre 2010
 Périmètre OFS : les étudiantes et étudiants immatriculés en formation de base et formation continue (MAS/EMBA)

	15.10.2010	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013
■ Architecture du paysage	163	190	175	176
■ Génie civil	82	89	88	94
■ Génie mécanique	62	59	65	77
■ Gestion de la nature	80	97	96	100
■ Informatique	36	23	–	–
■ Ingénierie des technologies de l'information	52	90	132	156
■ Microtechniques	77	81	80	80
■ Télécommunications	26	15	–	–
■ Master en Architecture	28	40	39	43
■ Technique des bâtiments	–	–	29	40
■ Musique	280 ¹	295 ¹	293 ¹	270 ¹
■ Musique et mouvement	19 ¹	16 ¹	20 ¹	19 ¹
■ Master en Composition et théorie musicale	16 ¹	16 ¹	22 ¹	22 ¹
■ Master en Interprétation musicale	137 ¹	130 ¹	157 ¹	167 ¹
■ Master en Interprétation musicale spécialisée	73 ¹	58 ¹	44 ¹	38 ¹
■ Master en Pédagogie musicale	106 ¹	112 ¹	91 ¹	99 ¹
■ Nutrition et diététique	96	71	82	87
■ Physiothérapie	102	83	90	95
■ Sage-femme	89	84	84	91
■ Soins infirmiers	343	271	343	365
■ Technique en radiologie médicale	104	85	94	109
■ Psychomotricité	60	92	93	94
■ Travail social	500	806	852	865
Formation continue (MAS/EMBA)	–	105	81	64
TOTAL	4'290	4'856	5'120	5'281

VALAIS

■ Arts visuels	59	64	59	50
■ Master en Arts visuels	14	16	18	22
■ Economie d'entreprise	269	298	324	340
■ Tourisme	283	344	356	428
■ Energie et techniques environnementales	–	–	–	23
■ Informatique de gestion	106	101	106	129
■ Systèmes industriels	138	131	126	129
■ Technologies du vivant	161	170	164	155
■ Physiothérapie	119	89	95	101
■ Soins infirmiers	303	235	255	281
■ Travail social	431	643	618	617
Formation continue (MAS/EMBA)	–	9	20	13
TOTAL	1'883	2'100	2'141	2'288

¹ y.c les personnes étudiant sur le site du Conservatoire de Neuchâtel

Périmètre HES-SO : étudiantes et étudiants présents en formation de base avec l'année préparatoire en Santé jusqu'au 15 octobre 2010

Périmètre OFS : les étudiantes et étudiants immatriculés en formation de base et formation continue (MAS/EMBA)

VAUD	15.10.2010	15.10.2011	15.10.2012	15.10.2013
Arts visuels	50	59	64	57
Communication visuelle	195	214	212	206
Design industriel et de produits	98	100	100	92
Master en Arts visuels	14	20	21	17
Master en Cinéma	20	11	20	12
Master en Design	60	68	62	66
Economie d'entreprise	472	588	636	659
Energie et techniques environnementales	–	–	–	19
Génie électrique	181	186	177	171
Géomatique	127	132	147	150
Informatique	250	244	206	226
Ingénierie de gestion	111	105	76	62
Ingénierie des médias	114	108	115	100
Microtechniques	114	123	120	126
Systèmes industriels	142	161	180	152
Télécommunications	98	103	91	92
Musique (classique et jazz)	253 ²	254 ²	245 ²	249 ²
Master en Composition et théorie musicale	3 ²	4 ²	5 ²	5 ²
Master en Interprétation musicale	119 ²	142 ²	161 ²	153 ²
Master en Interprétation musicale spécialisée	7 ²	13 ²	15 ²	15 ²
Master en Pédagogie musicale	81 ²	73 ²	66 ²	81 ²
Ergothérapie	141	154	163	176
Physiothérapie	137	106	114	120
Sage-femme	46	54	56	58
Soins infirmiers	910	724	852	932
Technique en radiologie médicale	142	93	136	131
Travail social	531	909	894	865
Formation continue (MAS/EMBA)	–	206	219	242
TOTAL	4'416	4'954	5'153	5'234

HAUTES ÉCOLES CONVENTIONNÉES

Hôtellerie et professions de l'accueil	1'320	1'196	1'271	1'206
Oenologie	60	79	88	109
Théâtre	31	29	30	31
Master en théâtre	–	–	6	12
Formation continue (MAS/EMBA)	–	30	22	18
TOTAL	1'411	1'334	1'417	1'376

HES-SO // MASTER

Master en Business Administration	110	121	136	156
Master en Engineering TIC	87	95	68	78
Master en Engineering TIN	118	120	112	115
Master en Ingénierie du territoire	–	39	57	72
Master en Life sciences	14	17	21	27
Master en Sciences infirmières	24	35	33	33
Master en Travail social	68	87	97	93
TOTAL	421	514	524	574
TOTAL	15'471	17'269	18'124	18'737

² y.c. les personnes étudiant sur les sites des Conservatoires de Fribourg et Sion

Périmètre HES-SO : étudiantes et étudiants présents en formation de base avec l'année préparatoire en Santé jusqu'au 15 octobre 2010

Périmètre OFS : les étudiantes et étudiants immatriculés en formation de base et formation continue (MAS/EMBA)

Les hautes écoles de la HES-SO

Les 27 hautes écoles de la HES-SO organisent et gèrent de manière autonome et localement leurs activités de formation de base, de formation continue, de Recherche appliquée & Développement. Elles dépendent de structures cantonales.

Berne-Jura-Neuchâtel / Haute Ecole Arc Direction

Haute Ecole Arc Ingénierie – HE-Arc Ingénierie	www.he-arc.ch
Haute école de gestion Arc – HEG Arc	www.he-arc.ch
Haute Ecole Arc Conservation-restauration	www.he-arc.ch
Haute Ecole Arc Santé – HE-Arc Santé	www.he-arc.ch

Fribourg / HES-SO Fribourg Direction

Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg – EIA-FR	www.eia-fr.ch
Haute école de gestion de Fribourg – HEG-FR	www.heg-fr.ch
Haute école de santé Fribourg	
Hochschule für Gesundheit Freiburg – HEdS-FR	www.heds-fr.ch
Haute Ecole fribourgeoise de travail social – HEF-TS	www.hef-ts.ch

Genève / HES-SO Genève Direction

Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève – hepia	www.hesge.ch/hepia
Haute école de gestion de Genève – HEG-GE	www.hesge.ch/heg
Haute école d'art et de design Genève – HEAD	www.hesge.ch/head
Haute école de travail social Genève – HETS-GE	www.hesge.ch/hets
Haute Ecole de Santé Genève – HEdS-GE	www.hesge.ch/heds
Haute Ecole de Musique de Genève – HEM-GE	www.hemge.ch

Valais / HES-SO Valais - Wallis Direction

HES-SO Valais Wallis – Haute Ecole de Gestion & Tourisme	www.hevs.ch
HES-SO Valais Wallis – Haute Ecole d'Ingénierie	www.hevs.ch
HES-SO Valais Wallis – Haute Ecole de Santé	www.hevs.ch
HES-SO Valais Wallis – Haute Ecole de Travail Social	www.hevs.ch
Ecole cantonale d'art du Valais – ECAV	www.ecav.ch

Vaud / Direction générale de l'enseignement supérieur

Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud – HEIG-VD	www.heig-vd.ch
ECAL/Haute école d'art et de design Lausanne	www.ecal.ch
Haute Ecole de Santé Vaud – HESAV	www.hesav.ch
Haute école de travail social et de la santé – EESP – Lausanne	www.eesp.ch
Institut et Haute Ecole de la Santé La Source – HEdS-La Source	www.ecolelasource.ch
Haute Ecole de Musique de Lausanne – HEMU	www.hemu.ch

PRIVATE SCHOOLS AND FOUNDATIONS

Changins – Haute école de viticulture et œnologie	www.changins.ch
Ecole hôtelière de Lausanne – EHL	www.ehl.edu
Haute école de théâtre de Suisse romande – HETSR – La Manufacture	www.hetsr.ch

HES-SO // MASTER

www.hes-so.ch/masters

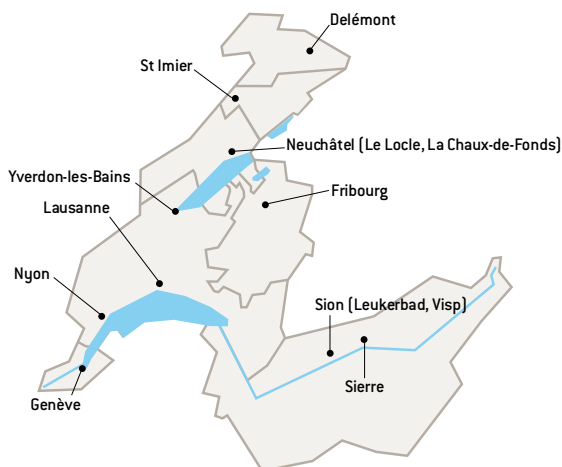
Système financier

La part du financement de la Confédération s'élève à environ 30% pour l'ensemble des domaines. Financement mutuel du solde par les cantons membres. Subventionnement des écoles au moyen de forfaits par personne étudiante (formation de base) et par projet ou budgets de fonctionnement (autres missions).

Éléments financiers	Budget 2013 en mio de CHF	Budget 2014 en mio de CHF
Charges annuelles globales	488.2	503.1
Bachelors et Masters	419.0	439.7
Recherche appliquée et Développement et autres impulsions	38.3	40.0
Formation pratique	16.1	17.0
Charges communes (systèmes d'information, coordination, harmonisation, siège, amortissements)	14.8	16.4
Financement annuel moyen par étudiant-e (Bachelors et Masters)	28'500 francs	28'300 francs

Ces budgets ne comprennent pas les financements de tiers et les conditions locales particulières.

Les sites de formation de la HES-SO



Nbre personnes employées EPT (Equivalent plein temps) en 2012 : 3'324

Dates-clé de la HES-SO

- 1994** La Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de Suisse romande et du Tessin (CRFP) décide de la création d'**une seule HES pour la Suisse occidentale**.
- 1995** Le Parlement fédéral vote la **loi fédérale sur les HES**.
- 1996** L'**ordonnance relative à la création et à la gestion des hautes écoles spécialisées (OHES)** du 11 septembre 1996 précise la loi fédérale et fixe les filières d'études, les titres protégés, les mesures de perfectionnement professionnel et de recherche appliquée et développement.
- 1997** Le **concordat intercantonal HES-SO** est signé. Il lie les sept cantons partenaires et détermine les structures de la HES-SO et ses modes de fonctionnement (domaines sciences de l'ingénieur et architecture, économie et services et arts appliqués).
- 1998** L'**accord intercantonal sur les HES** règle l'accès aux HES sur le plan intercantonal ainsi que les contributions à fournir, par les cantons de domiciles des étudiantes et étudiants, aux instances responsables de Hautes écoles spécialisées.
- 2001** La **convention intercantonale HES-S2** crée la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande. Les filières de formation démarrent une année plus tard.
- 2004** Le **rapprochement S0/S2** : les domaines S0 (Sciences de l'ingénieur et architecture, Economie et services, Design) et S2 (Santé, Travail social) sont réunis au sein de la HES-SO. La préparation d'une convention unique est lancée.
- 2005** **Intégration de la musique** au sein de la HES-SO. L'**accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (AHES)** de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP, 12 juin 2003) fixe les contributions à fournir par les cantons de domiciles des étudiant-e-s aux instances responsables des HES.
- 2006** Début de l'**intégration des arts visuels** au sein de la HES-SO.
- 2007** La **HES-SO reçoit l'autorisation d'ouvrir huit nouvelles filières de Master** (Sciences de l'ingénieur-e, de l'Economie et services, de la Musique, du Design et des Arts visuels et complètent l'offre existante en architecture et en cinéma).
- 2008** En avril, le **Conseil fédéral confirme l'autorisation de gérer la HES-SO**. Cette décision met en lumière l'attractivité de cette institution auprès des étudiantes et étudiants, la mise en œuvre réussie des cycles Bachelor et Master, ainsi que la maîtrise de sa gestion opérationnelle.
- Fin novembre, le **Comité stratégique de la HES-SO dépose un avant-projet de Convention** auprès du Conseil fédéral.

2009 Ouverture du Master conjoint HES-SO et Université de Lausanne en **Sciences infirmières**.

En août, le groupe d'expert-e-s nommés par le Conseil fédéral remet son **rapport sur l'avant-projet de Convention**.

Première rentrée académique de **HES-S//Master** à Lausanne.

2010 En janvier, le **Conseil fédéral approuve** sans condition l'**avant-projet de convention** de la HES-SO.

2011 Ouverture d'un **Master en Ingénierie du territoire (MIT)** et en **Théâtre**.

En juillet, la **nouvelle convention est mise en consultation** auprès des gouvernements cantonaux. En novembre, le **premier Parlement cantonal (Valais) valide** la nouvelle convention à l'**unanimité**.

2012 La **nouvelle convention intercantonale** est validée par l'ensemble des parlements des cantons de la HES-SO (Arc – Be-Ju-Ne, Genève, Fribourg, Valais, Vaud). **HES-SO//Transition** est lancé en vue d'organiser le passage vers cette nouvelle convention et de préparer la future accréditation institutionnelle.

2013 Entrée en vigueur de la nouvelle convention. **Ouverture de quatre filières Bachelor** Contemporary Dance, Droit économique, Energie et techniques environnementales, International Business Management.

Le Comité gouvernemental décide de la nomination de la **première rectrice de la HES-SO**. En décembre, nomination d'un **rectorat complet** composé de trois vice-recteurs et une secrétaire générale.

La HES-SO fête son **15^e anniversaire**.

www.hes-so.ch/stat

Services centraux HES-SO – Rue de la Jeunesse 1 – Case Postale 452 – CH - 2800 Delémont

Impressum

Janvier 2014

Source : Unité statistiques et Services financiers HES-SO

Impression : Pressor, Delémont

HES-SO

COMPTES DÉFINITIFS 2013

Table des matières

Bilan au 31 décembre	7
Compte d'exploitation au 31 décembre	8
Tableau de variation des fonds propres	9
Tableau de flux de trésorerie	10
Annexe au 31 décembre	11
1. Activité et missions	11
2. Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)	12
2.1. Présentation des comptes 2012	12
3. Principes comptables et financiers	12
3.1. Base de présentation des comptes annuels	12
3.2. Conversion des monnaies étrangères	13
3.3. Liquidités et équivalents de liquidités	13
3.4. Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires	13
3.5. Les parties liées	14
Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :	14
3.6. Stocks de métaux précieux	14
3.7. Projets Ra&D	14
3.8. Immobilisations corporelles	15
3.9. Pertes de valeur sur actifs corporels	16
3.10. Autres actifs financiers	16
3.11. Créanciers et passifs transitoires.....	17
3.12. Provisions	17
3.13. Emprunts hypothécaires.....	17
3.14. Fonds de tiers et fonds propres	17
3.15. Subventions	18
3.16. Produits.....	18
3.17. Charges de fonctionnement	19
3.18. Contrats de location	19
3.19. Impôts	19
3.20. Estimations et jugements comptables déterminants	19
3.21. Evaluation des risques	19
4. Modification de la classification des fonds – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »	19
5. Liquidités et équivalents de liquidités	21
6. Débiteurs	21
7. Comptes courants et parties liées	22
8. Actifs transitoires	23

9. Titres	23
9.1. Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres	23
10. Immobilisations corporelles	24
11. Immobilisations corporelles Crédit-programme	26
12. Immobilisations corporelles Centre de simulation	30
13. Passifs transitoires	30
14. Provisions	31
14.1. Provision pour rattrapage PPI	31
14.2. Provision pour pénalités SEFRI	31
14.3. Provision liée au nouveau statut	31
14.4. Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)	31
15. Emprunt hypothécaire	32
16. Fonds de tiers affectés	33
17. Subventions	33
18. Autres produits	34
19. Charges de personnel	35
20. Passif éventuel	36
21. Contrats de location	36
22. Comparaison avec le budget 2013	37
23. Information sectorielle	38
24. Affectation du résultat	41



HES-SO Genève
(selon ligne budgétaire du DIP)

Rapport de l'auditeur
au Département de l'Instruction
Publique (DIP)

Comptes annuels 2013



KPMG SA
Audit Suisse romande
 111 Rue de Lyon
 CH-1203 Genève

Case postale 347
 CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
 Téléfax +41 58 249 25 13
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels de la

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP)

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil HES et de la Direction générale

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil HES et à la Direction générale de la HES-SO Genève. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil HES et la Direction générale sont responsables du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP)
Rapport de l'auditeur
sur les comptes annuels
au Département de l'Instruction Publique (DIP)*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale «présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques» émise par la République et canton de Genève faisant référence à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil HES et de la Direction générale.

KPMG SA



Pierre-Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Sandrine Wagnière
Expert-réviseur agréée

Genève, le 11 avril 2014

Annexe :

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2013	2012		
		HES-SO	HES-SO "retraité"	HES-S2 SSA "retraité"	HES-S2 M&A
		CHF	CHF	CHF	CHF
Actifs circulants					
Liquidités et équivalents de liquidités	5	15'570'946	8'998'682	2'265'449	158'862
Débiteurs	6	5'335'795	3'678'048	1'153'823	602'860
Comptes courants et parties liées	7	9'992'122	59'484'957	11'723'767	31'042'193
Stocks de métaux précieux		36'464	93'516	-	-
Subvention à recevoir pour projets Ra&D		2'082'711	1'646'328	389'713	509'442
Actifs transitoires	8	4'248'246	3'928'677	400'539	251'136
Total actifs circulants		37'266'284	77'830'208	15'933'291	32'564'493
Actifs immobilisés					
Autres actifs financiers		262'381	15'861	56'546	73'730
Titres	9	4'576'334	-	4'652'944	-
Immobilisations corporelles	10	18'623'476	6'411'481	12'893'689	39'000
Immobilisations corporelles Crédit-programme	11	8'535'164	5'769'962	713'554	1'612'582
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	11	(8'535'164)	(5'769'962)	(713'554)	(1'612'582)
Immobilisations corporelles Centre de simulation		307'123	-	-	-
Subventions d'investissement obtenues Centre de simulation		(307'123)	-	-	-
Total actifs immobilisés		23'462'191	6'427'342	17'603'179	112'730
TOTAL ACTIF		60'728'475	84'257'550	33'536'470	32'677'223
PASSIF	Notes	2013	2012		
		HES-SO	HES-SO "retraité"	HES-S2 SSA "retraité"	HES-S2 M&A
		CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme					
Créanciers		2'544'632	1'062'427	263'319	628'162
Dettes envers des parties liées	7	-	56'270'545	-	28'113'962
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		4'321'722	3'362'003	167'866	253'506
Passifs transitoires	13	3'856'603	1'341'847	2'447'140	867'432
Emprunt hypothécaire	15	214'630	-	214'864	-
Provisions	14	3'437'436	1'270'977	597'867	260'058
Total fonds étrangers à court terme		14'375'023	63'307'799	3'691'056	30'123'120
Fonds étrangers à long terme					
Provisions	14	5'098'375	2'648'349	1'207'049	699'953
Emprunt hypothécaire	15	9'603'483	-	9'817'878	-
Fonds de tiers affectés	16	107'811	176'920	169'486	111'427
Total fonds étrangers à long terme		14'809'669	2'825'269	11'194'413	811'380
Fonds propres					
Réserves affectées		7'524'157	639'697	4'955'400	310'000
Fonds propres restreints		2'534'103	-	2'342'527	-
Capital de dotation		4'313'100	-	4'150'000	163'100
Réserves		15'470'925	10'585'412	2'396'760	1'986'267
Bénéfice (Perte) de l'exercice		1'701'498	6'899'373	4'806'312	(716'644)
Total fonds propres		31'543'783	18'124'482	18'651'002	1'742'723
TOTAL PASSIF		60'728'475	84'257'550	33'536'470	32'677'223

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2013	2012		
		HES-SO	HES-SO "retraité"	HES-S2 SSA "retraité"	HES-S2 M&A
		CHF	CHF	CHF	CHF
Subventions					
Subventions	17	172711'521	85230'469	46789'983	38038'657
Subventions Crédit-programme	11	3'032'363	1'613'591	188'937	477'405
Subventions Centre de simulation	12	61'438	-	-	-
Total subventions		175'805'321	86'844'060	46'978'920	38'516'062
Produits					
Ecologies		8'134'145	3'354'296	3'099'707	1'138'233
Mandats et prestations de services		6'383'949	4'728'334	1'777'977	419'480
Contributions de stages		909'850	-	885'880	-
Refacturation des charges communes HES-SO Genève		128'000	2'402'000	-	-
Produits financiers		236'606	18'032	404'478	506
Autres produits	18	4'168'819	1'718'830	2'037'967	882'712
Dissolution / Utilisation du ducroire		60'200	34'456	31'069	17'437
Dissolution / Utilisation des provisions	14	693'582	462'145	189'402	274'107
Utilisation de fonds de tiers	16	33'440	60'481	2'108	14'036
Total produits		20'748'592	12'778'575	8'428'588	2'746'511
TOTAL REVENUS		196'553'913	99'622'635	55'407'508	41'262'573
CHARGES					
		CHF	CHF	CHF	CHF
Charges de personnel	19	138'576'017	66'390'353	362'15'503	277'174'17
Charges de biens, services et marchandises		24'533'631	11'044'496	49'154'83	7'152'716
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		1'012'629	524'370	273'547	97'315
Part des charges communes HES-SO Genève		128'000	-	1'311'000	1'091'000
Indemnité de stage		3'235'600	-	2'851'200	-
Charges d'infrastructures		20'768'319	11'860'157	3'642'790	5'243'874
Frais financiers		534'438	136	577'439	6'854
Amortissements	10	1'183'051	774'277	363'071	97'500
Amortissements Crédit-programme	11	3'032'363	1'613'591	188'937	477'405
Amortissements Centre simulation	12	61'438	-	-	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		107'702	56'542	9'800	54'536
Attribution aux provisions	14	1'655'726	398'860	250'319	123'898
Attribution de fonds de tiers	16	23'500	60'481	2'108	4'452
TOTAL CHARGES		194'852'415	92'723'262	50'601'197	41'979'217
Résultat net avant utilisation des réserves affectées		1'701'498	6'899'373	4'806'312	(716'644)

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

Tableau de variation des fonds propres

	Réserves affectées "retraité"	Fonds propres restreints	Capital de dotation	Réserves	Bénéfice / (perte) de l'exercice "retraité"	Remboursement/u utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres "retraité"
Au 31 décembre 2011 "retraité"	730'167	-	-	12'074'738	3'448'610	-	16'253'515
Attribution résultat 2011 HES-SO	(90'470)			(14'893'325)	(3'448'610)	502'8405	-
Remboursement résultat 2012 Etat de Genève HES-SO						(502'8405)	(502'8405)
Résultat de l'exercice HES-SO					6'899'373		6'899'373
Au 31 décembre 2012 "retraité"	639'697	-	-	10'585'413	6'899'373	-	18'124'483
Reprise des soldes au 1er janvier 2013 HES-S2 SSA	4'955'400	2'342'529	4'150'000	2'396'760	4'806'312		18'651'001
Reprise des soldes au 1er janvier 2013 HES-S2 M&A	310'000		163'100	1'986'266	(7'166'44)		1742'722
Attribution résultat 2012 HES-SO	(211'884)			26'4933	(6'899'373)	6'846'324	-
Attribution résultat 2012 HES-S2 SSA	(309'056)	191'574		124'859	(4'806'312)	4'798'935	-
Attribution résultat 2012 HES-S2 M&A	(160'000)			112'894	7'166'44	(669'338)	-
Remboursement résultat 2012 Etat de Genève						(10'975'521)	(10'975'521)
Reaffectation résultat rendu au DIP pour des projets spéciaux	2'300'000						2'300'000
Résultat de l'exercice					17'014'488		17'014'488
Au 31 décembre 2013	7'524'157	2'534'103	4'313'100	15'470'925	17'014'488	-	31'543'783

Les réserves sont créées par la théaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF du 7 octobre 1993, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être théaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2013	2012		
	HES-SO	HES-SO "retraité"	HES-S2 SSA "retraité"	HES-S2 M&A
	CHF	CHF	CHF	CHF
Activités d'exploitation				
Résultat de l'exercice	1701'498	6'899'373	4'806'312	(716'644)
Amortissements	1'183'051	774'277	363'071	9750
Amortissements subvention Crédit-programme (CP)	3'032'363	1'613'591	188'937	(477'405)
Dissolution de produits différés CP	(3'032'363)	(1'613'591)	(188'937)	477'405
Amortissements subvention Centre de simulation (CIS)	61'438	-	-	-
Dissolution de produits différés CIS	(61'438)	-	-	-
Attributions aux provisions	1'655'726	398'860	250'319	123'898
Attribution / (Utilisation) de la provision PLEND	889'414	(250'926)	(310'565)	100'673
Dissolutions de provisions	(693'582)	(653'378)	(189'402)	(274'107)
Attributions aux fonds	23'500	123'481	2'108	4'452
Dissolutions de fonds	(33'440)	(123'481)	(2'108)	(14'036)
Capacité d'autofinancement	4'726'168	7'168'206	4'919'735	(766'014)
Variation débiteurs	98'936	263'465	(305'308)	298'295
Variation des comptes courants avec des parties liées	(2'612'266)	1'290'348	(5'257'775)	(653'639)
Variation stocks	57'052	(2'889)	-	-
Variation subvention à recevoir pour projets Ra&D	462'772	150'326	(312'979)	(232'335)
Variation actifs transitoires	332'106	(1'406'680)	193'829	1'026'423
Variation créanciers	5907'24	(367'309)	56'941	374'958
Variation subvention reçues d'avance pour projets Ra&D	538'347	1'580'831	(10'677)	128'174
Variation passifs transitoires	(799'816)	(2'112'192)	753'762	(459'419)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	3'394'023	6'564'106	37'528	(283'557)
Activités d'investissement				
Achats d'immobilisations corporelles	(462'358)	-	-	-
Achats d'immobilisations corporelles CP	(3'471'428)	(6'074'792)	(860'469)	(1'681'827)
Achats d'immobilisations corporelles CIS	(368'561)	-	-	-
Achats autres actifs financiers	(116'244)	(21)	(57)	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(4'418'591)	(6'074'813)	(860'526)	(1'681'827)
Activités de financement				
Variation des fonds de tiers affectés	(340'082)	(144'817)	(50'853)	12'456
Variation des fonds propres restreints	191'576	-	(58'551)	-
Variation des titres	76'610	-	777'17	-
Subvention Crédit-programme	3'471'428	6'074'792	860'469	1'681'827
Subvention Centre de simulation	368'561	-	-	-
Variation des réserves affectées	1'619'060	(90'470)	802'396	-
Remboursement emprunts hypothécaires	(214'629)	-	(214'865)	-
Flux de trésorerie des activités de financement	5'172'521	5'839'505	1'416'312	1'694'283
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	4'147'953	6'328'799	593'318	(271'104)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	15'570'946	8'998'682	2'265'449	158'862
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	11'422'993	2'669'884	1'672'132	429'966
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	4'147'953	6'328'799	593'318	(271'104)

Annexe au 31 décembre

1. Activité et missions

La HES-SO Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 musique et arts a été constituée le 25 juin 2008 par l'arrêté 10042 – 2008 du Conseil d'Etat relatif au rattachement formel des domaines musique et autres arts à la Convention intercantonale créant la HES-S2 musique et arts. En conformité avec les protocoles de décision No 3/2/2008 et 14/2/2008 des Comité stratégiques de la HES-S2 Musique et Arts, datés respectivement des 3 avril 2008 et 5 juin 2008, la création de la nouvelle entité est séparée financièrement de la HES-S2 Santé-Social. L'arrêté 10042 - 2008 rentre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2008.

La HES-SO Genève, la HES-S2 santé-social et la HES-S2 musique et arts constituent la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a été présentée par le Conseil d'Etat le 20 octobre 2011 sous la forme d'un projet de loi (PL 10882) autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Le projet de loi 10882 a été adopté le 16 mars 2012 par le Grand-Conseil pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. La loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande, du 5 octobre 2001, est abrogée. Il en va de même par analogie pour la HES-S2 musique et arts.

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) constitue la base légale de son dispositif financier dès janvier 2013. Il n'y a par conséquent plus qu'une ligne budgétaire pour l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève, les lignes budgétaires HES-S2 santé-social et HES-S2 musique et arts disparaissant.

On notera par ailleurs que la Haute école d'art appliqué (HEAA), qui avait été fusionnée en 2006 avec l'École supérieure des Beaux-Arts (ESBA) pour former la Haute école d'art et de design (HEAD), était restée d'un point de vue juridique et financier une entité distincte de l'ESBA, intégrée au Concordat SO et à son système financier. En effet, l'ESBA avait été intégrée à la S2 musique et arts au même titre que la la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-SCMG) au 1^{er} janvier 2008, soit dans une ligne budgétaire différente. L'introduction de la nouvelle convention intercantonale en 2013 permet enfin la fusion juridique et financière de la HEAA et de l'ESBA dans la HEAD.

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ses écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2. Organisation (écoles intégrées dans les comptes annuels)

Suite à l'entrée en vigueur de la La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), les écoles suivantes ont été intégrées pour la première fois dans l'établissement des comptes annuels de la HES-SO Genève en 2013: la Haute école de santé (HEDS), la Haute école de travail social (HETS), la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-SCMG) ainsi que la Haute école d'arts et de design – arts visuels (HEAD AV).

Ecoles affiliées à la HES-SO Genève

	2013	2012
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA)	intégrée	intégrée
Haute école de gestion et d'information documentaire (HEG)	intégrée	intégrée
Haute école d'arts et de design (HEAD D et AV - uniquement D en 2012)	intégrée	intégrée
Haute école de santé (HEDS)	intégrée	-
Haute école de travail social (HETS)	intégrée	-
Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-SCMG)	intégrée	-

2.1. Présentation des comptes 2012

Dans toute la mesure du possible, les comptes 2012 ont été repris dans leur intégralité, à savoir en fonction des lignes budgétaires SO, S2 santé-social et S2 musique et arts. A défaut, les soldes 2012 ont été repris dans les tableaux 2013. En effet, une agrégation des comptes 2012 n'aurait pas été comparable aux comptes 2013, qui sont eux consolidés. Une consolidation des comptes 2012 n'aurait quant à elle pas reflété la réalité de la structure de la HES-SO Genève en 2012. La comparaison des comptes 2012 et 2013 s'en trouve complexifiée, mais elle permet de mettre en évidence les importants changements apportés par l'introduction de la nouvelle convention intercantonale.

3. Principes comptables et financiers

3.1. Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HES-SO Genève sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF).

Dès l'exercice 2010, les états financiers de la HES-SO Genève sont préparés selon le règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF) basé sur les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 6 du REEF, notamment l'IPSAS 25 « Engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ».

Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis.

3.2. Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4. Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1. Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HES-SO Genève ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5. Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) Entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) - Haute école de gestion et d'information documentaire (HEG) - Haute école d'arts et de design (HEAD) - Haute école de santé (HEdS) - Haute école du travail social (HETS) - Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-SCMG)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) Entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes SEFRI-OFS
- Etat de Neuchâtel	Selon convention	Suivi budgétaire

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEPIA, HEG, HEAD, HEG, HEM, HETS, HEdS et Direction générale. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève, alors que dans ceux des Fondations n'apparaît pas la part de la Direction générale qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

3.6. Stocks de métaux précieux

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient (méthode "coût moyen pondéré") et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés d'achèvement et de vente / d'échange / de distribution.

3.7. Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.8. Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions hors crédit de programme supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives du SEFRI (nouvelle dénomination de l'OFFT dès le 1^{er} janvier 2013). Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.8.1. Crédit programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions des nouveaux équipements sont financées au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

Toutes les acquisitions liées au crédit de programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes SEFRI afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000. Les biens mobiliers liés au crédit programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés et reconnues dans le compte d'exploitation au même rythme que les amortissements.

3.8.2. Centre de simulation

La Haute école de santé (HEDS) de la HES-SO Genève et la Faculté de médecine (FacMed) de l'Université de Genève ont créé en 2013 un Centre de formation interprofessionnelle en compétences cliniques – CFICC (« Centre de simulation »). Les coûts de développement du Centre de simulation, soit quelques CHF 952'000.-, ont été financés par la Fondation Hans Wilsdorf. Au 31 décembre 2013, CHF 785'000.- ont été dépensés et CHF 44'000.- engagés.

Le solde de près de CHF 123'000.- sera quant à lui dépensé au début de l'année 2014. Tous les produits et les charges susmentionnées ont été ou seront répartis à parts égales entre la FacMed et la HEDS.

Sur les CHF 785'000.- dépensés, seuls CHF 737'121.- ont été activés. La part des biens mobiliers acquis par la HEDS en 2013 correspond à 50% de ce dernier montant soit CHF 368'561. Ces biens ont été amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur Centre de simulation	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Appareils scientifiques	10 ans
Mobilier	8 ans

A l'avenir, l'entier des coûts d'exploitation du CIS sera réparti entre la HEDS et la FacMed en fonction du taux d'utilisation du Centre de simulation.

3.9. Pertes de valeur sur actifs corporels

La HES-SO Genève examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.10. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de titres et de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10.1. Titres

3.10.1.1. Actifs financiers

Les titres sont des titres de placement constitués d'actifs cotés. Ils sont inscrits à l'actif à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur entre deux clôtures est reconnue dans le compte de résultat tout comme les gains et pertes lors de cession des titres.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

3.11. Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.12. Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HES-SO Genève a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.13. Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont initialement évalués à leur juste valeur et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et la liquidation ou le rachat d'emprunts est comptabilisée sur la durée de vie des emprunts.

3.14. Fonds de tiers et fonds propres

La classification d'un fonds s'effectue sur la base des deux critères suivants :

1. Obligation de performance : obligation de l'entité d'utiliser ou de consommer les avantages économiques futurs ou le potentiel de service incorporé d'un actif dans un but particulier;
2. Obligation de restitution : les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont retournés au cédant en cas de non-respect de l'obligation de performance.

Si les deux critères sont remplis, le fonds doit être considéré et présenté en fonds étrangers. Si seule l'obligation de performance est remplie alors le fonds doit être présenté en fonds propres affectés. Finalement, si aucune des deux conditions n'est remplie, alors le fonds doit être considéré comme un fonds propre libre.

Sur la base des définitions présentées précédemment, les fonds et réserves de la HES-SO Genève peuvent être catégorisés de la manière suivante :

Fonds étrangers à long terme

- a) fonds de tiers affectés

Fonds propres

- b) réserves affectées
 - financements spéciaux
 - fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution
- c) fonds propres restreints

Les **fonds de tiers affectés** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **financements spéciaux** font parties des réserves affectées de l'entité et concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution** font parties des réserves affectées de l'entité et sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus puis attribués en fonds propres lors de l'attribution annuel du résultat. Ces fonds viennent financer la réalisation de buts spécifiques de la HES-SO Genève.

Les **fonds propres restreints** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus puis attribués en fonds propres lors de l'attribution annuel du résultat. Ces fonds viennent financer la réalisation de buts spécifiques de la HES-SO Genève sur décision de cette dernière.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HES-SO Genève ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs dans les réserves. Ces fonds constituent les fonds propres de la HES-SO Genève et permettront de compenser ou de financer des pertes futures de l'entité.

3.15. Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO Genève ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.16. Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par les différentes écoles de la HES-SO Genève ou de mise à disposition de

ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.17. Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2014.

3.18. Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.19. Impôts

La HES-SO Genève est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.20. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la Direction générale, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.21. Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a élaboré une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Cette dernière est revue chaque année et présentée pour validation au Conseil HES lors de sa séance du mois de décembre.

4. Modification de la classification des fonds – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »

Jusqu'en 2012, les fonds de la HES-SO Genève étaient classés en quatre catégories :

- les fonds alloués par des tiers avec conditions
- les fonds alloués par des tiers sans conditions
- les fonds propres affectés (ou financements spéciaux)

- les fonds propres libres

Visant à clarifier et fiabiliser le processus de séparation des fonds entre les Fonds propres et les Fonds étrangers, la Direction générale de la HES-SO Genève a conduit une analyse pour tous ses fonds détenus en 2013. Cette analyse a montré que la classification existante des fonds ne respectait pas strictement la distinction du passif du bilan entre les Fonds propres et les Fonds étrangers, selon les définitions prévues par les normes IPSAS.

En conséquence, selon les exigences de la norme IPSAS 23, les critères de classification ont été intégralement revus pour les principaux fonds de la HES-SO Genève. Ces fonds sont reclassés entre les cinq catégories ci-dessous. Ces retraitements n'ont pas d'impact matériel sur les comptes de la HES-SO Genève.

- Les fonds de tiers affectés
- Les financements spéciaux
- Les fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution
- Les fonds propres restreints
- Les fonds propres libres

Nous renvoyons le lecteur à la note 3.14 « fonds de tiers et fonds propres » pour les définitions détaillées de ces catégories.

Dans la mesure où la classification des fonds utilisée jusqu'au 31 décembre 2013 induisait une image erronée de la situation et performance de la HES-SO Genève, la norme IPSAS 3 exige l'application d'un traitement rétrospectif de l'information comptable « restatement » dans les états financiers des derniers exercices présentés (état au 1^{er} janvier 2013 et état au 31 décembre 2013). Le traitement rétrospectif de l'information concerne les quatre tableaux principaux, à savoir le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres.

Pour chacun des tableaux des états financiers, l'impact des retraitements se présente de la façon suivante :

HES-SO Genève

Bilan	Solde au 01.01.2012		Solde au 01.01.2012		Solde au 31.12.2012		Solde au 31.12.2012	
	publié	Retraitement	retraité	publié	Retraitement	retraité		
Fonds de tiers affectés	629'634	(307'897)	321'737	421'817	(244'897)	176'920		
Réserves affectées	331'800	398'367	730'167	331'800	307'897	639'697		
Bénéfice / (Perte)	3'539'080	(90'470)	3'448'610	6'962'373	(63'000)	6'899'373		

Compte d'exploitation	2012 publié		2012 retraité	
	publié	Retraitement	publié	Retraitement
Utilisation de fonds affectés	123'481	(63'000)	60'481	
Charges de biens, services et marchandises	10'981'496	63'000	11'044'496	
Attribution de fonds affectés	123'481	(63'000)	60'481	
Bénéfice de l'exercice	6'962'371	(63'000)	6'899'371	

Tableau de flux de trésorerie	2012 publié		2012 retraité	
	publié	Retraitement	publié	Retraitement
Résultat de l'exercice	6'962'373	(63'000)	6'899'373	
Variation des fonds de tiers affectés	(207'817)	63'000	(144'817)	
Variation des réserves affectées	-	(90'470)	(90'470)	

Tableau de variation des fonds propres	01.01.2012		Solde au 01.01.2012		Solde au 31.12.2012		Solde au 31.12.2012	
	publié	Retraitement	publié	Retraitement	publié	Retraitement	publié	Retraitement
Réserves affectées	331'800	398'367	730'167	331'800	307'897	639'697		
Bénéfice de l'exercice	3'539'080	(90'470)	3'448'610	6'962'373	(63'000)	6'899'373		
Total Fonds propres	15'945'618	307'897	16'253'515	17'879'585	244'897	18'124'482		

HES-S2 Santé-Social

Bilan	Solde au 01.01.2012		Solde au 01.01.2012		Solde au 31.12.2012		Solde au 31.12.2012	
	publié	Retraitement	retraité	retraité	publié	Retraitement	retraité	retraité
Fonds de tiers affectés	256'364	(36'026)	220'338		205'011	(35'526)	169'485	
Réserves affectées	4'114'015	38'989	4'153'004		4'919'375	36'025	4'955'400	
Bénéfice / (Perte)	1'412'637	(2'964)	1'409'673		4'806'811	(500)	4'806'311	

Compte d'exploitation	2012 publié	Retraitement	2012 retraité
Charges de biens, services et marchandises	4'914'983	500	4'915'483

Tableau de flux de trésorerie	2012 publié	Retraitement	2012 retraité
Résultat de l'exercice	4'806'811	(500)	4'806'311
Variation des fonds de tiers affectés	(51'353)	500	(50'853)
Variation des réserves affectées	805'360	(2'964)	802'396

Tableau de variation des fonds propres	31.12.2012 publié	Retraitement	Solde au 31.12.2012
Réserves affectées	4'919'375	36'025	4'955'400
Bénéfice de l'exercice	4'806'811	(500)	4'806'311
Total Fonds propres	18'615'477	35'525	18'650'997

5. Liquidités et équivalents de liquidités

	2013	2012 HES-SO	2012 HES-S2	2012 HES-S2
	CHF	CHF	SAS CHF	M&A CHF
Avoirs en caisse	93'447	58'475	11'179	17'653
Avoirs bancaires et postaux	15'330'242	8'940'207	2'031'943	141'209
Avoirs Fonds Vergottis	147'257	-	222'327	-
Liquidités et équivalents de liquidités	15'570'946	8'998'682	2'265'449	158'862

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

6. Débiteurs

	2013	2012 HES-SO "retraité"	2012 HES-S2 SSA "retraité"	2012 HES-S2 M&A "retraité"
	CHF	CHF	CHF	CHF
Débiteurs envers des tiers	3'577'057	2'107'669	1'061'254	589'583
Débiteurs HES-SO Delémont	818'287	932'994	101'944	50'371
Debiteurs Canton de Genève	1'356'008	935'694	425	35'429
Provision pour pertes sur débiteurs	(415'557)	(298'309)	(9'800)	(72'523)
Débiteurs	5'335'795	3'678'048	1'153'823	602'860

Durant l'exercice 2013, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 12'576.-. Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HES-SO Genève au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HES-SO Genève n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

7. Comptes courants et parties liées

	2013	2012 HES-SO	2012 HES-S2 SSA	2012 HES-S2 M&A
	CHF	CHF	CHF	CHF
Compte courant Etat de Genève - Liquidités	-	1'983'508	-	-
Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	8'850'232	-	9'942'094	-
Compte courant Etat de Genève - HEAD D	-	-	833	-
Compte courant Etat de Genève - HEAD AV	-	-	1'534	7'584'826
Compte courant Etat de Genève - HEM	-	150'000	3'586	22'005'960
Compte courant Etat de Genève - HES-S2	-	1'749'962	1'775'720	-
Compte courant inter-école HEAD D - HEAD AV	-	20'397'151	-	-
Compte courant inter-école HEM	-	21'406'692	-	389'012
Compte courant inter-école HEAD AV - HEAD D	-	13'797'644	-	-
Compte courant Conservatoire de Musique de Genève	772'506	-	-	-
Compte courant Etat de Neuchâtel - HEM	369'384	-	-	1'062'395
Comptes courants actifs	9'992'122	59'484'957	11'723'767	31'042'193
Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	-	18'294'038	-	26'849'374
Compte courant Etat de Genève - HEAD AV	-	78'315	-	-
Compte courant inter-école HES-SO	-	34'440'284	-	-
Compte courant inter-école HES-S2	-	3'457'908	-	-
Compte courant Etat de Genève	-	-	-	295
Compte courant HEAD D - HEAD AV	-	-	-	789'471
Compte courant HEAD AV - HEAD D	-	-	-	343'461
Compte courant HES-S2 Genève	-	-	-	4'309
Compte courant Conservatoire de Musique de Genève	-	-	-	127'052
Comptes courants passifs	-	56'270'545	-	28'113'962

Concernant le compte courant avec l'Etat de Genève, la part du résultat de l'exercice 2013 qui sera rendu courant 2014 à l'Etat de Genève est présentée dans le résultat de l'exercice.

8. Actifs transitoires

	2013	2012 HES-SO	2012 HES-S2 SSA	2012 HES-S2 M&A
	CHF	CHF	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	3'607'971	3'328'223	180'962	24'800
Charges payées d'avance	189'923	-	-	12'619
Impôt anticipé à récupérer	4'436	1'029	2'389	-
Autres actifs transitoires	411'368	599'425	189'571	213'717
Transitoires Fonds Vergottis	34'549	-	27'617	-
Actifs transitoires	4'248'247	3'928'677	400'539	251'136

9. Titres

9.1. Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres

Le Conseil de Fondation de la HEdS a confié des mandats généraux de gestion de son portefeuille de titres à la banque Bordier & Cie, pour les fonds « Michauds », « Soins infirmiers » et « Vergottis ». Le fonds « Sages-Femmes » n'est pas lié à un mandat de gestion mais ne comprend pas un solde matériel (CHF 10'430).

La Banque peut investir les avoir confiés à la complète discrétion. Le profil de placement pour le fonds Vergottis est quant à lui orienté entre « Conservation » et « Equilibre », minimisant le risque d'investissement.

Composés d'obligations et d'actions libellés en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l'HEdS sont soumis aux risques de marché.

En ce qui concerne le risque de change, une variation de +/- 1% du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de la HEdS de CHF 8'728 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

En ce qui concerne le risque du prix, une variation de +/- 1% du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de la HEdS de CHF 45'762 à la hausse comme à la baisse, toutes choses étant égales par ailleurs.

10. Immobilisations corporelles

2013 HES-SO	Informatique	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillages	Véhicule	Immeuble Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition								
Au 01.01.13	688'107	1'070'700	4'782'745	5'736'685	-	-	-	12'278'237
Reprise des soldes au 01.01.13 HES-S2 SSA	1'293'233	1'098'087	341'930	-	-	11'346'340	2'750'000	16'829'590
Reprise des soldes au 01.01.13 HES-S2 M&A	-	78'000	-	-	-	-	-	78'000
Entrées	-	410'368	-	-	51'990	-	-	462'358
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	1'981'340	2'657'155	5'124'675	5'736'685	51'990	11'346'340	2'750'000	29'648'185
Amortissements cumulés								
Au 01.01.13	(747'313)	(838'466)	(2'278'915)	(2'002'062)	-	-	-	(5'866'756)
Reprise des soldes au 01.01.13 HES-S2 SSA	(1'293'233)	(1'002'888)	(51'288)	-	-	(1'588'492)	-	(3'935'900)
Reprise des soldes au 01.01.13 HES-S2 M&A	-	(39'000)	-	-	-	-	-	(39'000)
Mouvements Fonds Amortissements	(85'388)	(197'382)	(361'765)	(301'191)	(10'398)	(226'928)	-	(1'183'051)
Amortissements cumulés au 31.12.2013	(2'125'934)	(2'077'736)	(2'691'968)	(2'303'254)	(10'398)	(1'815'420)	-	(11'024'707)
Valeur nette au 01.01.2013	(59'206)	366'433	2'794'472	3'734'623	-	9'757'848	2'750'000	19'344'170
Valeur nette au 31.12.2013	(144'594)	579'419	2'432'708	3'433'432	41'592	9'530'920	2'750'000	18'623'476

Tous les mouvements de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessus

2012 HES-SO	Informatique	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	Appareils scientifiques	Machines et gros outillages	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.12	688'107	1'070'700	4'782'745	5'736'685	12'278'237
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	688'107	1'070'700	4'782'745	5'736'685	12'278'237
Amortissements cumulés					
Au 01.01.12	(658'715)	(819'108)	(1'913'786)	(1'700'871)	(5'092'480)
Mouvements Fonds Amortissements	(88'598)	(19'358)	(365'129)	(301'191)	(774'277)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(747'313)	(838'466)	(2'278'915)	(2'002'062)	(5'866'757)
Valeur nette au 01.01.2012	29'392	251'592	2'868'959	4'035'814	7'185'757
Valeur nette au 31.12.2012	(59'206)	232'234	2'503'830	3'734'623	6'411'481

2012 HES-S2 SSA	Informatique	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	Appareils scientifiques	Immeuble Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.12	1'293'233	1'098'087	341'930	11'346'340	2'750'000	16'829'590
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	1'293'233	1'098'087	341'930	11'346'340	2'750'000	16'829'590
Amortissements cumulés						
Au 01.01.12	(1'293'233)	(883'841)	(34'192)	(1'361'564)	-	(3'572'829)
Mouvements Fonds Amortissements	-	(119'047)	(17'096)	(226'928)	-	(363'072)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(1'293'233)	(1'002'888)	(51'288)	(1'588'492)	-	(3'935'901)
Valeur nette au 01.01.2012	-	214'246	307'738	9'984'776	2'750'000	13'256'760
Valeur nette au 31.12.2012	-	95'199	290'642	9'757'848	2'750'000	12'893'689

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

2012 HES-S2 M&A	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	TOTAL
Valeur d'acquisition		
Au 01.01.12	78'000	78'000
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	78'000	78'000
Amortissements cumulés		
Au 01.01.12	(29'250)	(29'250)
Mouvements Fonds Amortissements	(9'750)	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(39'000)	(39'000)
Valeur nette au 01.01.2012	48'750	48'750
Valeur nette au 31.12.2012	39'000	39'000

11. Immobilisations corporelles Crédit-programme

2013 HES-SO	Matériels informatiques	Equipements	Audio- visuels	Mobilier	Véhicules	TOTAL
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.13	1'432'003	5'830'008	226'052	254'431	-	7'742'493
Reprise des soldes au 01.01.13						
HES-S2 SSA	282'377	77'290	254'136	302'696	-	916'499
Reprise des soldes au 01.01.13						
HES-S2 M&A	245'232	1'052'677	692'559	138'630	72'000	2'201'098
Entrées	913'373	2'142'263	193'416	222'376	-	3'471'428
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	2'872'984	9'102'238	1'366'163	918'133	72'000	14'331'518
Amortissements cumulés						
Au 01.01.13	(488'349)	(1'351'667)	(86'907)	(45'609)	-	(1'972'531)
Reprise des soldes au 01.01.13	(75'710)	(15'458)	(72'426)	(39'351)	-	(202'945)
HES-S2 SSA						
Reprise des soldes au 01.01.13	(72'489)	(266'651)	(211'887)	(23'089)	(14'400)	(588'517)
HES-S2 M&A						
Mouvements Fonds Amortissement	(736'617)	(1'820'447)	(341'541)	(119'357)	(14'400)	(3'032'363)
Amortissements cumulés au 31.12.2013	(1'373'165)	(3'454'223)	(712'761)	(227'406)	(28'800)	(5'796'356)
Subventions Crédit-programme acquises						
Au 01.01.13	(1'432'003)	(5'830'008)	(226'052)	(254'431)	-	(7'742'493)
Reprise des soldes au 01.01.13	(282'377)	(77'290)	(254'136)	(302'696)	-	(916'499)
HES-S2 SSA						
Reprise des soldes au 01.01.13	(245'232)	(1'052'677)	(692'559)	(138'630)	(72'000)	(2'201'098)
HES-S2 M&A						
Entrées	(913'373)	(2'142'263)	(193'416)	(222'376)	-	(3'471'428)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2013	(2'872'984)	(9'102'238)	(1'366'163)	(918'133)	(72'000)	(14'331'518)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat						
Au 01.01.13	488'349	1'351'667	86'907	45'609		1'972'531
Reprise des soldes au 01.01.13	75'710	15'458	72'426	39'351		202'945
HES-S2 SSA						
Reprise des soldes au 01.01.13	72'489	266'651	211'887	23'089	14'400	588'517
HES-S2 M&A						
Attribution au compte de résultat	736'617	1'820'447	341'541	119'357	14'400	3'032'363
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2013	1'373'165	3'454'223	712'761	227'406	28'800	5'796'356
Valeur nette au 01.01.2013	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2013	-	-	-	-	-	-

En 2013, la part du crédit de programme dévolue à la HES-SO Genève a été réduite par les autorités ; elle est passée de CHF 5'537'459.- à CHF 3'475'532, soit une diminution de CHF 2'061'927.-. Au 31 décembre 2013, CHF 3'471'428.- ont été investis. Le solde de CHF 4'101.- est reporté sur l'année 2014.

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

2012 HES-SO	Matériels informatiques	Equipements	Audio-visuels	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.12	521'392	928'325	121'577	96'407	1'667'701
Entrées	910'611	4'901'683	104'475	158'024	6'074'792
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	1'432'003	5'830'008	226'052	254'431	7'742'493
Amortissements cumulés					
Au 01.01.12	(130'348)	(185'665)	(30'394)	(12'533)	(358'940)
Mouvements Fonds Amortissement	(358'001)	(1'166'002)	(56'513)	(33'076)	(1'613'591)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(488'349)	(1'351'667)	(86'907)	(45'609)	(1'972'531)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.12	(521'392)	(928'325)	(121'577)	(96'407)	(1'667'701)
Entrées	(910'611)	(4'901'683)	(104'475)	(158'024)	(6'074'792)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2012	(1'432'003)	(5'830'008)	(226'052)	(254'431)	(7'742'493)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
Au 01.01.12	130'348	185'665	30'394	12'533	358'940
Attribution au compte de résultat	358'001	1'166'002	56'513	33'076	1'613'591
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2012	488'349	1'351'667	86'907	45'609	1'972'531
Valeur nette au 01.01.2012	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2012	-	-	-	-	-

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

2012 HES-S2 SSA	Matériels informatiques	Equipements	Audio- visuels	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.12	20'462	-	35'568	-	56'030
Entrées	261'915	77'290	218'568	302'696	860'469
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	282'377	77'290	254'136	302'696	916'499
Amortissements cumulés					
Au 01.01.12	(5'116)	-	(8'892)	-	(14'008)
Mouvements Fonds Amortissement	(70'594)	(15'458)	(63'534)	(39'351)	(188'937)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(75'710)	(15'458)	(72'426)	(39'351)	(202'945)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.12	(20'462)	-	(35'568)	-	(56'030)
Entrées	(261'915)	(77'290)	(218'568)	(302'696)	(860'469)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2012	(282'377)	(77'290)	(254'136)	(302'696)	(916'499)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
Au 01.01.12	5'116	-	8'892	-	14'008
Attribution au compte de résultat	70'594	15'458	63'534	39'351	188'937
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2012	75'710	15'458	72'426	39'351	202'945
Valeur nette au 01.01.2012	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2012	-	-	-	-	-

HES-SO Genève (selon ligne budgétaire DIP)

2012 HES-S2 M&A	Matériels informatiques	Equipements	Audio- visuels	Mobilier	Véhicules	TOTAL
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.12	44'724	280'582	154'989	38'976	-	519'271
Entrées	200'508	772'095	537'570	99'654	72'000	1'681'827
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	245'232	1'052'677	692'559	138'630	72'000	2'201'098
Amortissements cumulés						
Au 01.01.12	(11'181)	(56'116)	(38'747)	(5'067)	-	(111'112)
Sorties	(61'308)	(210'535)	(173'140)	(18'022)	(14'400)	(477'405)
Mouvements Fonds Amortissements						
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(72'489)	(266'651)	(211'887)	(23'089)	(14'400)	(588'517)
Subventions Crédit-programme acquises						
Au 01.01.12	(44'724)	(280'582)	(154'989)	(38'976)	-	(519'271)
Entrées	(200'508)	(772'095)	(537'570)	(99'654)	(72'000)	(1'681'827)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2012	(245'232)	(1'052'677)	(692'559)	(138'630)	(72'000)	(2'201'098)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat						
Au 01.01.12	11'181	56'116	38'747	5'067	-	111'111
Attribution au compte de résultat	61'308	210'535	173'140	18'022	14'400	477'405
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2012	72'489	266'651	211'887	23'089	14'400	588'517
Valeur nette au 01.01.2012	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2012	-	-	-	-	-	-

12. Immobilisations corporelles Centre de simulation

2013 HES-SO	Matériels informatiques	Equipements	Appareils scientifiques	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.13	-	-	-	-	-
Entrées	101'523	67'251	94'651	105'136	368'561
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	101'523	67'251	94'651	105'136	368'561
Amortissements cumulés					
Au 01.01.13	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(25'381)	(13'450)	(9'465)	(13'142)	(61'438)
Amortissements cumulés au 31.12.2013	(25'381)	(13'450)	(9'465)	(13'142)	(61'438)
Subventions Centre de simulation					
Au 01.01.13	-	-	-	-	-
Entrées	(101'523)	(67'251)	(94'651)	(105'136)	(368'561)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2013	(101'523)	(67'251)	(94'651)	(105'136)	(368'561)
Subventions Centre de simulation reconnues au compte de résultat					
Au 01.01.13	-	-	-	-	-
Attribution au compte de résultat	25'381	13'450	9'465	13'142	61'438
Subventions Centre de simulation reconnues au 31.12.2013	25'381	13'450	9'465	13'142	61'438
Valeur nette au 01.01.2013	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2013	-	-	-	-	-

13. Passifs transitoires

	2013	2012 HES-SO	2012 HES-S2 SSA	2012 HES-S2 M&A
	CHF	CHF	CHF	CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-SO		-	-	437'153
Taxes scolaires reçues d'avance	393'414	185'114	1'106'079	-
Divers produits reçus d'avance	1'408'191	66'510	125'165	15'408
Charges à payer	713'863	377'978	724'836	258'262
TVA nette à payer	99'327	118'215	-	-
Salaires et indemnités à payer	1'231'242	594'030	491'060	156'609
Transitoire Vergottis	10'565	-	-	-
Passifs transitoires à court terme	3'856'603	1'341'847	2'447'140	867'432

14. Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme HES-SO 2013	Etat des provisions au 01.01.2013	Reprise des soldes au 01.01.2013 HES-S2 SSA	Reprise des soldes au 01.01.2013 HES-S2 M&A	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2013
Provision pour vacances non prises HES-SO	474'120	123'650	792'216	217'385	-	-	894'371
Provision pour heures supplémentaires HES-SO	120'995	33'578	45'908	75'837	-	(10'247)	266'071
Provision pour rattrapage PPI HES-SO	1'600'072	625'270	191'929	634'111	(70'113)	(90'762)	2'890'507
Provision pour restructuration	512'332	-	-	-	(383'323)	(129'009)	-
Provision pour pénalités SEFRI (OFFT)	261'162	-	-	172'494	-	(10'127)	423'528
Provision pour litiges	-	-	-	176'500	-	-	176'500
Provision diverses	-	-	297'617	-	-	-	297'617
Provision liée au nouveau statut	-	-	-	379'400	-	-	379'400
Sous-total	2'968'681	782'498	614'670	1'655'726	(453'437)	(240'145)	5'327'995
Provision PLEND* HES-SO	950'644	1'022'418	345'341	2'092'785	(1'203'371)	-	3'207'817
Total des provisions	3'919'325	1'804'916	960'011	3'748'511	(1'656'808)	(240'145)	13'863'806

* Les charges sur provision PLEND sont passées en charges de personnel

14.1. Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

14.2. Provision pour pénalités SEFRI

Une provision pour pénalités SEFRI a été comptabilisée pour l'HEPIA pour sa filière sous-critique.

14.3. Provision liée au nouveau statut

A la demande de la caisse de pension et avec l'accord de l'office des hautes écoles et de la recherche du canton de Neuchâtel, la HES-SO Genève a provisionné un montant de CHF 379'400.-. Il s'agit de permettre la recapitalisation de la caisse de pension de Neuchâtel (CHF 310'400.-) et de provisionner l'augmentation prévue du taux de cotisation (CHF 69'000.-). L'ensemble des coûts y relatifs, qui ne concerne que le personnel de la HEM-NE, sont intégralement pris en charge par le canton de Neuchâtel.

14.4. Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'340 en 2013 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants engagés au 01.01.2014 sont provisionnés.

L'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi B 5 20 sur la rente-pont AVS du 3 octobre 2013 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elle remplace la loi instaurant des mesures d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND) du 15 décembre 1994. Les conditions moins favorables octroyées par la nouvelle loi ont incité un grand nombre de membres du personnel à faire valoir leurs droits en la matière en 2013, avec pour conséquence un accroissement très important des montants dus à provisionner, qui passent de CHF 669'353.- en 2012 à CHF 2'092'785.- en 2013, soit une augmentation de plus de CHF 1'423'432.-.

Concernant les engagements découlant du projet de fusion des caisses de pension de l'Etat de Genève (CIA et CEH), nous renvoyons le lecteur à la note 19 « Charges de personnel ».

15. Emprunt hypothécaire

	2013	2012 HES-SO	2012 HES-S2 SSA	2012 HES-S2 M&A
	CHF	CHF	CHF	CHF
Juste valeur de l'hypothèque	9'818'113	-	10'032'742	-
Échéance	30.06.2013	-	30.06.2012	-
Taux d'intérêt effectif	3.71%		3.71%	
Emprunts hypothécaires (coût amorti)				
Dont				
Part à court terme	214'630	-	214'864	-
Part à long terme	9'603'483	-	9'817'878	-
Emprunts hypothécaires (coût amorti)	9'818'113		10'032'742	

Conditions générales :

L'immeuble situé au 16 Pré-Jérôme est propriété de la Fondation de la Haute Ecole de Travail Social – Institut d'études sociales. Le terrain a été donné à la Fondation par l'Etat, avec droit de réméré.

Le crédit de construction accordé par la BCGe pour financer la construction de cet immeuble a été consolidé le 1^{er} juillet 2006 par l'octroi d'un prêt hypothécaire à long terme de CHF 11'320'000.-.

Ce prêt hypothécaire est garanti par la cession fiduciaire en pleine propriété de CHF 13'240'000.- de cédule hypothécaires 1^{er} et 2^{ème} rang et par un cautionnement simple de l'Etat de Genève à concurrence de 13'400'00.-.

En ce qui concerne le risque d'intérêt, une variation de +/- 0.5% des taux d'intérêts sur les emprunts hypothécaires induits un impact « théorique » sur le résultat net de la HETS de CHF 49'090.- à la hausse comme à la baisse, toutes choses étant égales par ailleurs.

16. Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions HES-SO	Etat des fonds au 01.01.2013	Reprise des soldes au 01.01.2013 HES-S2 SSA	Reprise des soldes au 01.01.2013 HES-S2 M&A	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Dissolutions des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2013
Dépôts	56'874	10'446	-	74'370	(22'220)	-	119'470
Programmes d'échanges (122'818)	-	-	(32'621)	(143'038)	2'228	-	(296'249)
Autres fonds	242'864	-	127'281	442'459	(463'468)	(240'352)	108'784
Provision studio d'enregistrement	-	-	16'767	-	-	-	16'767
LBS Aide humanitaire à l'Albanie	-	77'503	-	-	-	-	77'503
Dons et legs enseignement technique	-	81'537	-	-	-	-	81'537
Total des fonds de tiers affectés	176'920	169'486	111'427	373'791	(483'460)	(240'352)	107'811

Pour information, les attributions et utilisations des fonds ne correspondent pas à la rubrique de pertes et profits car certaines comptabilisations de fonds ne sont pas passées par des comptes de charges et produits

17. Subventions

	2013	2013 Budget ("non audité)	2012 HES-SO	2012 HES-S2 SSA	2012 HES-S2 M&A
Subventions de fonctionnement					
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant)	117'923'623	114'994'410	56'914'734	24'576'168	30'745'999
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	11'332'246	10'936'688	6'955'917	2'111'621	1'700'612
Subventions des fonds stratégiques HES-SO	7'393'172	6'717'100	4'585'599	1'932'414	295'662
Autres subventions reçues	17'909'067	17'622'693	4'414'518	15'899'995	1'825'118
Subventions de fonctionnement	154'558'107	150'270'891	72'870'767	44'520'198	34'567'391
Subventions en nature					
Subventions cantonales en nature HES-SO	18'153'414	16'855'000	12'359'702	2'269'785	3'471'267
Subventions en nature	18'153'414	16'855'000	12'359'702	2'269'785	3'471'267
Total subventions	172'711'521	167'125'891	85'230'469	46'789'983	38'038'658

En 2006, la HES-SO Genève a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées du SEFRI, faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2013.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui sont versés aux écoles par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HES-SO Genève.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés à la HES-SO Genève directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, SEFRI, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées des mises à disposition de locaux et de personnel.

18. Autres produits

	2013	2012 HES-SO	2012 HES-S2 SSA	2012 HES-S2 M&A
	CHF	CHF	CHF	CHF
Revenus divers	836'262	26'765	797'492	52'311
Vente fournitures diverses	259'750	110'529	221'750	34'693
Remboursements divers	2'209'536	1'319'816	533'253	339'766
Produits exceptionnels	863'271	261'720	485'472	455'942
Autres produits	4'168'819	1'718'830	2'037'967	882'712

19. Charges de personnel

	2013	2012 HES-SO	2012 HES-S2 SSA	2012 HES-S2 M&A
	CHF	CHF	CHF	CHF
Corps professoral	77'491'420	33'851'677	21'849'518	17'917'917
Corps intermédiaire	18'761'327	11'441'150	3'515'887	2'753'346
Personnel administratif et technique	32'007'600	17'029'990	7'522'542	4'196'570
Vacataires	9'347'845	3'780'819	3'083'408	2'666'281
Frais formation professionnelle	967'825	286'717	244'148	183'303
Total charges de personnel	138'576'017	66'390'353	36'215'503	27'717'417

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-SO Genève bénéficie du travail de ses employés.

En date du 3 mars 2013, le canton de Genève a accepté en votation populaire, la fusion de la CIA et la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (ci-après CEH) par le biais de la Loi cantonale instituant la Caisse de prévoyance du canton de Genève, (LCPCG), du 28 juillet 2011.

Les engagements de la HES-SO Genève envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (ci-après CEH) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HES-SO Genève au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-SO Genève a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CEH et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CEH et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2013, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture et le montant potentiellement à charge de celle-ci concernant ses employés est inclus dans les CHF 800 millions provisionnés dans les comptes de l'Etat de Genève. Le DIP a confirmé cet élément et l'absence de refacturation ultérieure à la HES-SO Genève dans un courrier du 27 mars 2013.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1^{er} septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

20. Passif éventuel

Selon la loi du 23 janvier 2013 instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel, il est prévu selon l'article 4 de la nouvelle Loi, le passage à un plan d'assurance de base en primauté de cotisations, dès que le taux de couverture de la Caisse aura atteint 80%, mais au plus tard le 1^{er} janvier 2039. Le découvert résiduel sera alors réparti à charge des employeurs en proportion des engagements relatifs aux assurés actifs et pensionnés de chaque employeur présent à cette date.

Sur la base des chiffres connus au 1^{er} janvier 2013, le montant du découvert résiduel (différence entre un degré de couverture de 100% et un degré de couverture de 80%) lié aux collaborateurs de la HEM à Neuchâtel a été calculé par l'institution de prévoyance et s'élève à CHF 1'016'800.-

Compte tenu de l'incertitude relative aux montants de l'engagement, les critères de reconnaissance d'une provision ne sont pas remplis. De ce fait, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes annuels 2013 de la HEM. Une nouvelle évaluation sera effectuée à la fin de l'exercice 2014.

L'ensemble des coûts concernant le personnel de la HEM-NE, sont et seront intégralement pris en charge par le canton de Neuchâtel lors de leur réalisation conformément aux principes de répartition des coûts de personnel et de fonctionnement définis dans la Convention du 25 août 2008 entre l'Etat de Genève et l'Etat de Neuchâtel sur le transfert de la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de Genève (HEM-CSMG) de l'enseignement professionnel de la musique du Conservatoire de musique neuchâtelois.

21. Contrats de location

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2013	à 1 an:	125'748
	2 à 5 ans (inclus):	117'043
	à plus de 5 ans:	-
	Total	242'790

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2013	2012 HES-SO	2012 HES-S2 SAS	2012 HES-S2 M&A
	CHF	CHF	CHF	CHF
	1'070'833	517'156	253'025	297'939

Les paiements de location sur l'année 2013 comprennent les comptes de location photocopieuses, mobilières, audio-visuels, matériels et machines, matériel informatique, copieurs, véhicules ainsi que des locations diverses.

22. Comparaison avec le budget 2013

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus	Notes	2013	2013 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	17	172'711'521	167'125'891
Subventions Crédit-programme	11	3'032'363	3'039'693
Subventions Centre de simulation	12	61'438	-
Total subventions		175'805'321	170'165'584
Produits			
Ecolages		8'134'145	10'034'478
Mandats et prestations de services		6'383'949	6'172'450
Contributions de stages		909'850	-
Refacturation des charges communes HES-SO Genève		128'000	-
Produits financiers	18	236'606	-
Autres produits		4'168'819	3'718'500
Dissolution / Utilisation du ducroire		60'200	-
Utilisation des provisions	14	693'582	-
Utilisation de fonds de tiers	16	33'440	-
Total produits		20'748'592	19'925'428
Total revenus		196'553'913	190'091'012
Charges			
		CHF	CHF
Charges de personnel	19	138'576'017	137'232'145
Charges de biens, services et marchandises		24'533'631	23'836'069
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		1'012'629	906'000
Part des charges communes HES-SO Genève		128'000	-
Indemnité de stage		3'235'600	3'019'000
Charges d'infrastructures		20'768'319	20'130'801
Frais financiers		534'438	160'000
Amortissements	10	1'183'051	905'912
Amortissements Crédit-programme	11	3'032'363	3'039'693
Amortissements Centre de simulation	12	61'438	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		107'702	-
Attribution aux provisions	14	1'655'726	606'500
Constitution / Attribution de fonds affectés	16	23'500	-
Total charges		194'852'415	189'836'120
Bénéfice d'exercice		1'701'498	254'892

23. Information sectorielle

La HES-SO Genève a identifié ses différents secteurs d'activités qui sont ses cinq missions définies par le SEFRI et présentées ci-après:

- Bachelor
- Master
- Formation continue
- Prestations de services
- Ra&D

Le détail des charges ainsi que des produits sectoriels est présenté dans le décompte analytique calculé chaque année à l'attention du SEFRI. Pour l'établissement de celui-ci, chaque transaction de la comptabilité financière est affectée à une des cinq missions mentionnées ci-dessus ou à un centre de coût réparti ultérieurement entre les missions sur la base de clés pré-définies. Il permet au final de déterminer le coût par étudiant et d'obtenir le montant du forfait par filière d'études.

Certaines charges et produits ne sont pas prises en compte dans ce décompte car certaines informations sont non éligibles selon les critères du SEFRI. Un résumé de ces éléments est détaillé ci-dessous.

Il est à noter que la présentation des charges et des produits n'est pas identique entre la comptabilité financière et le décompte analytique.

2013

Activité			Formation	Prestations			Total
	Bachelor	Master	continue	de services	Ra&D		
Subventions	101'127'127	18'462'668	857	70	1'335		119'592'057
Ecologies	3'899'770	354'000	3'296'735	339'230	-		7'889'735
Produits Ra&D	756'586	37'297	181'207	18'971	10'397'093		11'391'154
Autres produits	3'561'144	518'740	827'298	5'123'318	3'262'781		13'293'284
Produits	109'344'627	19'372'705	4'306'097	5'481'589	13'661'209		152'166'231
Charges salariales	(92'637'772)	(15'727'515)	(4'515'543)	(5'535'140)	(19'577'611)		(137'993'581)
Charges BSM et autres	(15'656'609)	(3'625'363)	(1'714'021)	(1'244'744)	(3'735'228)		(25'975'965)
Total Charges	(108'294'381)	(19'352'878)	(6'229'564)	(6'779'884)	(23'312'839)		(163'969'546)
Résultat	1'050'246	19'827	(1'923'467)	(1'298'295)	(9'651'630)		(11'803'315)

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	(11'803'315)
Charges d'infrastructure	(18'782'831)
Subvention HES-SO & S2 pour loyers supplétifs	11'332'246
Autres subventions reçues	2'739'453
Constitution de provisions et réserves	(1'376'322)
Dissolution de provisions et réserves	781'156
Subventions cantonales supplétives	16'522'465
Total charges hors exploitation	(7'884'138)
Total produits hors exploitation (yc année préparatoire)	10'172'786
Résultat financier	1'701'500

2012

HES-SO

Activité			Formation	Prestations		
	Bachelor	Master	continue	de services	Ra&D	Total
Subventions	54'366'548	3'892'215	-	-	-	58'258'763
Ecolages	2'095'200	128'000	766'481	353'756	-	3'343'437
Produits Ra&D	579'789	130	88'646	64'644	7'370'734	8'103'943
Autres produits	3'599'568	254'925	339'045	3'092'042	3'183'831	10'469'411
Produits	60'641'105	4'275'270	1'194'172	3'510'442	10'554'565	80'175'554
Charges salariales	(45'362'022)	(3'650'706)	(1'784'074)	(3'232'354)	(13'293'782)	(67'322'938)
Charges BSM et autres	(7'652'253)	(1'091'196)	(396'965)	(727'500)	(2'381'526)	(12'249'440)
Total Charges	(53'014'275)	(4'741'902)	(2'181'039)	(3'959'854)	(15'675'308)	(79'572'378)
Résultat	7'626'830	(466'632)	(986'867)	(449'412)	(5'120'743)	603'176

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	603'176
Charges d'infrastructure	(11'860'157)
Subvention HES-SO pour loyers supplétifs	6'955'917
Autres subventions reçues	384'677
Constitution de provisions et réserves	(558'404)
Dissolution de provisions et réserves	620'083
Subventions cantonales supplétives	12'359'702
Total charges hors exploitation	(3'180'442)
Total produits hors exploitation	1'637'824
Résultat financier	6'962'373

HES-S2 SSA

Activité			Formation	Prestations		
	Bachelor	Master	continue	de services	Ra&D	Total
Subventions	24'559'895	171'936	-	-	-	24'731'831
Ecolages	1'118'510	-	1'946'244	1'770	-	3'066'524
Produits Ra&D	164'339	-	-	3'200	2'410'214	2'577'753
Autres produits	1'370'643	5'726	392'325	1'822'043	1'314'246	4'904'983
Produits	27'213'387	177'662	2'338'569	1'827'013	3'724'460	35'281'091
Charges salariales	(24'280'528)	(144'885)	(2'860'924)	(1'807'117)	(4'694'766)	(33'788'220)
Charges BSM et autres	(4'414'141)	(22'627)	(831'740)	(296'164)	(896'882)	(6'461'554)
Total Charges	(28'694'669)	(167'512)	(3'692'664)	(2'103'281)	(5'591'648)	(40'249'774)
Résultat	(1'481'282)	10'150	(1'354'095)	(276'268)	(1'867'188)	(4'968'683)

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	(4'968'683)
Charges d'infrastructure	(3'642'790)
Subvention HES-S2 pour loyers supplétifs	2'111'621
Autres subventions reçues	207'534
Constitution de provisions et réserves	(244'235)
Dissolution de provisions et réserves	207'313
Subventions cantonales supplétives	2'269'785
Total charges hors exploitation	(3'433'864)
Total produits hors exploitation	9'800'856
Résultat financier	2'307'537

HES-S2 M&A

Activité			Formation	Prestations			Total
	Bachelor	Master	continue	de services	Ra&D		
Subventions	17'226'581	13'519'418	-	-	-	-	30'745'999
Ecolages	589'794	461'217	80'372	-	-	-	1'131'383
Produits Ra&D	133'984	9'000	-	-	346'053	-	489'037
Autres produits	1'050'616	545'263	2'195	471'760	1'128'602	-	3'198'436
Produits	19'000'975	14'534'898	82'567	471'760	1'474'655	-	35'564'855
Charges salariales	(16'599'271)	(10'492'395)	(44'124)	(337'294)	(1'129'976)	-	(28'603'060)
Charges BSM et autres	(4'622'914)	(3'139'560)	(19'921)	(205'288)	(325'455)	-	(8'313'138)
Total Charges	(21'222'185)	(13'631'955)	(64'045)	(542'582)	(1'455'431)	-	(36'916'198)
Résultat	(2'221'210)	902'943	18'522	(70'822)	19'224	-	(1'351'343)

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	(1'351'343)
Charges d'infrastructure	(5'243'874)
Subvention HES-S2 pour loyers supplétifs	1'700'612
Autres subventions reçues	129'419
Constitution de provisions et réserves	(169'706)
Dissolution de provisions et réserves	305'579
Subventions cantonales supplétives	3'471'267
Total charges hors exploitation	(596'600)
Total produits hors exploitation	1'038'003
Résultat financier	(716'644)

L'intégralité des postes au bilan de la HES-SO Genève sont considérés comme des actifs et passifs conjoints, dans la mesure où ils sont utilisés dans des proportions diverses afin de réaliser les cinq missions de la HES-SO Genève. Ainsi, la Direction générale de la HES-SO Genève est d'avis qu'une répartition arithmétique basée sur le compte d'exploitation ne serait pas représentatif de la réalité et pourrait même amener à une confusion pour le lecteur des Etats Financiers.

24. Affectation du résultat

	2013	2012 HES-SO	2012 HES-S2 SSA	2013 HES-S2 M&A
Total coût HES financé par le canton en 2013/ 2012 (contribution cantonale)	94'336'303	42'462'053	31'805'712	19'278'077
Contribution cantonale réelle	94'336'303	48'218'947	22'798'142	18'522'031
Taxes scolaires étudiants exonérés	1'219'000	1'185'500	787'000	155'000
Creativity Center HEPIA	125'000	125'000	-	-
Indemnités de stage	2'325'750	-	1'965'320	-
Taxes modules complémentaires maturités spécialisées	2'416'833	-	2'748'050	-
Conditions locales particulières (CLP)	-	-	4'898'552	-
Bâtiment HETS	1'050'000	-	1'100'000	-
Boucllement définitif n-1	(2640'241)	(741'510)	(851'001)	(314'165)
Coût réel 2013/ 2012 de la HES-SO pour le canton de Genève	98'832'645	48'787'937	33'646'063	18'362'866
Résultat des écoles à atteindre pour respecter la contribution cantonale	(887'895)	(6'325'884)	(1'840'351)	915'211
Total coût HES financé par le canton en 2013/2012 (contribution cantonale)	97'944'750	42'462'053	31'805'712	19'278'077
Résultat 2013/ 2012 (yc amortissement IPSAS)	1'701'498	6'962'373	4'806'811	(716'644)
Impact amortissement IPSAS sur le résultat	677'169	677'169	-	-
Attribution des résultats liés aux fonds	196'123	-	(30'018)	-
Bénéfice sans les amortissements IPSAS & Bénéfice après attribution des résultats liés aux fonds	2'574'790	7'639'542	4'776'793	(716'644)
(Dissolution de réserves) / affectation du résultat avant utilisation de réserves affectées	1'686'896	1'313'658	2'936'442	198'567
Résultats 2013-2012	2'574'790	7'639'542	4'776'793	(716'644)
Utilisation réserves affectées CRR et CUEPE	-	87'300	-	-
Utilisation réserves affectées Filière internationale HEG	38'416	61'584	-	-
Utilisation réserves affectées Congrès internationale HETS AIFRIS	-	-	30'000	-
Utilisation réserves affectées Congrès internationale HEdS SIDIEF	-	-	30'000	-
Utilisation réserves affectées DIP-DARES	200'119	-	87'000	-
Utilisation réserves affectées Centre simulation - Loyers	43'420	-	-	-
Utilisation réserves affectées faculté de médecine	-	-	-	-
Utilisation réserves affectées Jubilé HEM-CMG	-	-	-	10'000
Utilisation réserves affectées Provision sucoût UID	50'000	-	-	150'000
Bénéfice après utilisation de réserves affectées	2'906'745	7'788'426	4'923'793	(556'644)
Affectation du résultat, hors respect Contribution cantonale	2'018'850	1'462'542	3'083'442	358'567
Proposition affectation résultat 2013/ Affectation du résultat 2012				
Retour subvention au canton (respect contribution cantonale)	887'895	6'325'884	1'840'351	(915'212)
Affectation de réserves 5%*	463'517	942'102	124'862	112'694
Retour subvention au canton (résultat)	1'555'333	520'440	2'958'582	245'874
Bénéfice sans les amortissements IPSAS	(2'906'745)	(7'788'426)	(4'923'793)	556'644
Total	-	-	-	-
*Calcul du montant affecté en réserves				
Charges effectives	194'852'415	92'723'262	50'600'697	41'979'217
(Charges liées aux fonds)	(447'153)	-	(168'259)	-
Taux de plafonnement de la réserve	5%	5%	5%	5%
Réserve maximale en CHF	9'720'263	4'636'163	2'521'621.90	2'098'961
Réserve en comptabilité avant attribution	9'256'746	3'694'061	2'396'760	1'986'267
Attribution	463'517	942'102	124'862	112'694

HEG

COMPTES DÉFINITIFS 2013

Table des matières

Bilan au 31 décembre	7
Compte d'exploitation au 31 décembre	8
Tableau de variation des fonds propres	9
Tableau de flux de trésorerie	10
Annexe au 31 décembre	11
1 Activité et missions	11
2 Organisation	11
3 Principes comptables et financiers	12
3.1 Base de présentation des comptes annuels	12
3.2 Conversion des monnaies étrangères	12
3.3 Liquidités et équivalents de liquidités	12
3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires	12
3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs	12
3.5 Les parties liées	13
3.6 Projets Ra&D	13
3.7 Immobilisations corporelles	13
3.7.1 Crédit programme	14
3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels	14
3.9 Créanciers et passifs transitoires.....	15
3.10 Provisions	15
3.11 Fonds de tiers et fonds propres	15
3.12 Subventions	16
3.13 Produits.....	16
3.14 Charges de fonctionnement	17
3.15 Contrats de location	17
3.16 Impôts	17
3.17 Estimations et jugements comptables déterminants	17
3.18 Evaluation des risques	17
4 Liquidités et équivalents de liquidités	17
5 Débiteurs	18
6 Comptes courants et parties liées	18
7 Actifs transitoires	19
8 Immobilisations corporelles Crédit-programme	20
9 Passifs transitoires	21
10 Provisions	21
10.1 Provision pour rattrapage PPI	21
10.2 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée).....	21

11	Fonds de tiers affectés	22
12	Subventions	22
13	Autres produits	24
14	Charges de personnel	24
15	Contrats de location	25
16	Comparaison avec le budget 2013.....	26
17	Information sectorielle.....	27



**Fondation de la Haute école de gestion et
d'information documentaire, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation**

Comptes annuels 2013



KPMG SA
Audit Suisse romande
111 Rue de Lyon
CH-1203 Genève

Case postale 347
CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
Téléfax +41 58 249 25 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-SO Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.

*Fondation de la Haute école de gestion et d'information documentaire, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

A rectangular stamp with a light blue background and a grid pattern. It contains a handwritten signature in black ink. In the top right corner, there is a small red circle with a white plus sign.

Pierre-Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

A rectangular stamp with a light blue background and a grid pattern. It contains a handwritten signature in black ink. In the top right corner, there is a small red circle with a white plus sign.

Sandrine Wagniere
Expert-réviseur agréée

Genève, le 11 avril 2014

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2013	2012
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	280'505	244'077
Débiteurs	5	1'557'097	1'016'466
Comptes courants et parties liées	6	7'015'911	3'922'137
Fonds de tiers affectés	11	102'006	-
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		464'494	524'897
Actifs transitoires	7	902'067	640'879
Total actifs circulants		10'322'080	6'348'456
Actifs immobilisés			
Immobilisations corporelles Crédit-programme	8	574'266	536'834
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	8	(574'266)	(536'834)
Total actifs immobilisés		-	-
TOTAL ACTIF		10'322'080	6'348'456
PASSIF			
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		232'890	174'533
Dettes envers des parties liées	6	3'896'103	1'853'513
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		844'846	473'360
Passifs transitoires	9	505'800	375'923
Provision	10	217'530	190'137
Total fonds étrangers à court terme		5'697'169	3'067'466
Fonds étrangers à long terme			
Fonds de tiers affectés	11	44'075	-
Provisions	10	695'164	609'259
Total fonds étrangers à long terme		739'239	609'259
Fonds propres			
Réserves affectées		188'416	150'000
Réserves		416'778	118'648
Bénéfice de l'exercice		3'280'478	2'403'079
Total fonds propres		3'885'672	2'671'727
TOTAL PASSIF		10'322'080	6'348'452

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2013	2012
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	23'463'557	21'531'937
Subvention Crédit-programme	8	279'994	184'907
Total subventions		23'743'551	21'716'844
Produits			
Ecolages		2'805'263	1'886'225
Mandats et prestations de services		1'938'817	2'241'308
Produits financiers		118	1'180
Autres produits	13	462'489	511'583
Dissolution / Utilisation du ducroire		1'205	5'605
Dissolution / Utilisation des provisions		-	15'131
Total produits		5'207'891	4'661'032
TOTAL REVENUS		28'951'443	26'377'876
CHARGES			
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	19'555'215	18'402'040
Charges de biens, services et marchandises		2'785'008	2'550'740
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		238'666	221'021
Charges d'infrastructures		1'825'736	1'826'732
Part des charges communes HES-GE		758'000	661'000
Frais financiers		7'687	2'517
Amortissements Crédit-programme	8	279'994	184'907
Attribution ducroire et pertes sur débiteurs		50'660	11'435
Attribution aux provisions	10	169'999	114'406
TOTAL CHARGES		25'670'964	23'974'797
Bénéfice de l'exercice		3'280'478	2'403'079

Tableau de variation des fonds propres

	Réserves affectées	Réserves	Bénéfice de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2011	150'000	118'648	1'594'073	-	1'862'721
Attribution résultat 2011			(1'594'073)	1'594'073	-
Remboursement du solde 2010 Etat de Genève				(1'594'073)	(1'594'073)
Résultat de l'exercice		2'403'079			2'403'079
Au 31 décembre 2012	150'000	118'648	2'403'079	-	2'671'727
Attribution résultat 2012	(61'584)	298'130	(2'403'079)	2'166'536	-
Remboursement du solde 2012 Etat de Genève				(2'166'536)	(2'166'536)
*Réaffectation résultat rendu au DIP pour des projets spéciaux	100'000				100'000
Résultat de l'exercice					3'280'478
Au 31 décembre 2013	188'416	416'778	3'280'478	-	3'885'672

Les réserves sont créées par la théaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF du 7 octobre 1993, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être théaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

*La réaffectation du résultat 2012 rendu au DIP en faveur de la HEG a été effectuée sur la base de l'allocation provisoire du 28 mars 2014 soumise au DIP, non approuvée à ce jour.

Tableau de flux de trésorerie

	2013	2012
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	3'280'478	2'403'079
Amortissements Crédit-programme	279'994	184'907
Dissolution des produits différés	(279'994)	(184'907)
Attributions aux provisions	169'999	114'406
Utilisation/ attribution à la provision PLEND	(56'701)	(79'319)
Dissolution / Utilisation des provisions	-	(15'131)
Capacité d'autofinancement	3'393'776	2'423'034
Variation débiteurs	(540'631)	498'386
Variation des comptes courants avec les parties liées	(3'176'133)	(2'560'098)
Fonds de tiers affectés	(82'006)	-
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	60'403	(277'495)
Variation actifs transitoires	(261'188)	(152'840)
Variation créanciers	58'357	(17'221)
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	371'486	321'610
Variation passifs transitoires	129'877	(59'877)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(46'059)	175'500
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles	(317'426)	(463'042)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(317'426)	(463'042)
Activités de financement		
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	317'426	463'042
Variation des fonds de tiers affectés	44'075	-
Variation des réserves affectés	38'416	-
Flux de trésorerie des activités de financement	399'917	463'042
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	36'428	175'501
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	280'505	244'077
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	244'077	68'576
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	36'428	175'501

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-SO Genève (selon ligne budgétaire du DIP) est la branche genevoise de la HES-SO, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a été présentée par le Conseil d'Etat le 20 octobre 2011 sous la forme d'un projet de loi (PL 10882) autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Le projet de loi 10882 a été adopté le 16 mars 2012 par le Grand-Conseil pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. La loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande, du 5 octobre 2001, est abrogée. Il en va de même par analogie pour la HES-S2 musique et arts.

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) constitue la base légale de son dispositif financier dès janvier 2013. Il n'y a par conséquent plus qu'une ligne budgétaire pour l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève.

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

L'école suivante a été intégrée pour l'établissement des comptes annuels :

Ecole affiliée à la HES-SO Genève	2013	2012
Haute école de gestion de Genève (HEG)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HEG sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF).

Dès l'exercice 2010, les états financiers de la HEG sont préparés selon le règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF) basé sur les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 6 du REEF, notamment l'IPSAS 25 « Engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ».

Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HEG ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
Haute école de gestion (HEG)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes SEFRI-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEPIA, HEG, HEAD-D et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève, alors que dans ceux de la Fondation HEG et autres écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants dus sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

Pendant, les actifs et passifs liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions hors crédit de programme supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives du SEFRI (nouvelle dénomination de l'OFFT dès le 1^{er} janvier 2013). Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

Au 31.12.2013, la HEG ne dispose pas de biens mobiliers correspondant à la définition ci-dessus.

3.7.1 Crédit programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions des nouveaux équipements sont financées au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

Toutes les acquisitions liées au crédit de programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes SEFRI afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000. Les biens mobiliers liés au crédit programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Bien mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés et reconnues dans le compte d'exploitation au même rythme que les amortissements.

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HEG examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite

au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.10 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HEG à une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.11 Fonds de tiers et fonds propres

La classification d'un fonds s'effectue sur la base des deux critères suivants :

1. Obligation de performance : obligation de l'entité d'utiliser ou de consommer les avantages économiques futurs ou le potentiel de service incorporé d'un actif dans un but particulier;
2. Obligation de restitution : les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont retournés au cédant en cas de non-respect de l'obligation de performance.

Si les deux critères sont remplis, le fonds doit être considéré et présenté en fonds étrangers. Si seule l'obligation de performance est remplie alors le fonds doit être présenté en fonds propres affectés. Finalement, si aucune des deux conditions n'est remplie, alors le fonds doit être considéré comme un fonds propre libre.

Sur la base des définitions présentées précédemment, les fonds et réserves de la HEG peuvent être catégorisés de la manière suivante :

Fonds étrangers

- a) fonds de tiers affectés

Fonds propres

- b) réserves affectées
 - financements spéciaux
 - fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution
- c) fonds propres restreints

Les **fonds de tiers affectés** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **financements spéciaux** font parties des réserves affectées de l'entité et concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution** font parties des réserves affectées de l'entité et sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus puis attribués en fonds propres lors de l'attribution annuel du résultat. Ces fonds viennent financer la réalisation de buts spécifiques de la HEG.

Les **fonds propres restreints** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus puis attribués en fonds propres lors de l'attribution annuel du résultat. Ces fonds viennent financer la réalisation de buts spécifiques de la HEG sur décision de cette dernière.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HEG ainsi que de la réserve. Ces fonds constituent les fonds propres de la HEG et permettront de compenser ou de financer des pertes futures de l'entité.

3.12 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HEG ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.13 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le

degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.14 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2014.

3.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.16 Impôts

La HEG est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.17 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.18 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a élaboré une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Cette dernière est revue chaque année et présentée pour validation au Conseil HES lors de sa séance du mois de décembre.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2013	2012
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	6'257	4'039
Avoirs bancaires et postaux	274'248	240'038
Liquidités et équivalents de liquidités	280'505	244'077

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2013	2012
	CHF	"retraité" CHF
Débiteurs envers des tiers	775'800	294'318
Débiteurs HES-SO Delémont	178'750	189'000
Débiteurs Canton de Genève	705'783	594'709
Provision pour pertes sur débiteurs	(103'236)	(61'561)
Débiteurs	1'557'097	1'016'466

Durant l'exercice 2013, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année se sont élevées à CHF 7'780.-. Ces pertes sont dues essentiellement à l'insolvabilité d'étudiants.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HEG au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HEG n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur

6 Comptes courants et parties liées

	2013	2012
	CHF	"retraité" CHF
Comptes courants HES-SO	6'646'385	2'694'387
Comptes courants HEAD D -HEAD AV	-	1'227'750
Comptes courants prestations internes	369'526	-
Comptes courants actifs	7'015'911	3'922'137
Compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève	3'138'103	1'160'797
Comptes courants HEAD-AV - HEAD-D	-	30'899
Comptes courants S2	-	817
Compte courant HES-SO - Part des charges communes	758'000	661'000
Comptes courants passifs	3'896'103	1'853'513

Concernant le compte courant avec l'Etat de Genève, la part du résultat de l'exercice 2013 qui sera rendu courant 2014 à l'Etat de Genève est présentée dans le résultat de l'exercice.

La présentation 2012 a été retraitée afin de faire apparaître la part des charges communes.

7 Actifs transitoires

	2013	2012
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	872'942	273'086
Autres actifs transitoires	29'125	367'792
Actifs transitoires	902'067	640'879

8 Immobilisations corporelles Crédit-programme

2013	Matériels informatiques	Equipements	Audio- visuels	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.13	522'403	26'763	135'963	115'097	800'225
Entrées	292'675	-	2'754	21'997	317'426
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	815'078	26'763	138'717	137'094	1'117'652
Amortissements cumulés					
Au 01.01.13	(185'634)	(8'837)	(48'608)	(20'314)	(263'392)
Mouvements Fonds Amortissements	(222'140)	(5'353)	(34'679)	(17'822)	(279'994)
Amortissements cumulés au 31.12.2013	(407'774)	(14'190)	(83'287)	(38'136)	(543'386)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.13	(522'403)	(26'763)	(135'963)	(115'097)	(800'225)
Entrées	(292'675)	-	(2'754)	(21'997)	(317'426)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2013	(815'078)	(26'763)	(138'717)	(137'094)	(1'117'652)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
Au 01.01.13	185'634	8'837	48'608	20'314	263'392
Attribution au compte de résultat	222'140	5'353	34'679	17'822	279'994
Subventions Crédit-programme reconnue au 31.12.2013	407'774	14'190	83'287	38'136	543'386
Valeur nette au 01.01.2013	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2013	-	-	-	-	-
2012	Matériels informatiques	Equipements	Audio- visuels	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.12	220'131	17'419	58'467	41'166	337'183
Entrées	302'272	9'344	77'496	73'931	463'042
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	522'403	26'763	135'963	115'097	800'225
Amortissements cumulés					
Au 01.01.12	(55'033)	(3'484)	(14'617)	(5'351)	(78'485)
Mouvements Fonds Amortissements	(130'601)	(5'353)	(33'991)	(14'963)	(184'907)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(185'634)	(8'837)	(48'608)	(20'314)	(263'392)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.12	(220'131)	(17'419)	(58'467)	(41'166)	(337'183)
Entrées	(302'272)	(9'344)	(77'496)	(73'931)	(463'042)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2012	(522'403)	(26'763)	(135'963)	(115'097)	(800'225)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
Au 01.01.12	55'033	3'484	14'617	5'351	78'485
Attribution au compte de résultat	130'601	5'353	33'991	14'963	184'907
Subventions Crédit-programme reconnue au 31.12.2012	185'634	8'837	48'608	20'314	263'392
Valeur nette au 01.01.2012	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2012	-	-	-	-	-

En 2013, la part du crédit de programme dévolue à la HEG a été réduite par les autorités ; elle est passée de CHF 470'813.- à CHF 295'501, soit une diminution de CHF 175'312.-. Au 31 décembre 2013, CHF 317'426.- ont été investis. Le trop dépensé de CHF 21'925.- est reporté sur l'année 2014.

9 Passifs transitoires

	2013	2012
	CHF	CHF
Taxes scolaires reçus d'avances	250'636	168'197
Divers produits reçus d'avance	-	19'200
Charges à payer	13'727	-
Salaires et indemnités à payer	241'437	188'526
Passifs transitoires	505'800	375'923

10 Provisions

Détail et mouvements des provisions à courts et longs termes HEG	Etat des provisions au 01.01.2013	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2013
Provision vacances non prises	98'293	52'848	-	151'141
Provision heures supplémentaires non prises	35'028	15'620	-	50'648
Provision pour rattrapage PPI	593'633	101'531	-	695'164
Provision pour litiges	-	-	-	-
Sous-total	726'954	169'999	-	896'953
Provision PLEND*	72'442	116	(56'816)	15'741
Total des provisions	799'396	170'114	(56'816)	912'694

*Les charges sur provisions PLEND sont passées en charges de personnel

10.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

10.2 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base

mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'340 en 2013 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants engagés au 01.01.2014 sont provisionnés.

L'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi B 5 20 sur la rente-pont AVS du 3 octobre 2013 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elle remplace la loi instaurant des mesures d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND) du 15 décembre 1994. Les conditions moins favorables octroyées par la nouvelle loi ont incité un grand nombre de membres du personnel à faire valoir leurs droits en la matière en 2013.

Concernant les engagements découlant du projet de fusion des caisses de pension de l'Etat de Genève (CIA et CEH), nous renvoyons le lecteur à la note 13 « Charges de personnel ».

11 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2013	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisation des fonds en cours de l'exercice	Dissolution des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2013
Programmes d'échanges	-	-	(102'006)	-	(102'006)
Total fonds de tiers actifs	-	-	(102'006)	-	(102'006)
Autres fonds et dépôts	-	47'660	(3'585)	-	44'075
Total fonds de tiers passifs	-	47'660	(3'585)	-	44'075

12 Subventions

	2013	2012 Budget ("non audité")	2012
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (étudiant)	16'187'116	16'419'167	15'218'403
Subventions forfaitaires reçues de la HES-SO (loyers)	1'735'917	1'735'864	1'607'958
Subventions des fonds stratégiques	1'735'387	1'175'000	1'489'772
Autres subventions reçues	1'740'735	1'205'000	1'168'852
Subventions de fonctionnement	21'399'155	20'535'031	19'484'985
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	2'064'402	-	2'046'952
Subventions en nature	2'064'402	-	2'046'952
Total subventions	23'463'557	20'535'031	21'531'937

En 2006, la HEG a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2013.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-SO sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-SO. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement de l'école est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui lui sont versés par la HES-SO au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEG.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-SO en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEG.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés à la HEG directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, SEFRI, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

13 Autres produits

	2013	2012
	CHF	CHF
Revenus divers	655	17'244
Vente fournitures diverses	2'805	14'339
Remboursements divers	459'029	480'000
Autres produits	462'489	511'583

14 Charges de personnel

	2013	2012
	CHF	CHF
Corps professoral	9'675'359	8'965'479
Corps intermédiaire	3'838'355	3'980'116
Personnel administratif et technique	4'240'386	3'667'373
Vacataires	1'686'523	1'666'278
Frais formation professionnelle	114'591	122'795
Total charges de personnel	19'555'215	18'402'041

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HES-SO Genève bénéficie du travail de ses employés.

En date du 3 mars 2013, le canton de Genève a accepté en votation populaire, la fusion de la CIA et la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (ci-après CEH) par le biais de la Loi cantonale instituant la Caisse de prévoyance du canton de Genève, (LCPCG), du 28 juillet 2011.

Les engagements de la HES-SO Genève envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (ci-après CEH) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HES-SO Genève au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HES-SO Genève a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CEH et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CEH et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2013, malgré le découvert important de la CEH, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture et le montant potentiellement à charge de celle-ci

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

concernant ses employés est inclus dans les CHF 800 millions provisionnés dans les comptes de l'Etat de Genève. Le DIP a confirmé cet élément et l'absence de refacturation ultérieure à la HES-SO Genève dans un courrier du 27 mars 2013.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1^{er} septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

15 Contrats de location

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2013	à 1 an:	17'028
	2 à 5 ans (inclus)	4'940
	à plus de 5 ans:	-
	Total	21'968
Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2013	2012
	CHF	CHF
	244'585	251'953

Les paiements de location sur l'année 2013 comprennent les comptes de location photocopieuses et locations diverses.

16 Comparaison avec le budget 2013

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus	Notes	2013	2013 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	12	23'463'557	20'535'031
Subvention Crédit-programme	8	279'994	259'401
Total subventions		23'743'551	20'794'432
Produits			
Ecolages		2'805'263	3'021'076
Mandats et prestations de services		1'938'817	2'430'000
Produits financiers		118	-
Autres produits	13	462'489	270'000
Dissolution / Utilisation du ducroire		1'205	-
Dissolution des provisions		-	-
Total produits		5'207'891	5'721'076
Total revenus		28'951'443	26'515'508

Charges	Notes	2013	2013 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	14	19'555'215	20'455'522
Charges de biens, services et marchandises		2'785'008	2'954'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		238'666	-
Charges d'infrastructures		1'825'736	-
Part des charges communes HES-GE		758'000	886'000
Frais financiers		7'687	50'000
Amortissements Crédit-programme	8	279'994	259'401
Attribution pertes sur débiteurs		50'660	-
Attribution aux provisions	10	169'999	118'000
Total charges		25'670'964	24'722'923
Bénéfice de l'exercice		3'280'478	1'792'585

17 Information sectorielle

La HEG a identifié ses différents secteurs d'activités qui sont ses cinq missions définies par l'OFFT et présentées ci-après:

- Bachelor
- Master
- Formation continue
- Prestations de services
- Ra&D

Le détail des charges ainsi que des produits sectoriels est présenté dans le décompte analytique calculé chaque année à l'attention du SEFRI. Pour l'établissement de celui-ci, chaque transaction de la comptabilité financière est affectée à une des cinq missions mentionnées ci-dessus ou à un centre de coût réparti ultérieurement entre les missions sur la base de clés pré-définies. Il permet au final de déterminer le coût par étudiant et d'obtenir le montant du forfait par filière d'études.

Certaines charges et produits ne sont pas prises en compte dans ce décompte car certaines informations sont non éligibles selon les critères du SEFRI. Un résumé est visible ci-dessous.

Il est à noter que la présentation des charges et des produits n'est pas identique entre la comptabilité financière et le décompte analytique.

2013

Activité	Formation Prestations					Total
	Bachelor	Master	continue	de services	Ra&D	
Subventions	15'810'076	864'191	-	-	-	16'674'267
Ecologies	1'058'550	9'000	1'394'350	334'164	-	2'796'064
Produits Ra&D	412'310	20'886	62'800	-	2'462'163	2'958'159
Autres produits	453'502	79'137	156'744	1'299'005	479'758	2'468'146
Produits	17'734'438	973'214	1'613'894	1'633'169	2'941'921	24'896'636
Charges salariales	(13'066'765)	(629'105)	(1'126'971)	(2'059'583)	(3'273'454)	(20'155'878)
Charges BSM et autres	(1'914'189)	(87'817)	(581'883)	(267'496)	(369'785)	(3'221'170)
Total Charges	(14'980'954)	(716'922)	(1'708'854)	(2'327'079)	(3'643'239)	(23'377'048)
Résultat	2'753'484	256'292	(94'960)	(693'910)	(701'318)	1'519'588

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	1'519'588
Charges d'infrastructure	(1'825'736)
Subvention HES-SO pour loyers supplétifs	1'735'917
Autres subventions reçues	56'717
Constitution de provisions et réserves	(221'405)
Dissolution de provisions et réserves	1'205
Subventions cantonales supplétives	2'064'402
Total charges hors exploitation	(563'254)
Total produits hors exploitation	558'925
Coût Direction générale réparti compta. analytique	712'120
Coût Direction générale comptabilité financière	(758'000)
Résultat financier	3'280'479

2012

Activité	Formation Prestations					
	Bachelor	Master	Formation continue	de services	Ra&D	Total
Subventions	15'007'477	688'751	-	-	-	15'696'228
Ecologies	872'000	36'500	651'645	317'871	-	1'878'016
Produits Ra&D	177'690	130	73'206	15'000	1'637'927	1'903'953
Autres produits	470'262	18'451	124'804	1'844'683	997'584	3'455'784
Produits	16'527'429	743'832	849'655	2'177'554	2'635'511	22'933'981
Charges salariales	(12'360'325)	(523'076)	(1'164'215)	(2'229'962)	(3'138'291)	(19'415'869)
Charges BSM et autres	(1'407'016)	(158'708)	(248'860)	(468'836)	(192'632)	(2'476'052)
Total Charges	(13'767'341)	(681'784)	(1'413'075)	(2'698'798)	(3'330'923)	(21'891'921)
Résultat	2'760'088	62'048	(563'420)	(521'244)	(695'412)	1'042'060

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	1'042'060
Charges d'infrastructure	(1'826'732)
Subvention HES-SO pour loyers supplétifs	1'607'958
Autres subventions reçues	46'994
Constitution de provisions et réserves	(141'147)
Dissolution de provisions et réserves	40'033
Subventions cantonales supplétives	2'046'952
Total charges hors exploitation	(593'729)
Total produits hors exploitation	180'690
Résultat financier	2'403'079

L'intégralité des postes au bilan de la HEG sont considérés comme des actifs et passifs conjoints, dans la mesure où ils sont utilisés dans des proportions diverses afin de réaliser les cinq missions de la HEG. Ainsi, la direction générale de la HEG est d'avis qu'une répartition arithmétique basée sur le compte d'exploitation ne serait pas représentatif de la réalité et pourrait même amener à une confusion pour le lecteur des Etats Financiers.

*Fondation de la Haute école de Travail social – Institut d'études
sociales, Genève*

HETS

COMPTES DÉFINITIFS 2013

Table des matières

Bilan au 31 décembre	7
Compte d'exploitation au 31 décembre	8
Tableau de variation des fonds propres	9
Tableau de flux de trésorerie	10
Annexe au 31 décembre	11
1 Activité et missions	11
2 Organisation	12
3 Principes comptables et financiers	12
3.1 Base de présentation des comptes annuels	12
3.2 Conversion des monnaies étrangères	12
3.3 Liquidités et équivalents de liquidités	12
3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires	12
3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs	12
3.5 Les parties liées	13
3.6 Projets Ra&D	13
3.7 Immobilisations corporelles	13
3.7.1 Crédit programme	14
3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels	14
3.9 Autres actifs financiers	15
3.10 Créanciers et passifs transitoires.....	15
3.11 Provisions	15
3.12 Emprunts hypothécaires.....	15
3.13 Fonds de tiers et fonds propres	15
3.14 Subventions	16
3.15 Produits.....	17
3.16 Charges de fonctionnement	17
3.17 Coûts d'emprunt.....	17
3.18 Contrats de location	17
3.19 Impôts	17
3.20 Estimations et jugements comptables déterminants	17
3.21 Evaluation des risques	18
4 Modification de la classification des fonds – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »	18
5 Liquidités et équivalents de liquidités	19

6	Débiteurs.....	19
7	Comptes courants et parties liées	20
8	Actifs transitoires	20
9	Immobilisations corporelles	21
10	Immobilisations corporelles Crédit-programme	22
11	Passifs transitoires	23
12	Provisions.....	23
12.1	Provision pour rattrapage PPI	23
12.2	Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée).....	23
13	Emprunts hypothécaires	24
14	Fonds de tiers affectés	25
15	Subventions.....	25
16	Autres produits.....	26
17	Charges de personnel.....	27
18	Contrats de location.....	28
19	Evénement subséquent	28
20	Comparaison avec le budget 2013	29
21	Information sectorielle.....	30



**Fondation de la Haute école de Travail social –
Institut d'études sociales, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
Comptes annuels 2013**



KPMG SA
Audit Suisse romande
 111 Rue de Lyon
 CH-1203 Genève

Case postale 347
 CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
 Téléfax +41 58 249 25 13
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute école de Travail social – Institut d'études sociales, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de Travail social – Institut d'études sociales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-SO Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » émise par la République et canton de Genève faisant référence à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre-Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Sandrine Wagniere
Expert-réviseur agréée

Genève, le 11 avril 2014

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2013	2012
		CHF	"retraité" CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	635'999	654'749
Débiteurs	6	50'102	133'986
Comptes courant et parties liées	7	5'678'578	7'347'412
Fonds de tiers affectés	14	42'664	-
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		208'301	343'024
Actifs transitoires	8	711'835	359'097
Total actifs circulants		7'327'479	8'838'268
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		56'679	56'646
Immobilisations corporelles	9	12'280'923	12'582'850
Immobilisations corporelles Crédit-programme	10	464'081	491'538
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	10	(464'081)	(491'538)
Total actifs immobilisés		12'337'602	12'639'496
TOTAL ACTIF		19'665'081	21'477'764
PASSIF	Notes	2013	2012
		CHF	"retraité" CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		157'188	89'031
Dettes envers des parties liées	7	2'301'098	920'563
Subvention reçues d'avance pour projets Ra&D		96'133	81'207
Passifs transitoires	11	1'587'191	1'617'050
Emprunts hypothécaires	13	214'630	214'864
Provisions	12	180'990	182'041
Total fonds étrangers à court terme		4'537'230	3'104'756
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	12	461'271	485'692
Emprunts hypothécaires	13	9'603'483	9'817'878
Fonds de tiers affectés	14	40	61
Total fonds étrangers à long terme		10'064'794	10'303'631
Fonds propres			
Réserves affectées		170'633	171'133
Capital de dotation		4'150'000	4'150'000
Réserves		1'616'333	1'560'071
Perte de l'exercice		(873'907)	2'188'172
Total fonds propres		5'063'059	8'069'376
TOTAL PASSIF		19'665'081	21'477'764

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2013	2012 "retraité"
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	15	16'517'855	18'537'456
Subventions Crédit-programme	10	182'933	147'455
Total subventions		16'700'789	18'684'911
Produits			
Ecolages		1'823'533	1'677'591
Mandats et prestations de services		1'520'337	1'572'893
Produits financiers		936	825
Autres produits	16	348'847	698'820
Dissolution / Utilisation du ducroire		500	-
Utilisation / Dissolution des provisions	12	3'952	26'598
Utilisation de fonds affectés	14	-	2'108
Total produits		3'698'105	3'978'835
TOTAL REVENUS		20'398'894	22'663'746

CHARGES	Notes	2013	2012 "retraité"
		CHF	CHF
Charges de personnel	17	16'000'624	15'700'262
Charges de biens, services et marchandises		2'170'445	1'684'826
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		134'061	135'046
Part des charges communes HES-SO Genève		630'000	549'000
Charges d'infrastructures		1'369'786	1'465'377
Frais financiers		398'643	406'900
Amortissements		301'927	301'927
Amortissements Crédit-programme	9	182'933	147'455
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs	10	4'250	950
Attribution aux provisions	12	80'131	81'723
Attribution à des fonds affectés	14	-	2'108
TOTAL CHARGES		21'272'801	20'475'574
(Perte) / Bénéfice de l'exercice		(873'907)	2'188'172

Tableau de variation des fonds propres

	Réserves affectées	Capital de dotation	Réserves	Bénéfice de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2011 "retraité"	174'097	4'150'000	1'533'835	1'484'513	-	7'342'445
Attribution résultat 2011	(2'964)			(1'484'513)	1'461'241	-
Remboursement du solde 2011			26'236			
Etat de Genève					(1'461'241)	(1'461'241)
Résultat de l'exercice				2'188'172		2'188'172
Au 31 décembre 2012 "retraité"	171'133	4'150'000	1'560'071	2'188'172	-	8'069'376
Attribution résultat 2012	(30'500)			(2'188'172)	2'162'410	-
Remboursement du solde 2012			56'262			
Etat de Genève					(2'162'410)	(2'162'410)
*Réaffectation résultat rendu au DIP en faveur de l'HETS pour des projets spéciaux	30'000					30'000
Résultat de l'exercice				(873'907)		(873'907)
Au 31 décembre 2013	170'633	4'150'000	1'616'333	(873'907)	-	5'063'059

Les réserves sont créées par la thésaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus des écoles d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par l'école pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont provisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF du 7 octobre 1993, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

*La réaffectation du résultat 2012 rendu au DIP en faveur de la HEG a été effectuée sur la base de l'allocation provisoire du 28 mars 2014 soumise au DIP, non approuvée à ce jour.

Tableau de flux de trésorerie

	2013	2012
	CHF	"retraité"
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	(873'907)	2'188'172
Amortissements	301'927	301'927
Amortissements Crédit-programme	182'933	147'455
Dissolution de produits différés	(182'933)	(147'455)
Attributions aux provisions	80'131	81'723
(Dissolution) / attribution à la provision PLEND	(101'653)	(209'865)
Dissolutions de provisions	(3'952)	(26'598)
Attributions aux fonds	-	2'108
Dissolutions de fonds	-	(2'108)
Capacité d'autofinancement	(597'454)	2'335'359
Variation débiteurs	83'884	162'389
Variation des comptes courants avec les parties liées	917'458	(2'831'518)
Fonds de tiers affectés	(42'664)	-
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	134'723	(343'024)
Variation actifs transitoires	(352'738)	26'519
Variation créanciers	68'157	35'387
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	14'926	81'207
Variation passifs transitoires	(29'859)	408'620
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	196'433	(125'061)
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles Crédit-programme	(155'477)	(596'971)
Achats autres actifs financiers	(33)	(58)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(155'510)	(597'028)
Activités de financement		
Attribution aux fonds de tiers affectés	(21)	(69)
Variation des réserves affectés	(500)	(2'964)
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	155'477	596'971
Remboursements emprunts hypothécaires	(214'629)	(214'865)
Flux de trésorerie des activités de financement	(59'674)	379'074
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(18'750)	(343'015)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	635'999	654'749
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	654'749	997'764
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(18'750)	(343'015)

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-SO Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-Social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Genève constitue la branche genevoise de la HES-S2 Santé-Social, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a été présentée par le Conseil d'Etat le 20 octobre 2011 sous la forme d'un projet de loi (PL 10882) autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Le projet de loi 10882 a été adopté le 16 mars 2012 par le Grand-Conseil pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. La loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande, du 5 octobre 2001, est abrogée. Il en va de même par analogie pour la HES-S2 musique et arts.

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) constitue la base légale de son dispositif financier dès janvier 2013. Il n'y a par conséquent plus qu'une ligne budgétaire pour l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

L'école suivante a été intégrée pour l'établissement des comptes annuels :

Ecole affiliée à la HES-SO Genève (S2)	2013	2012
Haute école de travail social (HETS)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HETS sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF).

Dès l'exercice 2010, les états financiers de la HETS sont préparés selon le règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF) basé sur les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 6 du REEF, notamment l'IPSAS 25 « Engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ».

Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HETS ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont

estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
- Haute école de travail social (HETS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes SEFRI-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à la HEdS, la HETS, HEM, HEAD, HEPIA, HEG et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève, alors que dans ceux des écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants à recevoir sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions hors crédit de programme supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives du SEFRI (nouvelle dénomination de l'OFFT dès le 1^{er} janvier 2013). Tous les

autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

3.7.1 Crédit programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions des nouveaux équipements sont financées au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

Toutes les acquisitions liées au crédit programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes SEFRI afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000. Les biens mobiliers liés au crédit programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés et reconnues dans le compte d'exploitation au même rythme que les amortissements.

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HETS examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- la HETS à une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont initialement évalués à leur juste valeur et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les montants perçus (nets des coûts de transaction) et la liquidation ou le rachat d'emprunts est comptabilisée sur la durée de vie des emprunts.

3.13 Fonds de tiers et fonds propres

La classification d'un fonds s'effectue sur la base des deux critères suivants :

1. Obligation de performance : obligation de l'entité d'utiliser ou de consommer les avantages économiques futurs ou le potentiel de service incorporé d'un actif dans un but particulier ;
2. Obligation de restitution : les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont retournés au cédant en cas de non-respect de l'obligation de performance.

Si les deux critères sont remplis, le fonds doit être considéré et présenté en fonds étrangers. Si seule l'obligation de performance est remplie alors le fonds doit être présenté en fonds propres affectés. Finalement, si aucune des deux conditions n'est remplie, alors le fonds doit être considéré comme un fonds propre libre.

Sur la base des définitions présentées précédemment, les fonds et réserves de la HETS peuvent être catégorisés de la manière suivante :

Fonds étrangers

- a) fonds de tiers affectés

Fonds propres

- b) réserves affectées
- financements spéciaux
 - fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution
- c) fonds propres restreints
- d) fonds propres libres

Les **fonds de tiers affectés** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **financements spéciaux** font parties des réserves affectées de l'entité et concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution** font parties des fonds propres affectés de l'entité et sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus puis attribués en fonds propres lors de l'attribution annuel du résultat. Ces fonds viennent financer la réalisation de buts spécifiques de la HETS.

Les **fonds propres restreints** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus puis attribués en fonds propres lors de l'attribution annuel du résultat. Ces fonds viennent financer la réalisation de buts spécifiques de la HETS sur décision de cette dernière.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HETS ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs dans les réserves. Ces fonds constituent les fonds propres de la HETS et permettront de compenser ou de financer des pertes futures de l'entité.

3.14 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-S2 Santé-Social ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.15 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.16 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2014.

3.17 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

3.18 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.19 Impôts

La HETS est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.20 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la

situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.21 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a élaboré une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Cette dernière est revue chaque année et présentée pour validation au Conseil HES lors de sa séance du mois de décembre.

4 Modification de la classification des fonds – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »

Jusqu'en 2012, les fonds de la HETS étaient classés en quatre catégories :

- les fonds alloués par des tiers avec conditions
- les fonds alloués par des tiers sans conditions
- les fonds propres affectés (ou financements spéciaux)
- les fonds propres libres

Visant à clarifier et fiabiliser le processus de séparation des fonds entre les Fonds propres et les Fonds étrangers, la Direction générale de la HES-SO Genève a conduit une analyse pour tous ses fonds détenus en 2013. Cette analyse a montré que la classification existante des fonds ne respectait pas strictement la distinction du passif du bilan entre les Fonds propres et les Fonds étrangers, selon les définitions prévues par les normes IPSAS.

En conséquence, selon les exigences de la norme IPSAS 23, les critères de classification ont été intégralement revus pour les fonds de la HETS. Ces fonds sont reclassés entre les cinq catégories ci-dessous. Ces retraitements n'ont pas d'impact matériel sur les comptes de la HES-SO Genève.

- Les fonds de tiers affectés
- Les financements spéciaux
- Les fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution
- Les fonds propres restreints
- Les fonds propres libres

Nous renvoyons le lecteur à la note 3.14 « fonds de tiers et fonds propres » pour les définitions détaillées de ces catégories.

Dans la mesure où la classification des fonds utilisée jusqu'au 31 décembre 2012 induisait une image erronée de la situation et performance de la HES-SO Genève, la norme IPSAS 3 exige l'application d'un traitement rétrospectif de l'information comptable « restatement » dans les états financiers des derniers exercices présentés (état au 1^{er} janvier 2012 et état au 31 décembre 2012). Le traitement rétrospectif de l'information concerne les quatre tableaux principaux, à savoir le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres.

Pour chacun des tableaux des états financiers, l'impact des retraitements se présente de la façon suivante :

Bilan	Solde au 01.01.2012		Solde au 01.01.2012		Solde au 31.12.2012		Solde au 31.12.2012	
	publié	Retraitement	retraité	publié	Retraitement	retraité	publié	Retraitement
Fonds de tiers affectés	36'155	(36'026)	129	35'586	(35'526)	60		
Réserves affectées	135'108	38'989	174'097	135'108	36'025	171'133		
Bénéfice / (Perte)	1'487'477	(2'964)	1'484'513	2'188'672	(500)	2'188'172		

Compte d'exploitation	2012 publié	Retraitement	2012 retraité
Charges de biens, services et marchandises	1'684'326	500	1'684'826

Tableau de flux de trésorerie	2012 publié	Retraitement	2012 retraité
Résultat de l'exercice	2'188'672	(500)	2'188'172
Attribution aux fonds de tiers affectés	(569)	500	(69)
Variation des réserves affectés	-	(2'964)	(2'964)

Tableau de variation des fonds propres	01.01.2012		Solde au 01.01.2012		31.12.2012		Solde au 31.12.2012	
	publié	Retraitement	publié	Retraitement	publié	Retraitement	publié	Retraitement
Réserves affectées	135'108	38'989	174'097	36'025	135'108	36'025	171'133	
Bénéfice de l'exercice	1'487'477	(2'964)	1'484'513	(500)	2'188'672		2'188'172	
Total Fonds propres	7'306'420	36'025	7'342'445	8'033'851	35'525		8'069'376	

5 Liquidités et équivalents de liquidités

	2013	2012
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	4'806	2'699
Avoirs bancaires et postaux	631'193	652'050
Liquidités et équivalents de liquidités	635'999	654'749

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

6 Débiteurs

	2013	2012
	CHF	"retraité" CHF
Débiteurs envers des tiers	43'373	44'342
Débiteurs HES-SO Delémont	11'429	90'594
Provision pour pertes sur débiteurs	(4'700)	(950)
Débiteurs	50'102	133'986

Durant l'exercice 2013, aucune perte sur débiteur n'a été enregistrée.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HETS au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HETS n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

7 Comptes courants et parties liées

	2013	2012
	CHF	"retraité" CHF
Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	-	2'715'864
Comptes courants HES-SO	5'678'578	4'631'548
Comptes courants actifs	5'678'578	7'347'412
Compte courant Etat de Genève - HES-S2 Genève	1'595'739	-
Comptes courants HES-SO		364'559
Comptes courants HEAD - D	-	2'382
Comptes courants HEAD-AV	-	2'382
Comptes courants HEM	-	2'240
Comptes courant prestations internes	75'359	-
Compte courant HES-SO - Part des charges communes	630'000	549'000
Comptes courants passifs	2'301'098	920'563

Concernant le compte courant avec l'Etat de Genève, la part du résultat de l'exercice 2013 qui sera rendu courant 2014 à l'Etat de Genève est présentée dans le résultat de l'exercice.

La présentation 2012 a été retraitée afin de faire apparaître la part des charges communes.

8 Actifs transitoires

	2013	2012
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	615'488	180'962
Impôt anticipé à récupérer	1'601	1'371
Autres actifs transitoires	94'746	176'763
Actifs transitoires	711'835	359'097

9 Immobilisations corporelles

2013	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	Imm. Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.13	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Amortissements cumulés					
Au 01.01.13	(1'178'877)	(658'515)	(1'588'491)	-	(3'425'883)
Mouvements Fonds Amortissements	-	(75'000)	(226'928)	-	(301'927)
Amortissements cumulés au 31.12.2013	(1'178'877)	(733'515)	(1'815'419)	-	(3'727'810)
Valeur nette au 01.01.2013	-	75'000	9'757'849	2'750'000	12'582'849
Valeur nette au 31.12.2013	-	-	9'530'921	2'750'000	12'280'921
2012	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	Imm. Pré- Jérôme	Terrain Pré- Jérôme	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.12	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	1'178'877	733'515	11'346'340	2'750'000	16'008'732
Amortissements cumulés					
Au 01.01.12	(1'178'877)	(583'515)	(1'361'563)	-	(3'123'955)
Mouvements Fonds Amortissements	-	(75'000)	(226'928)	-	(301'927)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(1'178'877)	(658'515)	(1'588'491)	-	(3'425'882)
Valeur nette au 01.01.2012	-	150'000	9'984'777	2'750'000	12'884'777
Valeur nette au 31.12.2012	-	75'000	9'757'849	2'750'000	12'582'850

Tous les mouvements de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessus

10 Immobilisations corporelles Crédit-programme

2013	Matériels informatiques	Equipements	Audio-visuels	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.13	239'656	70'270	240'728	102'348	653'001
Entrées	63'029	11'546	57'456	23'446	155'477
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	302'685	81'815	298'183	125'794	808'477
Amortissements cumulés					
Au 01.01.13	(65'030)	(14'054)	(69'074)	(13'305)	(161'463)
Mouvements Fonds Amortissements	(75'671)	(16'363)	(74'546)	(16'353)	(182'933)
Amortissements cumulés au 31.12.2013	(140'701)	(30'417)	(143'620)	(29'658)	(344'396)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.13	(239'656)	(70'270)	(240'728)	(102'348)	(653'001)
Entrées	(63'029)	(11'546)	(57'456)	(23'446)	(155'477)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2013	(302'685)	(81'815)	(298'183)	(125'794)	(808'477)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
Au 01.01.13	65'030	14'054	69'074	13'305	161'463
Attribution au compte de résultat	75'671	16'363	74'546	16'353	182'933
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2013	140'701	30'417	143'620	29'658	344'396
Valeur nette au 01.01.2013	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2013	-	-	-	-	-
2012					
	Matériels informatiques	Equipements	Audio-visuels	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.12	20'462	-	35'568	-	56'030
Entrées	219'194	70'270	205'160	102'348	596'971
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	239'656	70'270	240'728	102'348	653'001
Amortissements cumulés					
Au 01.01.12	(5'116)	-	(8'892)	-	(14'008)
Mouvements Fonds Amortissements	(59'914)	(14'054)	(60'182)	(13'305)	(147'455)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(65'030)	(14'054)	(69'074)	(13'305)	(161'463)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.12	(20'462)	-	(35'568)	-	(56'030)
Entrées	(219'194)	(70'270)	(205'160)	(102'348)	(596'971)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2012	(239'656)	(70'270)	(240'728)	(102'348)	(653'001)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
Au 01.01.12	5'116	-	8'892	-	14'008
Attribution au compte de résultat	59'914	14'054	60'182	13'305	147'455
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2012	65'030	14'054	69'074	13'305	161'463
Valeur nette au 01.01.2012	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2012	-	-	-	-	-

En 2013, la part du crédit de programme dévolue à la HETS a été réduite par les autorités ; elle est passée de CHF 246'224.- à CHF 154'540.-, soit une diminution de CHF 91'684.- Au 31 décembre 2013, CHF 155'476.- ont été investis. Le trop dépensé de CHF 936.- est reporté sur l'année 2014.

11 Passifs transitoires

	2013	2012
	CHF	CHF
Divers produits reçus d'avance	194'398	-
Taxes scolaires reçues d'avance	1'001'344	1'106'079
Charges à payer	-	62'721
Salaires et indemnités à payer	391'449	448'250
Passifs transitoires à court terme	1'587'191	1'617'050

12 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme HETS	Etat des provisions au 01.01.2013	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2013
Provision vacances non prises	-	4'233	-	-	4'233
Provision pour heures supplémentaires non prises	8'395	-	-	(3'952)	4'443
Provision pour rattrapage PPI	273'247	75'900	-	-	349'147
Sous-total	281'642	80'131	-	(3'952)	357'823
Provision PLEND*	386'091	92'742	(194'395)	-	284'438
Total des provisions	667'733	172'873	(194'395)	(3'952)	642'261

*Les charges sur les provisions PLEND sont passées en charges de personnel

12.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

12.2 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF

2'340 en 2013 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants engagés au 01.01.2014 sont provisionnés.

L'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi B 5 20 sur la rente-pont AVS du 3 octobre 2013 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elle remplace la loi instaurant des mesures d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND) du 15 décembre 1994. Les conditions moins favorables octroyées par la nouvelle loi ont incité un grand nombre de membres du personnel à faire valoir leurs droits en la matière en 2013, avec pour conséquence un accroissement très important des montants dus à provisionner, qui passent de CHF 9'140.- en 2012 à CHF 92'741.- en 2013, soit une augmentation de plus de CHF 83'600.-.

Concernant les engagements découlant du projet de fusion des caisses de pension de l'Etat de Genève (CIA et CEH), nous renvoyons le lecteur à la note 15 « Charges de personnel ».

13 Emprunts hypothécaires

	2013	2012
		CHF
Juste valeur de l'hypothèque	9'818'113	10'032'742
Échéance	30.06.2013	30.06.2012
Taux d'intérêt effectif	3.71%	3.71%
Emprunts hypothécaires (coût amorti)		
Dont		
Part à court terme	214'630	214'864
Part à long terme	9'603'483	9'817'878
Emprunts hypothécaires (coût amorti)	9'818'113	10'032'742

Conditions générales :

L'immeuble situé au 16 Pré-Jérôme est propriété de la Fondation de la Haute Ecole de Travail Social – Institut d'études sociales. Le terrain a été donné à la Fondation par l'Etat, avec droit de réméré.

Le crédit de construction accordé par la BCGe pour financer la construction de cet immeuble a été consolidé le 1^{er} juillet 2006 par l'octroi d'un prêt hypothécaire à long terme de CHF 11'320'000.

Ce prêt hypothécaire est garanti par la cession fiduciaire en pleine propriété de CHF 13'240'000 de cédules hypothécaires 1^{er} et 2^{ème} rang et par un cautionnement simple de l'Etat de Genève à concurrence de CHF 13'400'000.

En ce qui concerne le risque d'intérêt, une variation de +/- 0.5% des taux d'intérêts sur les emprunts hypothécaires induits un impact « théorique » sur le résultat net de la HETS de CHF 50'163.71 à la hausse comme à la baisse, toutes choses étant égales par ailleurs.

14 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2013	Attributions aux fonds en cours de	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Dissolutions des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2013
Programmes d'échanges	-	-	(42'664)	-	(42'664)
Total fonds de tiers affectés actifs	-	-	(42'664)	-	(42'664)
Caution	61	-	(21)	-	40
Total fonds de tiers affectés passifs	61	-	(21)	-	40

Pour information, les attributions et utilisations des fonds ne correspondent pas à la rubrique de pertes et profits car certaines comptabilisations de fonds ne sont pas passés par des comptes de charges et produits

15 Subventions

	2013	2013 Budget ("non audité")	2012
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiants)	11'330'650	11'177'450	11'265'788
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	1'004'596	991'693	1'013'954
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	1'409'778	850'000	1'304'924
Autres subventions reçues	2'236'293	2'110'000	4'430'310
Subventions de fonctionnement	15'981'317	15'129'143	18'014'976
Subventions en nature			
Subventions cantonales en natures	536'539	-	522'480
Subventions en nature	536'539	-	522'480
Total subventions	16'517'855	15'129'143	18'537'456

En 2006, la HES-SO a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées du SEFRI, faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2013.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-S2 sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-S2. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-S2 au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HETS.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-S2 en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HETS.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont versés à la HETS directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, SEFRI, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées des mises à disposition de locaux et de personnel.

16 Autres produits

	2013	2012
	CHF	CHF
Revenus divers	1'274	1'363
Vente fournitures diverses	48'556	49'562
Remboursements divers	228'968	222'537
Produits exceptionnels	70'049	425'358
Autres produits	348'847	698'820

17 Charges de personnel

	2013	2012
	CHF	CHF
Corps professoral	8'610'449	8'240'522
Corps intermédiaire	1'199'157	1'337'684
Personnel administratif et technique	3'847'278	3'654'051
Vacataires	2'263'960	2'390'245
Frais formation professionnelle	79'780	77'761
Total charges de personnel	16'000'624	15'700'262

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HETS bénéficie du travail de ses employés.

En date du 3 mars 2013, le canton de Genève a accepté en votation populaire, la fusion de la CIA et la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (ci-après CEH) par le biais de la Loi cantonale instituant la Caisse de prévoyance du canton de Genève, (LCPCG), du 28 juillet 2011.

Les engagements de la HETS envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (ci-après CEH) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HETS au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque l'école une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CEH et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CEH et sa situation par rapport au "modèle des experts" en cours de discussion aux Chambres fédérales.

Au 31.12.2013, malgré le découvert important de la CEH, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture et le montant potentiellement à charge de celle-ci concernant ses employés est inclus dans les CHF 800 millions provisionnés dans les comptes de l'Etat de Genève. Le DIP a confirmé cet élément et l'absence de refacturation ultérieure à la HETS dans un courrier du 27 mars 2013.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1er septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

18 Contrats de location

L'HETS n'a pas de contrat de location de photocopieuse pour l'année 2013.

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2013	2012
	CHF	CHF
	11'020	9'714

Les paiements de location sur l'année 2013 comprennent les comptes de location matériels et machines.

19 Evénement subséquent

Le projet de révision totale de la loi (PL 10977-A) sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève) (C 1 26) a été voté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 29 août 2013. Cette nouvelle loi C 1 26 entre en vigueur au 1^{er} avril 2014 selon l'arrêté de promulgation du Conseil d'Etat du 6 novembre 2013.

Les actifs et passifs de la fondation de la Haute Ecole du Travail social « Institut d'études sociales » sont repris intégralement dans les comptes de la HES-SO Genève selon l'article 42 de la nouvelle loi C 1 26. La radiation au Registre du Commerce se fera courant 2014 selon l'article 41.

20 Comparaison avec le budget 2013

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus	Notes	2013	2013 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	15	16'517'855	15'129'143
Subventions Crédit-programme	10	182'933	145'138
Total subventions		16'700'789	15'274'281
Produits			
Ecologies		1'823'533	2'766'905
Mandats et prestations de services		1'520'337	1'080'000
Produits financiers		936	-
Autres produits	16	348'847	-
Utilisation / Dissolution du ducroire		500	-
Utilisation / Dissolution de provision	12	3'952	-
Total produits		3'698'105	3'846'905
Total revenus		20'398'894	19'121'186
Charges	Notes	2013	2013 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	17	16'000'624	16'219'644
Charges de biens, services et marchandises		2'170'445	1'999'100
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		134'061	-
Part des charges communes HES-SO Genève		630'000	715'000
Charges d'infrastructures		1'369'786	1'627'000
Frais financiers		398'643	15'000
Amortissements	9	301'927	-
Amortissements Crédit-programme	10	182'933	145'138
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		4'250	-
Attribution aux provisions	12	80'131	98'500
Total charges		21'272'801	20'819'382
Perte de l'exercice		(873'907)	(1'698'196)

21 Information sectorielle

La HETS a identifié ses différents secteurs d'activités qui sont ses cinq missions définies par le SEFRI et présentées ci-après:

- Bachelor
- Master
- Formation continue
- Prestations de services
- Ra&D

Le détail des charges ainsi que des produits sectoriels est présenté dans le décompte analytique calculé chaque année à l'attention du SEFRI. Pour l'établissement de celui-ci, chaque transaction de la comptabilité financière est affectée à une des cinq missions mentionnées ci-dessus ou à un centre de coût réparti ultérieurement entre les missions sur la base de clés pré-définies. Il permet au final de déterminer le coût par étudiant et d'obtenir le montant du forfait par filière d'études.

Certaines charges et produits ne sont pas prises en compte dans ce décompte car certaines informations sont non éligibles selon les critères du SEFRI. Un résumé de ces éléments est détaillé ci-dessous.

Il est à noter que la présentation des charges et des produits n'est pas identique entre la comptabilité financière et le décompte analytique.

2013

Activité	Bachelor	Master	Formation continue	Prestations de services	Ra&D	Total
Subventions	11'330'650	162'309	-	-	-	11'492'959
Ecolages	576'500	300	1'243'658	3'075	-	1'823'533
Produits Ra&D	69'089	-	-	6'400	1'422'351	1'497'840
Autres produits	254'965	852	378'562	1'610'930	415'530	2'660'839
Produits	12'231'204	163'461	1'622'220	1'620'405	1'837'881	17'475'171
Charges salariales	(11'139'677)	(94'215)	(2'043'877)	(1'107'002)	(2'203'961)	(16'588'732)
Charges BSM et autres	(1'412'691)	(7'330)	(695'133)	(192'467)	(418'154)	(2'725'775)
Total Charges	(12'552'368)	(101'545)	(2'739'010)	(1'299'469)	(2'622'115)	(19'314'507)
Résultat	(321'164)	61'916	(1'116'790)	320'936	(784'234)	(1'839'336)

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	(1'839'336)
Charge d'infrastructures	(1'630'736)
Subvention HES-SO pour loyers supplétifs	1'004'596
Autres subventions reçues	93'877
Constitution de provisions et réserves	(91'683)
Dissolution de provisions et réserves	4'452
Subventions cantonales supplétives	536'539
Total charges hors exploitation	(240'491)
Total produits hors exploitation	1'294'486
Coût Direction générale réparti compta. analytique	624'389
Coût Direction générale non-réparti	(630'000)
Résultat financier	(873'907)

2012

Activité	Formation			Prestations		Total
	Bachelor	Master	continue	de services	Ra&D	
Subventions	11'249'515	171'936	-	-	-	11'421'451
Ecolages	562'500	-	1'113'321	-	-	1'677'591
Produits Ra&D	69'596	-	-	3'200	1'547'365	1'620'161
Autres produits	559'866	5'726	362'561	1'569'493	896'877	3'394'523
Produits	12'441'477	177'662	1'475'882	1'574'463	2'444'242	18'113'726
Charges salariales	(10'607'313)	(144'885)	(1'826'466)	(1'101'879)	(2'077'518)	(15'758'061)
Charges BSM et autres	(2'096'417)	(22'627)	(604'318)	(203'743)	(396'751)	(3'323'856)
Total Charges	(12'703'730)	(167'512)	(2'430'784)	(1'305'622)	(2'474'269)	(19'081'917)
Résultat	(262'253)	10'150	(954'902)	268'841	(30'027)	(968'191)

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	(968'191)
Charge d'infrastructures	(1'465'377)
Subvention HES-SO pour loyers supplétifs	1'013'954
Autres subventions reçues	73'987
Constitution de provisions et réserves	(84'781)
Dissolution de provisions et réserves	28'706
Subventions cantonales supplétives	522'480
Total charges hors exploitation	(348'813)
Total produits hors exploitation (dont CLP)	3'416'708
Résultat financier	2'188'673

L'intégralité des postes au bilan de la HETS sont considérés comme des actifs et passifs conjoints, dans la mesure où ils sont utilisés dans des proportions diverses afin de réaliser les cinq missions de la HETS. Ainsi, la direction générale de la HETS est d'avis qu'une répartition arithmétique basée sur le compte d'exploitation ne serait pas représentatif de la réalité et pourrait même amener à une confusion pour le lecteur des Etats Financiers.

HEdS

COMPTES DÉFINITIFS 2013

Table des matières

Bilan au 31 décembre	7
Compte d'exploitation au 31 décembre	8
Tableau de variation des fonds propres	9
Tableau de flux de trésorerie	10
Annexe au 31 décembre	11
1 Activité et missions	11
2 Organisation	11
3 Principes comptables et financiers	12
3.1 Base de présentation des comptes annuels	12
3.2 Conversion des monnaies étrangères	12
3.3 Liquidités et équivalents de liquidités	12
3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires	12
3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs	12
3.5 Les parties liées	13
3.6 Projets Ra&D	13
3.7 Immobilisations corporelles	13
3.7.1 Crédit programme	14
3.7.2 Centre de simulation	14
3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels	15
3.9 Autres actifs financiers	15
3.9.1 Titres	15
3.10 Créanciers et passifs transitoires.....	15
3.11 Provisions	16
3.12 Fonds de tiers et fonds propres	16
3.13 Subventions	17
3.14 Produits.....	17
3.15 Charges de fonctionnement	18
3.16 Contrats de location	18
3.17 Impôts	18
3.18 Estimations et jugements comptables déterminants	18
3.19 Evaluation des risques	18
4 Liquidités et équivalents de liquidités	18
5 Débiteurs	19
6 Comptes courants et parties liées	19
7 Actifs transitoires	20
8 Titres	20
8.1 Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres	20
9 Immobilisations corporelles	21

10 Immobilisations corporelles Crédit-Programme	22
11 Centre de simulation	23
12 Passifs transitoires	23
13 Provisions	24
13.1 Provision pour rattrapage PPI	24
13.2 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée).....	24
14 Fonds de tiers affectés	25
15 Subventions.....	25
16 Autres produits.....	26
17 Charges de personnel.....	27
18 Contrats de location.....	28
19 Comparaison avec le budget 2013	29
20 Information sectorielle	30



**Fondation de la Haute Ecole de santé
Le Bon Secours, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation**

Comptes annuels 2013



KPMG SA
Audit Suisse romande
 111 Rue de Lyon
 CH-1203 Genève

Case postale 347
 CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
 Téléfax +41 58 249 25 13
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

Fondation de la Haute Ecole de santé - Le Bon Secours, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute Ecole de santé - Le Bon Secours, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-SO Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*Fondation de la Haute Ecole de santé
Le Bon Secours, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » émise par la République et canton de Genève faisant référence à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre-Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Sandrine Wagniere
Expert-réviseur agréée

Genève, le 11 avril 2014

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2013	2012 "retraité"
		CHF	CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	743'762	1'610'699
Débiteurs	5	731'815	1'019'837
Comptes courants et parties liées	6	8'785'183	6'999'063
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		92'993	46'689
Actifs transitoires	7	451'546	41'443
Total actifs circulants		10'805'299	9'717'731
Actifs immobilisés			
Titres	8	4'576'234	4'652'844
Immobilisations corporelles	9	283'644	310'839
Immobilisations corporelles Crédit-Programme	10	335'917	222'017
Subventions d'investissement obtenues Crédit-Programme	10	(335'917)	(222'017)
Immobilisations corporelles Centre de simulation	11	307'123	-
Subventions d'investissement obtenues Centre de simulation	11	(307'123)	-
Total actifs immobilisés		4'859'878	4'963'683
TOTAL ACTIF		15'665'177	14'681'413

PASSIF	Notes	2013	2012 "retraité"
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		620'096	174'288
Dettes envers des parties liées	6	5'660'565	1'702'145
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		504'854	86'659
Passifs transitoires	12	341'623	830'090
Provisions	13	474'175	415'825
Total fonds étrangers à court terme		7'601'313	3'209'007
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	13	829'191	721'358
Fonds de tiers affectés	14	170'852	169'425
Total fonds étrangers à long terme		1'000'043	890'783
Fonds propres			
Réserves affectées		4'505'711	4'784'267
Fonds propres restreints		2'534'101	2'342'527
Réserves		905'287	836'689
Bénéfice de l'exercice		(881'277)	2'618'139
Total fonds propres		7'063'822	10'581'622
TOTAL PASSIF		15'665'177	14'681'413

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2013	2012
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	15	26'557'673	28'252'528
Subventions Crédit-programme	10	81'021	41'482
Subventions Centre de simulation	11	61'438	-
Total subventions		26'700'132	28'294'010
Produits			
Ecolages		1'446'344	1'422'116
Mandats et prestations de services		550'899	390'866
Contributions de stages		909'850	885'880
Produits financiers		227'519	403'653
Autres produits	16	1'441'123	1'339'147
Dissolution / Utilisation du ducroire		8'850	31'069
Dissolution / Utilisation des provisions	13	57'602	162'804
Total produits		4'642'187	4'635'535
TOTAL REVENUS		31'342'319	32'929'545

CHARGES	Notes	2013	2012
		CHF	CHF
Charges de personnel	17	22'336'177	20'515'242
Charges de biens, services et marchandises		3'169'152	3'416'441
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		231'400	138'501
Part des charges communes HES-GE		877'000	762'000
Indemnité de stage		3'235'600	2'851'200
Charges d'infrastructures		2'017'700	2'177'413
Frais financiers		63'799	170'537
Amortissements	9	27'195	61'143
Amortissements Crédit-programme	10	81'021	41'482
Amortissements Centre de simulation	11	61'438	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		5'040	8'850
Attribution aux provisions	13	118'074	168'597
TOTAL CHARGES		32'223'596	30'311'406
(Perte) / Bénéfice de l'exercice		(881'277)	2'618'139

Tableau de variation des fonds propres

	Réserves affectées	Fonds propres restreints	Réserves	Bénéfice de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2011	3'978'907	2'401'078	834'448	(74'840)	-	7'139'593
Attribution résultat 2011	(143'322)	(58'551)	2'241	74'840	124'792	-
Remboursement du solde 2011 Etat de Genève					(124'792)	(124'792)
Reaffectation résultat rendu au DIP en faveur de l'HEdS pour des projets spéciaux	948'682					948'682
Résultat de l'exercice				2'618'140		2'618'140
Au 31 décembre 2012	4'784'267	2'342'527	836'689	2'618'140	-	10'581'623
Attribution résultat 2012	(278'556)	191'574	68'598	(2'618'140)	2'636'525	-
Remboursement du solde 2012 Etat de Genève					(2'636'525)	(2'636'525)
Résultat de l'exercice				(881'277)		(881'277)
Au 31 décembre 2013	4'505'711	2'534'101	905'287	(881'277)	-	7'063'820

Les réserves sont créées par la thésauration de subventions reçues de Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus de l'école d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF du 7 octobre 1993, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être thésauroisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2013	2012
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	(881'277)	2'618'139
Amortissements	27'195	61'143
Amortissements Crédit-programme (CP)	81'021	41'482
Dissolution des produits différés CP	(81'021)	(41'482)
Amortissements Centre de simulation (CIS)	61'438	-
Dissolution des produits différés CIS	(61'438)	-
Attributions aux provisions	118'074	168'597
Attributin (Utilisation) de la provision PLEND	105'710	(100'700)
Dissolutions de provisions	(57'602)	(162'804)
Capacité d'autofinancement	(687'900)	2'584'375
Variation débiteurs	288'022	(467'697)
Variation des comptes courants avec les parties liées	(377'241)	(2'426'256)
Subventions à recevoir pour projets Ra&D	(46'304)	30'045
Variation actifs transitoires	(410'103)	167'308
Variation créanciers	445'808	21'554
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D	418'195	(91'884)
Variation passifs transitoires	(488'467)	345'142
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	(857'990)	162'587
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles CP	(194'922)	(263'499)
Achats d'immobilisations corporelles CIS	(368'561)	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(563'483)	(263'499)
Activités de financement		
Subventions d'investissement obtenues CP	194'922	263'499
Subventions d'investissement obtenues CIS	368'561	-
Variation des fonds de tiers affectés	1'427	(50'784)
Variation des fonds propres restreints	191'574	(58'551)
Variation des titres	76'610	77'717
Fonds propres affectés	(278'556)	805'360
Flux de trésorerie des activités de financement	554'538	1'037'240
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(866'937)	936'330
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	743'762	1'610'699
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	1'610'699	674'369
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(866'937)	936'330

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-SO Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Santé-social de Suisse romande a été constituée le 29 novembre 2002 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur de la Convention intercantonale à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Genève (selon ligne budgétaire du DIP) constitue la branche genevoise de la HES-S2, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a été présentée par le Conseil d'Etat le 20 octobre 2011 sous la forme d'un projet de loi (PL 10882) autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Le projet de loi 10882 a été adopté le 16 mars 2012 par le Grand-Conseil pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. La loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande, du 5 octobre 2001, est abrogée. Il en va de même par analogie pour la HES-S2 musique et arts.

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) constitue la base légale de son dispositif financier dès janvier 2013. Il n'y a par conséquent plus qu'une ligne budgétaire pour l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève.

La Direction générale de la HES-SO Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

L'école suivante a été intégrée pour l'établissement des comptes annuels :

Ecole affiliée à la HES-SO Genève

Haute école de santé (HEdS)

2013

intégrée

2012

intégrée

3 Principes comptables et financiers**3.1 Base de présentation des comptes annuels**

Les états financiers de la HEdS sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF).

Dès l'exercice 2010, les états financiers de la HEdS sont préparés selon le règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF) basé sur les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 6 du REEF, notamment l'IPSAS 25 « Engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ».

Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HEdS ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations
Haute école de santé (HEdS)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiement des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes SEFRI-OFS

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à la HEdS, la HETS, HEM, HEAD, HEPIA, HEG et DG-HES. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève, alors que dans ceux des écoles n'apparaît pas la part de la DG-HES qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité.

Tous les montants à recevoir sont, par conséquent, bien comptabilisés dans les états financiers consolidés de la HES-SO Genève.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront à l'école et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives du SEFRI (nouvelle dénomination de l'OFFT dès le 1^{er} janvier 2013). Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

3.7.1 Crédit programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions des nouveaux équipements sont financées au travers du budget ordinaire de la HES-SO Genève.

Toutes les acquisitions liées au crédit programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes SEFRI afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000. Les biens mobiliers liés au crédit programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés et reconnues dans le compte d'exploitation au même rythme que les amortissements.

3.7.2 Centre de simulation

La Haute école de santé (HEDS) de la HES-SO Genève et la Faculté de médecine (FacMed) de l'Université de Genève ont créé en 2013 un Centre de formation interprofessionnelle en compétences cliniques – CFICC (« Centre de simulation »). Les coûts de développement du Centre de simulation, soit quelques CHF 952'000.-, ont été financés par la Fondation Hans Wilsdorf. Au 31 décembre 2013, CHF 785'000.- ont été dépensés et CHF 44'000.- engagés.

Le solde de près de CHF 123'000.- sera quant à lui dépensé au début de l'année 2014. Tous les produits et les charges susmentionnées ont été ou seront répartis à parts égales entre la FacMed et la HEDS.

Sur les CHF 785'000.- dépensés, seuls CHF 737'121.- ont été activés. La part des biens mobiliers acquis par la HEDS en 2013 correspond à 50% de ce dernier montant soit CHF 368'561. Ces biens ont été amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur centre de simulation	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Appareils scientifiques	10 ans
Mobilier	8 ans

A l'avenir, l'entier des coûts d'exploitation du CIS sera réparti entre la HEDS et la FacMed en fonction du taux d'utilisation du Centre de simulation.

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HEDS examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers se composent principalement de titres et de dépôts de garantie et sont évalués à leur valeur de marché.

3.9.1 Titres

3.9.1.1 Actifs financiers

Les titres sont composés d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsqu'un actif financier détenu à des fins de transaction subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

3.10 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.11 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HEdS à une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.12 Fonds de tiers et fonds propres

La classification d'un fonds s'effectue sur la base des deux critères suivants :

1. Obligation de performance : obligation de l'entité d'utiliser ou de consommer les avantages économiques futurs ou le potentiel de service incorporé d'un actif dans un but particulier ;
2. Obligation de restitution : les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont retournés au cédant en cas de non-respect de l'obligation de performance.

Si les deux critères sont remplis, le fonds doit être considéré et présenté en fonds étrangers. Si seule l'obligation de performance est remplie alors le fonds doit être présenté en fonds propres affectés. Finalement, si aucune des deux conditions n'est remplie, alors le fonds doit être considéré comme un fonds propre libre.

Sur la base des définitions présentées précédemment, les fonds et réserves de la HEdS peuvent être catégorisés de la manière suivante :

Fonds étrangers

- a) Fonds de tiers affectés

Fonds propres

- b) réserves affectées
 - financements spéciaux
 - fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution
- c) fonds propres restreints
- d) fonds propres libres

Les **fonds de tiers affectés** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **financements spéciaux** font parties des fonds propres affectés de l'entité et concernent les bénéfices de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution** font parties des fonds propres affectés de l'entité et sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus puis attribués en fonds propres lors de l'attribution annuel du résultat. Ces fonds viennent financer la réalisation de buts spécifiques de la HEdS.

Les **fonds propres restreints** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus puis attribués en fonds propres lors de l'attribution annuel du résultat. Ces fonds viennent financer la réalisation de buts spécifiques de la HEdS sur décision de cette dernière.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HEdS ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs. Ces fonds constituent les fonds propres de la HEdS et permettront de compenser ou de financer des pertes futures de l'entité.

Concernant les retraitements effectués sur les fonds HEdS, nous renvoyons le lecteur à la note 4 « Modification de la classification des fonds – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »

3.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HES-SO ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.14 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.15 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2014.

3.16 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.17 Impôts

La HEdS est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.18 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.19 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a élaboré une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Cette dernière est revue chaque année et présentée pour validation au Conseil HES lors de sa séance du mois de décembre.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2013	2012
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	7'456	8'480
Avoirs bancaires et postaux	589'049	1'379'894
Avoirs Fonds Vergottis	147'257	222'327
Liquidités et équivalents de liquidités	743'762	1'610'701

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2013	2012
	CHF	"retraité" CHF
Débiteurs envers des tiers	722'035	1'016'912
Débiteurs HES-SO Delémont	8'820	11'350
Débiteurs Canton de Genève	6'000	425
Provision pour pertes sur débiteurs	(5'040)	(8'850)
Débiteurs	731'815	1'019'837

Durant l'exercice 2013, aucune perte sur débiteur n'a été enregistrée.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HEdS au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HEdS n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2013	2012
	CHF	"retraité" CHF
Compte courants HES-SO	8'785'183	6'621'547
Compte courants HES-S2	-	364'559
Compte courants HEAD D	-	3'215
Compte courants HEAD AV	-	3'916
Compte courants HEM	-	5'826
Comptes courants actifs	8'785'183	6'999'063
Compte courants Etat de Genève - HES-S2 Genève	4'725'852	940'145
Compte Courants prestations internes	57'713	-
Compte courant HES-SO - Part des charges communes	877'000	762'000
Comptes courants passifs	5'660'565	1'702'145

Concernant le compte courant avec l'Etat de Genève, la part du résultat de l'exercice 2013 qui sera rendu courant 2014 à l'Etat de Genève est présentée dans le résultat de l'exercice.

La présentation 2012 a été retraitée afin de faire apparaître la part des charges communes.

7 Actifs transitoires

	2013	2012
	CHF	CHF
Produit à recevoir de la HES-S2	377'825	-
Impôt anticipé à récupérer	326	1'018
Autres actifs transitoires	38'846	12'808
Transitoires fonds Vergottis	34'549	27'617
Actifs transitoires	451'546	41'443

8 Titres

8.1 Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres

Le Conseil de Fondation de la HEdS a confié des mandats généraux de gestion de son portefeuille de titres à la banque Bordier & Cie, pour les fonds « Michauds », « Soins infirmiers » et « Vergottis ». Le fonds « Sages-Femmes » n'est pas lié à un mandat de gestion mais ne comprend pas un solde matériel (CHF 10'430.-).

La Banque peut investir les avoirs confiés à sa complète discrétion. Le profil de placement pour le fonds Vergottis est quant à lui orienté entre « Conservation » et « Equilibre », minimisant le risque d'investissement.

Composés d'obligations et d'actions libellés en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l'HEdS sont soumis aux risques de marché.

En ce qui concerne le risque de change, une variation de +/- 1% du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de la HEdS de CHF 8'728.- à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

En ce qui concerne le risque du prix, une variation de +/- 1% du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de la HEdS de CHF 45'762.- à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs.

9 Immobilisations corporelles

2013	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	Appareils scientifiques	TOTAL
Valeur d'acquisition				
Au 01.01.13	114'356	364'572	341'930	820'858
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	114'356	364'572	341'930	820'858
Amortissements cumulés				
Au 01.01.13	(114'356)	(344'375)	(51'288)	(510'018)
Mouvements Fonds Amortissements	-	(10'099)	(17'096)	(27'196)
Amortissements cumulés au 31.12.2013	(114'356)	(354'474)	(68'384)	(537'214)
Valeur nette au 01.01.2013	-	20'197	290'642	310'839
Valeur nette au 31.12.2013	-	10'098	273'545	283'644

2012	Informatique	Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	Appareils scientifiques	TOTAL
Valeur d'acquisition				
Au 01.01.12	114'356	364'572	341'930	820'858
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	114'356	364'572	341'930	820'858
Amortissements cumulés				
Au 01.01.12	(114'356)	(300'328)	(34'192)	(448'875)
Amort. année par cpte de résultat (y.c. pertes)	-	(44'047)	(17'096)	(61'143)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(114'356)	(344'375)	(51'288)	(510'018)
Valeur nette au 01.01.2012	-	64'244	307'738	371'982
Valeur nette au 31.12.2012	-	20'197	290'642	310'839

Tous les mouvements de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessus

10 Immobilisations corporelles Crédit-Programme

2013	Matériels informatiques	Equipements	Audio-visuels	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.13	42721	7020	13'408	200'349	263'498
Entrées	64'345	32'743	34'884	62'950	194'922
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	107'066	39'763	48'292	263'299	458'420
Amortissements cumulés					
Au 01.01.13	(10'680)	(1'404)	(3'352)	(26'045)	(41'482)
Mouvements Fonds Amortissements	(26'767)	(7'953)	(12'073)	(34'229)	(81'022)
Amortissements cumulés au 31.12.2013	(37'447)	(9'357)	(15'425)	(60'274)	(122'504)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.13	(42'721)	(7'020)	(13'408)	(200'349)	(263'498)
Entrées	(64'345)	(32'743)	(34'884)	(62'950)	(194'922)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2013	(107'066)	(39'763)	(48'292)	(263'299)	(458'420)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
au 01.01.13	10'680	1'404	3'352	26'045	41'482
Attribution au compte de résultat	26'767	7'953	12'073	34'229	81'022
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2013	37'447	9'357	15'425	60'274	122'504
Valeur nette au 01.01.2013	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2013	-	-	-	-	-
2012	Matériels informatiques	Equipements	Audio-visuels	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.12	-	-	-	-	-
Entrées	42721	7020	13'408	200'349	263'499
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	42'721	7'020	13'408	200'349	263'499
Amortissements cumulés					
Au 01.01.12	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(10'680)	(1'404)	(3'352)	(26'045)	(41'482)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(10'680)	(1'404)	(3'352)	(26'045)	(41'482)
Subventions Crédit-programme acquises					
Au 01.01.12	-	-	-	-	-
Entrées	(42'721)	(7'020)	(13'408)	(200'349)	(263'499)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2012	(42'721)	(7'020)	(13'408)	(200'349)	(263'499)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat					
au 01.01.12	-	-	-	-	-
Attribution au compte de résultat	10'680	1'404	3'352	26'045	41'482
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2012	10'680	1'404	3'352	26'045	41'482
Valeur nette au 01.01.2012	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2012	-	-	-	-	-

En 2013, la part du crédit de programme dévolue à la HEdS a été réduite par les autorités ; elle est passée de CHF 321'431.- à CHF 201'743.-, soit une diminution de CHF 119'688.-. Au 31 décembre 2013, CHF 194'923.- ont été investis. Le solde de CHF 6'820.- est reporté sur l'année 2014.

11 Centre de simulation

2013	Matériels informatiques	Equipements	Appareil scientifique	Mobilier	TOTAL
Valeur d'acquisition					
Au 01.01.13	-	-	-	-	-
Entrées	101'523	67'251	94'651	105'136	368'561
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	101'523	67'251	94'651	105'136	368'561
Amortissements cumulés					
Au 01.01.13	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(25'381)	(13'450)	(9'465)	(13'142)	(61'438)
Amortissements cumulés au 31.12.2013	(25'381)	(13'450)	(9'465)	(13'142)	(61'438)
Subventions Centre de simulation					
Au 01.01.13	-	-	-	-	-
Entrées	(101'523)	(67'251)	(94'651)	(105'136)	(368'561)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2013	(101'523)	(67'251)	(94'651)	(105'136)	(368'561)
Subventions Centre de simulation reconnues au compte de résultat					
au 01.01.13	-	-	-	-	-
Attribution au compte de résultat	25'381	13'450	9'465	13'142	61'438
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2013	25'381	13'450	9'465	13'142	61'438
Valeur nette au 01.01.2013	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2013	-	-	-	-	-

12 Passifs transitoires

	2013 CHF	2012 CHF
Transitoire Vergottis	10'565	-
Divers produits reçus d'avance	203'029	125'165
Charges à payer	74'481	662'115
Salaires et indemnités à payer	53'548	42'810
Passifs transitoires à court terme	341'623	830'090

13 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme HEDS

	Etat des provisions au 01.01.2013	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Utilisations des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2013
Provision pour vacances	123'651	1'398	-	125'049
Provision pour heures supplémentaires non prises	25'183	10'559	-	35'742
Provision pour rattrapage PPI	352'023	106'117	(57'602)	400'538
Sous-total	500'856	118'074	(57'602)	561'328
Provision PLEND*	636'327	400'128	(294'418)	742'037
Total des provisions	1'137'183	518'202	(352'020)	1'303'366

*Les charges sur les provisions PLEND sont passées en charges de personnel

13.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

13.2 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'340 en 2013 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants engagés au 01.01.2014 sont provisionnés.

L'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi B 5 20 sur la rente-pont AVS du 3 octobre 2013 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elle remplace la loi instaurant des mesures d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND) du 15 décembre 1994. Les conditions moins favorables octroyées par la nouvelle loi ont incité un grand nombre de membres du personnel à faire valoir leurs droits en la matière en 2013, avec pour conséquence un accroissement très important des montants dus à provisionner, qui passent de CHF 216'364.- en 2012 à CHF 400'128.- en 2013, soit une augmentation de plus de CHF 183'764.-.

Concernant les engagements découlant du projet de fusion des caisses de pension de l'Etat de Genève (CIA et CEH), nous renvoyons le lecteur à la note 17 « Charges de personnel ».

14 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2013	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2013
LBS Aide humanitaire à l'Albanie	77'503	-	-	77'503
Dons et legs, enseignement technique	81'537	-	-	81'537
Dépôts divers HES	10'385	1'015	(1'280)	10'120
Bourses Erasmus	-	124'184	(122'492)	1'692
Total fonds de tiers affectés	169'425	125'199	(123'772)	170'852

Pour information, les attributions et utilisations des fonds ne correspondent pas à la rubrique des pertes et profits car certaines comptabilisations de fonds ne sont pas passées par les comptes de charges et produits.

15 Subventions

	2013	2013 Budget ("non audité")	2012
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiant)	14'609'983	13'751'086	13'310'380
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	1'237'033	1'163'447	1'097'667
Subventions des fonds stratégiques HES-S2	383'476	380'000	627'490
Autres subventions reçues	8'763'442	8'758'593	11'469'685
Subventions de fonctionnement	24'993'935	24'053'126	26'505'222
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	1'563'738	-	1'747'306
Subventions en nature	1'563'738	-	1'747'306
Total subventions	26'557'673	24'053'126	28'252'528

En 2006, la HEdS a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées du SEFRI, faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2013.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-S2 sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les

instructions de la HES-S2. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-S2 au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEdS.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-S2 en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEdS.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-S2. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-S2. Ces fonds sont versés à la HEdS directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, SEFRI, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de locaux et de personnel.

16 Autres produits

	2013	2012
	CHF	CHF
Revenus divers	771'817	796'009
Vente fournitures diverses	73'949	172'308
Remboursements divers	592'220	310'716
Produits exceptionnels	3'137	60'114
Autres produits	1'441'123	1'339'147

17 Charges de personnel

	2013	2012
	CHF	CHF
Corps professoral	13'846'353	13'608'996
Corps intermédiaire	2'828'323	2'178'203
Personnel administratif et technique	4'419'208	3'868'492
Vacataires	754'953	693'163
Frais formation professionnelle	487'340	166'387
Total charges de personnel	22'336'177	20'515'242

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'école bénéficie du travail de ses employés.

En date du 3 mars 2013, le canton de Genève a accepté en votation populaire, la fusion de la CIA et la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (ci-après CEH) par le biais de la Loi cantonale instituant la Caisse de prévoyance du canton de Genève, (LCPCG), du 28 juillet 2011.

Les engagements de La HEdS envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (ci-après CEH) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HEdS au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HEdS a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CEH et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CEH et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2013, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture et le montant potentiellement à charge de celle-ci concernant ses employés est inclus dans les CHF 800 millions provisionnés dans les comptes de l'Etat de Genève. Le DIP a confirmé cet élément et l'absence de refacturation ultérieure à la HEdS dans un courrier du 27 mars 2013.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1er septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

18 Contrats de location

Contrat de location de photocopieuses:

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2013	à 1 an:	10'080
	2 à 5 ans (inclus):	–
	à plus de 5 ans:	–
	Total	10'080

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2013	2012
	CHF	CHF
	243'698	243'311

Les paiements de location sur l'année 2013 comprennent les comptes des locations mobilières et diverses

19 Evénement subséquent

Le projet de révision totale de la loi (PL 10977-A) sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève) (C 1 26) a été voté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 29 août 2013. Cette nouvelle loi C 1 26 entre en vigueur au 1^{er} avril 2014 selon l'arrêté de promulgation du Conseil d'Etat du 6 novembre 2013.

Les actifs et passifs de la fondation de la Haute Ecole de Santé « Le Bon Secours » sont repris intégralement dans les comptes de la HES-SO Genève selon l'article 42 de la nouvelle loi C 1 26. La radiation au Registre du Commerce se fera courant 2014 selon l'article 41.

20 Comparaison avec le budget 2013

Compte d'exploitation au 31 décembre

Revenus	Notes	2013	2013 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	15	26'557'673	24'053'126 [▼]
Subventions Crédit-programme	10	81'021	106'410
Subventions Centre de simulation	11	61'438	-
Total subventions		26'700'132	24'159'536
Produits			
Ecolages		1'446'344	1'416'764
Mandats et prestations de services		550'899	448'000
Contributions de stages		909'850	806'000
Produits financiers		227'519	-
Autres produits	16	1'441'123	1'000'000
Dissolution du ducroire		8'850	-
Dissolution des provisions	13	57'602	-
Total produits		4'642'187	3'670'764
Total revenus		31'342'319	27'830'300
Charges	Notes	2013	2013 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	17	22'336'177	22'121'510
Charges de biens, services et marchandises		3'169'152	3'132'869 [▼]
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		231'400	-
Charges communes		877'000	1'093'000
Indemnité de stage		3'235'600	3'019'000
Charges d'infrastructures		2'017'700	574'801
Frais financiers		63'799	10'000
Amortissements	9	27'195	80'000
Amortissements Crédit-programme	10	81'021	106'410
Amortissements Centre de simulation	11	61'438	-
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		5'040	-
Attribution aux provisions	13	118'074	150'000
Total charges		32'223'596	30'287'590
Bénéfice de l'exercice		(881'277)	(2'457'290)

21 Information sectorielle

La HEdS a identifié ses différents secteurs d'activités qui sont ses cinq missions définies par le SEFRI et présentées ci-après:

- Bachelor
- Master
- Formation continue
- Prestations de services
- Ra&D

Le détail des charges ainsi que des produits sectoriels est présenté dans le décompte analytique calculé chaque année à l'attention du SEFRI. Pour l'établissement de celui-ci, chaque transaction de la comptabilité financière est affectée à une des cinq missions mentionnées ci-dessus ou à un centre de coût réparti ultérieurement entre les missions sur la base de clés pré-définies. Il permet au final de déterminer le coût par étudiant et d'obtenir le montant du forfait par filière d'études.

Certaines charges et produits ne sont pas prises en compte dans ce décompte car certaines informations sont non éligibles selon les critères du SEFRI. Un résumé de ces éléments est détaillé ci-dessous.

Il est à noter que la présentation des charges et des produits n'est pas identique entre la comptabilité financière et le décompte analytique.

2013

Activité	Bachelor	Master	Formation continue	Prestations de services	Ra&D	Total
Subventions	14'609'983	-	-	-	-	14'609'983
Ecolages	676'170	-	543'564	-	-	1'219'734
Produits Ra&D	160'704	-	2'000	-	987'457	1'150'161
Autres produits	600'606	-	202'478	326'496	(147'640)	981'940
Produits	16'047'463	-	748'042	326'496	839'817	17'961'818
Charges salariales	(15'741'465)	-	(866'703)	(572'835)	(2'705'787)	(19'886'790)
Charges BSM et autre	(2'241'392)	-	(297'941)	(58'594)	(360'839)	(2'958'766)
Total Charges	(17'982'857)	-	(1'164'644)	(631'429)	(3'066'626)	(22'845'556)
Résultat	(1'935'394)	-	(416'602)	(304'933)	(2'226'809)	(4'883'738)

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	(4'883'738)
Charge d'infrastructures	(1'437'913)
Subvention HES-SO pour loyers supplétifs	1'237'033
Autres subventions reçues	140'903
Constitution de provisions et réserves	(116'307)
Dissolution de provisions et réserves	60'386
Subventions cantonales supplétives	1'429'762
Total charges hors exploitation	(4'533'400)
Total produits hors exploitation (yc année préparatoire)	7'091'333
Coût Direction générale réparti compta. analytique	1'007'663
Coût Direction générale comptabilité financière	(877'000)
Résultat financier	(881'278)

2012

Activité	Bachelor	Master	Formation continue	Prestations de services	Ra&D	Total
Subventions	13'310'380	-	-	-	-	13'310'380
Ecolages	556'010	-	832'923	-	-	1'388'933
Produits Ra&D	94'743	-	-	-	862'849	957'592
Autres produits	810'776	-	29'764	252'550	417'369	1'510'459
Produits	14'771'909	-	862'687	252'550	1'280'218	17'167'364
Charges salariales	(13'673'215)	-	(1'034'458)	(705'238)	(2'617'248)	(18'030'159)
Charges BSM et autre	(2'317'724)	-	(227'422)	(92'422)	(500'131)	(3'137'699)
Total Charges	(15'990'939)	-	(1'261'880)	(797'660)	(3'117'379)	(21'167'858)
Résultat	(1'219'030)	-	(399'193)	(545'110)	(1'837'161)	(4'000'494)

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	(4'000'494)
Charge d'infrastructures	(2'177'413)
Subvention HES-SO pour loyers supplétifs	1'097'667
Autres subventions reçues	133'547
Constitution de provisions et réserves	(159'454)
Dissolution de provisions et réserves	178'607
Subventions cantonales supplétives	1'747'305
Total charges année préparatoire	(3'760'177)
Total produits année préparatoire	6'229'434
Total charges hors exploitation	(3'085'051)
Total produits hors exploitation (dont CLP)	6'384'149
Impact résultat des fonds retraités	30'018
Résultat financier	2'618'139

L'intégralité des postes au bilan de la HEdS sont considérés comme des actifs et passifs conjoints, dans la mesure où ils sont utilisés dans des proportions diverses afin de réaliser les cinq missions de la HEdS. Ainsi, la Direction générale de la HEdS est d'avis qu'une répartition arithmétique basée sur le compte d'exploitation ne serait pas représentatif de la réalité et pourrait même amener à une confusion pour le lecteur des Etats Financiers.

HEM

COMPTES DÉFINITIFS 2013

Table des matières

Bilan au 31 décembre	7
Compte d'exploitation au 31 décembre	8
Tableau de variation des fonds propres	9
Tableau de flux de trésorerie	10
Annexe au 31 décembre	11
1 Activité et missions	11
2 Organisation	12
3 Principes comptables et financiers	12
3.1 Base de présentation des comptes annuels	12
3.2 Conversion des monnaies étrangères	12
3.3 Liquidités et équivalents de liquidités	12
3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires	12
3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs	13
3.5 Les parties liées	13
3.6 Projets Ra&D	13
3.7 Immobilisations corporelles	14
3.7.1 Crédit programme	14
3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels	15
3.9 Créanciers et passifs transitoires.....	15
3.10 Provisions	15
3.11 Fonds de tiers et fonds propres	15
3.12 Subventions	16
3.13 Produits.....	17
3.14 Charges de fonctionnement	17
3.15 Contrats de location	17
3.16 Impôts	17
3.17 Estimations et jugements comptables déterminants	17
3.18 Evaluation des risques	17
4 Liquidités et équivalents de liquidités	18
5 Débiteurs	18
6 Comptes courants et parties liées	19
7 Actifs transitoires	19
8 Immobilisations corporelles	20
9 Immobilisations corporelles Crédit-programme	21
10 Passifs transitoires	22
11 Provisions	22
11.1 Provision pour rattrapage PPI	22
11.2 Provisions diverses	22

11.3	Provision liée au nouveau statut.....	23
11.4	Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée).....	23
12	Fonds de tiers affectés.....	23
13	Subventions	24
14	Autres produits.....	25
15	Charges de personnel	25
16	Contrats de location	26
17	Comparaison avec le budget 2013	27
18	Passif éventuel.....	28
19	Information sectorielle	29



**Fondation de la Haute école
de musique – Conservatoire supérieur
de musique de Genève, Genève**

**Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation**

Comptes annuels 2013



KPMG SA
Audit Suisse romande
 111 Rue de Lyon
 CH-1203 Genève

Case postale 347
 CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
 Téléfax +41 58 249 25 13
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de

Fondation de la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de la Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013, tels qu'ils ont été inclus dans les comptes de la HES-SO Genève.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



Fondation de la Haute école de musique –
Conservatoire supérieur de musique de Genève, Genève
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil de fondation

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 18 dans l'annexe aux comptes annuels qui décrit une incertitude importante relative au montant du financement éventuel de la Caisse de Pension unique pour la fonction publique du Canton de Neuchâtel qui serait à charge de la HEM au plus tard le 1er janvier 2039. Etant donné l'incertitude quant aux conséquences financières potentielles pour la HEM, aucune provision n'a été comptabilisée. Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la directive transversale « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » émise par la République et canton de Genève faisant référence à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre-Henri Pigeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Sandrine Wagniere
Expert-réviseur agréée

Genève, le 11 avril 2014

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	Notes	2013	2012
		CHF	"retraité" CHF
Actifs circulants			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	98'414	112'968
Débiteurs	5	402'627	546'091
Comptes courant et parties liées	6	28'243'736	23'068'356
Subventions à recevoir pour projets Ra&D		259'624	440'417
Actifs transitoires	7	496'850	81'409
Total actifs circulants		29'501'251	24'249'240
Actifs immobilisés			
Autres actifs financiers		62'910	-
Immobilisations corporelles	8	29'250	39'000
Immobilisations corporelles Crédit-programme	9	682'727	747'386
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	9	(682'727)	(747'386)
Total actifs immobilisés		92'160	39'000
TOTAL ACTIF		29'593'411	24'288'240
PASSIF			
		2013	2012
		CHF	CHF
Fonds étrangers à court terme			
Créanciers		403'688	628'162
Dettes envers des parties liées	6	27'133'773	21'960'567
Subventions reçues d'avance pour projets Ra&D		299'038	68'300
Passifs transitoires	10	337'112	370'828
Provisions	11	484'806	65'647
Total fonds étrangers à court terme		28'658'417	23'093'504
Fonds étrangers à long terme			
Provisions	11	697'859	489'545
Fonds de tiers affectés	12	65'091	144'048
Total fonds étrangers à long terme		762'950	633'593
Fonds propres			
Réserves affectées		150'000	310'000
Capital de Fondation		163'100	163'100
Réserves		1'525'258	1'310'218
(Perte) / Bénéfice de l'exercice		(1'666'315)	(1'222'177)
Total fonds propres		172'044	561'142
TOTAL PASSIF		29'593'411	24'288'239

Compte d'exploitation au 31 décembre

REVENUS	Notes	2013	2012
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	24'869'418	24'183'352
Subventions Crédit-programme	9	253'420	212'015
Total subventions		25'122'838	24'395'367
Produits			
Ecologie		369'388	708'433
Mandats et prestations de services		260'934	272'954
Produits financiers		554	440
Autres produits	14	260'586	283'170
Utilisation / Dissolution du ducroire		28'535	-
Utilisation / Dissolution des provisions	11	-	78'337
Utilisation de fonds de tiers	12	9'940	14'036
Total produits		929'938	1'357'370
TOTAL REVENUS		26'052'776	25'752'737

CHARGES	Notes	2013	2012
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	18'472'620	17'875'326
Charges de biens, services et marchandises		4'125'367	4'616'663
Part des charges communes HES-SO Genève		776'000	710'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		34'307	35'259
Charges d'infrastructures		3'434'428	3'366'831
Frais financiers		10'613	4'561
Amortissements	8	9'750	9'750
Amortissements Crédit-programme	9	253'420	212'015
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		13'866	36'757
Constitution / Attribution aux provisions	11	588'721	103'301
Attribution de fonds de tiers	12	-	4'452
TOTAL CHARGES		27'719'091	26'974'915
(Perte) de l'exercice		(1'666'315)	(1'222'177)

Tableau de variation des fonds propres

	Réserves affectées	Capital de Fondation	Réserves	Bénéfice / (Perte) de l'exercice	Remboursement / utilisation du solde budgétaire	Total Fonds propres
Au 31 décembre 2011	310'000	163'100	1'013'537	(999'472)	-	487'165
Attribution résultat 2011			140'314	999'472	(1'139'786)	-
Solde attribution résultat 2010			156'367			156'367
Remboursement du solde 2011 Etat de Genève					1'139'786	1'139'786
Résultat de l'exercice				(1'222'177)		
Au 31 décembre 2012	310'000	163'100	1'310'218	(1'222'177)	-	561'142
Attribution résultat 2012	(160'000)		215'040	1'222'177	(1'277'217)	-
Remboursement du solde 2012 Etat de Genève					1'277'217	1'277'217
Résultat de l'exercice				(1'666'315)		(1'666'315)
Au 31 décembre 2013	150'000	163'100	1'525'258	(1'666'315)	-	172'044

Les réserves sont créées par la théaurisation de subventions reçues du Canton de Genève, de la HES-SO ainsi que des autres sources de revenus de l'école d'origine privée et publique.

Les réserves sont utilisées annuellement par les écoles pour financer un éventuel déficit supérieur à celui budgété et voté par le Conseil d'Etat. Dans le cas d'un déficit inférieur à celui budgété, les réserves sont approvisionnées. Cette manière de pratiquer est contraire à l'article 36 al. 3 de la LGAF du 7 octobre 1993, qui mentionne que les montants non dépensés après détermination du résultat ne peuvent pas être théaurisés par l'entité, mais sont restituables à l'Etat selon des modalités à définir.

Tableau de flux de trésorerie

	2013	2012 "retraité"
	CHF	CHF
Activités d'exploitation		
Résultat de l'exercice	(1'666'315)	(1'222'177)
Amortissement	9'750	9'750
Amortissements Crédit-programme	253'420	212'015
Dissolution de produits différés	(253'420)	(212'015)
Attributions aux provisions	588'721	103'301
Attribution aux provisions passées en charges de personnel	38'751	-
Dissolutions/ utilisations de provisions	-	(78'337)
Attributions aux fonds	-	4'452
Utilisation des fonds	(9'940)	(14'036)
Capacité d'autofinancement	(1'039'032)	(1'197'047)
Variations débiteurs	143'464	140'910
Variation des comptes courants avec les parties liées	1'435'042	133'853
Subventions à recevoir pour projet Ra&D	180'793	(254'890)
Variations actifs transitoires	(415'441)	807'580
Variations créanciers	(224'474)	485'696
Paiement dédommagement fondation de prévoyance	-	-
Subventions reçues d'avance pour projet Ra&D	230'738	(57'032)
Variations passifs transitoires	(33'716)	(239'764)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	277'373	(180'693)
Activités d'investissement		
Achats d'immobilisations corporelles Crédit-programme	(188'759)	(704'795)
Achats autres actifs financiers	(62'910)	-
Flux de trésorerie des activités d'exploitations	(251'669)	(704'795)
Activités de financement		
Variation réserves affectés	(160'000)	-
Subventions d'investissement obtenues Crédit-programme	188'759	704'795
Attribution aux fonds de tiers affectés	(69'017)	37'456
Flux de trésorerie des activités de financement	(40'258)	742'251
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(14'554)	(143'238)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	98'414	112'968
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	112'968	256'206
Augmentation (+) / Diminution (-) des liquidités	(14'554)	(143'238)

Annexe au 31 décembre

1 Activité et missions

La HES-Genève a été constituée le 29 juillet 1998 par le Conseil d'Etat qui ratifie l'entrée en vigueur du concordat intercantonal à Genève en relation avec le projet de Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO).

La HES-S2 Musique et Arts a été constituée le 25 juin 2008 par l'arrêté 10042 - 2008 du Conseil d'Etat relatif au rattachement formel des domaines Musiques et autres Arts à la Convention intercantonale créant la HES-S2 Musique et Arts. En conformité avec les protocoles de décision No 3/2/2008 et 14/2/2008 des Comité stratégiques de la HES-S2 Musique et Arts, datés respectivement des 3 avril 2008 et 5 juin 2008, la création de la nouvelle entité est séparée financièrement de la HES-S2 Santé-Social. L'arrêté 10042 - 2008 rentre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2008.

La HES-S2 Musique et Arts Genève ci-après HES-S2 ND Genève est la branche genevoise de la HES-S2 Musique et Arts, créée conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES) du 6 octobre 1994, à l'Ordonnance sur les hautes écoles spécialisées (OHES) et à l'Ordonnance concernant l'admission aux études des hautes écoles spécialisées et la reconnaissance des diplômes.

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a été présentée par le Conseil d'Etat le 20 octobre 2011 sous la forme d'un projet de loi (PL 10882) autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Le projet de loi 10882 a été adopté le 16 mars 2012 par le Grand-Conseil pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. La loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande, du 5 octobre 2001, est abrogée. Il en va de même par analogie pour la HES-S2 musique et arts.

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) constitue la base légale de son dispositif financier dès janvier 2013. Il n'y a par conséquent plus qu'une ligne budgétaire pour l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève, la ligne budgétaire HES-S2 musique et arts disparaissant.

La Direction générale de la HES-Genève a pour mission de coordonner et de contrôler la gestion de ces écoles. Conformément à la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et au concordat, elle a pour but :

- a) d'offrir dans le Canton de Genève des formations de qualité, de niveau universitaire, à la fois scientifiques et axées sur la pratique et d'élargir les perspectives de carrière des jeunes;
- b) de proposer des mesures de perfectionnement professionnel;
- c) de se charger de travaux de recherche appliquée et de développement (Ra&D) et de fournir des prestations à des tiers, afin de contribuer au développement des entreprises et d'assurer l'adéquation de la formation.

2 Organisation

La Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève a intégré le système de financement de la HES-SO Genève depuis le 1er janvier 2008. En revanche, le projet de loi cantonale sur les HES, proposant les statuts de la fondation de droit public HEM a été voté par le Grand Conseil genevois le 22 mai 2008 avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2009.

La HEM - CMG se compose des filières professionnelles du Conservatoire de musique de Genève, de la filière musique et mouvement de l'Institut Jacques Dalcroze et des filières professionnelles du Conservatoire de musique de Neuchâtel.

Ecoles affiliées à la HES-S2 Musiques et Arts	2013	2012
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM - CSMG)	intégrée	intégrée

3 Principes comptables et financiers

3.1 Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de la HEM sont établis conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF).

Dès l'exercice 2010, les états financiers de la HEM sont préparés selon le règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 (REEF) basé sur les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), avec les dérogations du Conseil d'Etat prévues à l'article 6 du REEF, notamment l'IPSAS 25 « Engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ».

Dans l'annexe, les écarts arithmétiques des tableaux découlent d'arrondis.

3.2 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont inscrites au compte de résultat.

3.3 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs disponibles en tout temps tels que les avoirs en caisse et les avoirs bancaires. Les placements à court terme supérieur à 90 jours sont donc exclus de cette définition. Celle-ci vaut également pour le tableau de flux de trésorerie.

3.4 Débiteurs, autre débiteurs et actifs transitoires

Un prêt ou une créance doit être évalué à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt.

La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance ou du prêt. C'est le cas notamment de toutes les créances et prêts dont la date d'échéance est de moins d'une année.

3.4.1 Provision pour pertes sur débiteurs

Les provisions pour dépréciation sont constituées lorsqu'il existe un élément probant objectif impliquant que la HEM ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés restants dus. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans les autres charges au cours de l'année où elles sont identifiées.

3.5 Les parties liées

Les établissements suivants sont considérés comme des parties liées :

a) entités contrôlées:	Nature des relations	Type d'opérations survenues
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM - CSMG)	Soutien de la DG; Contrôle; Application des décisions des entités de contrôle	Paiements des créanciers ; Ecritures multi-entités ; Prestations internes
b) entité qui contrôle la HES-SO Genève:		
- Etat de Genève	Cadre juridique; Financement; Employeur; Contrôle	Salaires; subventions; Clearing flux financier
- HES-SO Delémont	Disposition d'application; Relation avec Confédération	Redistribution subventions; Etablissement des décomptes SEFRI-OFS
- Etat de Neuchâtel	Selon convention	Suivi budgétaire

Le solde du compte courant Etat de Genève - HES-SO Genève résulte de l'agrégation des montants comptabilisés à l'HEPIA, HEG, HEAD, HEG, HEM, HETS, HEdS et Direction générale. La totalité du compte courant apparaît dans les comptes consolidés HES-SO Genève, alors que dans ceux des Fondations n'apparaît pas la part de la Direction générale qui leur reviendrait. En effet, cela impliquerait une répartition selon une clé budgétaire ne reflétant pas la réalité

Les actifs et passifs transitoires liés au financement de l'école sont comptabilisés à la Direction générale. En effet, celle-ci gère de manière centrale ces flux de fonds, via les comptes courants inter-établissements.

3.6 Projets Ra&D

Le revenu associé à une prestation de service doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de la clôture de l'exercice (PoCM, méthode à

l'avancement) et ainsi une subvention à recevoir ou perçue d'avance est constatée selon le revenu déjà comptabilisé au titre des projets Ra&D.

3.7 Immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont évalués à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. La valeur d'acquisition comprend les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions de ces biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés à cet actif iront au groupe et que son coût peut être déterminé avec précision. Les acquisitions hors crédit de programme supérieures à CHF 50'000 sont activées, conformément aux directives du SEFRI (nouvelle dénomination de l'OFFT dès le 1^{er} janvier 2013). Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés en charge d'infrastructure au cours de la période où ils ont été encourus.

Les valeurs résiduelles ainsi que les durées d'utilité sont revues et ajustées si nécessaire. Les biens mobiliers, à l'exception des immobilisations en cours, sont amortis linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principaux biens mobiliers sont :

Biens mobiliers sur budget courant	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Serveur, mobilier et matériel audiovisuel	4-10 ans
Appareils scientifiques	10-20 ans
Machines et gros outillages	25-40 ans

3.7.1 Crédit programme

Par son vote du 17 décembre 2010 de la loi 10720, le Grand Conseil a ouvert un crédit programme au bénéfice de la HES-SO Genève pour les exercices 2011 à 2014 de CHF 21'993'000. Ce dernier vise à permettre le renouvellement des équipements existants afin de mener à bien ses missions qui découlent de la loi fédérale sur les HES (LHES) du 6 octobre 1995. Les acquisitions des nouveaux équipements sont financées au travers du budget ordinaire de la HEM.

Toutes les acquisitions liées au crédit programme sont activées dans leur intégralité, conformément aux directives cantonales en la matière. Elles sont retraitées lors de l'établissement des décomptes SEFRI afin de tenir compte du seuil d'activation de CHF 50'000. Les biens mobiliers liés au crédit programme sont amortis linéairement en fonction des taux d'amortissements comptables suivants :

Biens mobiliers sur crédit de programme	Durée d'utilité
Informatique	4 ans
Equipements	5 ans
Audiovisuel	4 ans
Mobilier	7-8 ans
Véhicules	5 ans

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan (actif négatif) en produits différés.

3.8 Pertes de valeur sur actifs corporels

La HEM examine régulièrement s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est inscrite au compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur de service recouvrable.

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel déterminée selon l'approche du coût de remplacement net d'amortissement.

Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de la valeur de service recouvrable. La reprise est inscrite au compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3.9 Créanciers et passifs transitoires

Les créanciers et passifs transitoires sont évalués, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur. Celle-ci correspond généralement à la valeur nominale de la dette.

3.10 Provisions

Les provisions sont constituées afin d'enregistrer une charge, une perte de recettes probable ou une dépréciation d'actif dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peut toutefois être évalué de manière fiable lors de l'établissement des comptes. Une telle provision est enregistrée si les trois conditions suivantes sont remplies:

- la HEM a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur);
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

3.11 Fonds de tiers et fonds propres

La classification d'un fonds s'effectue sur la base des deux critères suivants :

1. Obligation de performance : obligation de l'entité d'utiliser ou de consommer les avantages économiques futurs ou le potentiel de service incorporé d'un actif dans un but particulier ;
2. Obligation de restitution : les avantages économiques futurs ou le potentiel de service sont retournés au cédant en cas de non-respect de l'obligation de performance.

Si les deux critères sont remplis, le fonds doit être considéré et présenté en fonds étrangers. Si seule l'obligation de performance est remplie alors le fonds doit être présenté en fonds propres affectés. Finalement, si aucune des deux conditions n'est remplie, alors le fonds doit être considéré comme un fonds propre libre.

Sur la base des définitions présentées précédemment, les fonds et réserves de la HEM peuvent être catégorisés de la manière suivante :

Fonds étrangers

- a) fonds de tiers affectés

Fonds propres

- b) réserves affectées
 - financements spéciaux
 - fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution
- c) fonds propres restreints
- d) fonds propres libres

Les **fonds de tiers affectés** font partie des fonds étrangers de l'entité et sont comptabilisés selon la méthode des produits différés.

Les **financements spéciaux** font parties des réserves affectées de l'entité et concernent les bénéficiaires de l'entité attribués à la réalisation de buts spécifiques. Chaque financement spécial doit être clairement identifiable. Les charges et revenus du financement spécial sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'exercice (les dépenses sont comptabilisées au moment où elles sont réellement engagées et les recettes lorsqu'elles sont réellement exigibles). Ainsi, le financement spécial n'est pas systématiquement équilibré sur une base annuelle.

En application du principe de causalité, une réserve (fonds propres au bilan) doit être créée pour chaque financement spécial. La réserve affectée à chaque financement spécial évoluera dans le temps en fonction du résultat net.

Les **fonds alloués par des tiers sans obligation de restitution** font parties des réserves affectées de l'entité et sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus puis attribués en fonds propres lors de l'attribution annuel du résultat. Ces fonds viennent financer la réalisation de buts spécifiques de la HEM.

Les **fonds propres restreints** sont comptabilisés en revenus dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus puis attribués en fonds propres lors de l'attribution annuel du résultat. Ces fonds viennent financer la réalisation de buts spécifiques de la HEM sur décision de cette dernière.

Les **fonds propres libres** sont constitués du capital initial de la HEM ainsi que des reports des bénéfices des exercices antérieurs dans les réserves. Ces fonds constituent les fonds propres de la HEM et permettront de compenser ou de financer des pertes futures de l'entité.

3.12 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions dont la distribution aux destinataires finaux est déléguée à la HEM ne sont pas comptabilisées en produits ni en charges. Elles sont comptabilisées au bilan comme des fonds en transit.

Les subventions liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

3.13 Produits

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année. Dès la rentrée scolaire 2013-2014, les produits d'écolage de la HEM sont facturés semestriellement et non plus annuellement. L'impact de ce changement est une diminution des produits d'écolage en 2013, année de transition.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement des prestations. Elles peuvent comprendre des prestations de services effectués par l'école ou des mises à disposition de ressources telles que la location et entretien de matériel, la mise à disposition de personnel ou des prestations informatiques. Le degré d'avancement est déterminé en fonction des services rendus à la date de clôture exprimés en pourcentage du total des services à exécuter.

3.14 Charges de fonctionnement

Les charges sont enregistrées selon le principe de la comptabilité d'exercice. Ce principe s'applique à l'ensemble des charges, sur la base des éléments connus au 31 janvier 2014.

3.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations simples.

Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en tant que charges dans le compte de fonctionnement sur une base linéaire pour la durée du contrat.

3.16 Impôts

La HEM est exempte des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

3.17 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'entité dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

3.18 Evaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation du risque qui lui incombe, la HES-SO Genève a élaboré une cartographie des risques, pour l'ensemble des écoles genevoises sous son contrôle. Cette dernière est revue chaque année et présentée pour validation au Conseil HES lors de sa séance du mois de décembre.

4 Liquidités et équivalents de liquidités

	2013	2012
	CHF	CHF
Avoirs en caisse	1'043	1'617
Avoirs bancaires et postaux	97'371	111'351
Liquidités et équivalents de liquidités	98'414	112'968

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires.

5 Débiteurs

	2013	2012
	CHF	"retraité" CHF
Débiteurs envers des tiers	256'499	525'839
Débiteurs HES-SO Delémont	141'611	50'371
Débiteurs Canton de Genève	55'396	35'429
Provision pour pertes sur débiteurs	(50'879)	(65'548)
Débiteurs	402'627	546'091

Durant l'exercice 2013, aucune perte sur débiteur n'a été enregistrée.

La provision pour pertes sur débiteurs douteux a été établie selon les principes suivants :

- difficultés financières du débiteur;
- rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement;
- octroi par la HEM au débiteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, d'une facilité que la HEM n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

6 Comptes courants et parties liées

	2013	2012
	CHF	"retraité" CHF
Compte courant Etat de Genève HEM	27'101'846	22'005'961
Compte courant Etat de Neuchâtel HEM	772'506	1'062'395
Compte courant Conservatoire de musique de Genève	369'384	-
Comptes courants actifs	28'243'736	23'068'356
Comptes courants HES-SO Genève	26'428'470	20'847'917
Compte courant Conservatoire de musique de Genève	-	127'052
Compte courant Ecole d'Arts	-	389'012
Compte courant HES-S2 Genève	-	3'586
Compte courant prestations internes	57'303	-
Comptes courants HES-SO Genève - Part des charges communes	648'000	593'000
Comptes courants passifs	27'133'773	21'960'567

Concernant le compte courant avec l'Etat de Genève, la part du résultat de l'exercice 2013 qui sera rendu courant 2014 à l'Etat de Genève est présentée dans le résultat de l'exercice.

La présentation 2012 a été retraitée afin de faire apparaître la part des charges communes.

7 Actifs transitoires

	2013	2012
	CHF	CHF
Produits à recevoir de la HES-SO	433'663	24'800
Charges payées d'avance	17'300	12'619
Autres actifs transitoires	45'887	43'990
Actifs transitoires	496'850	81'409

8 Immobilisations corporelles

2013	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	TOTAL
Valeur d'acquisition		
Au 01.01.13	78'000	78'000
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	78'000	78'000
Amortissements cumulés		
Au 01.01.13	(39'000)	(39'000)
Mouvements Fonds Amortissements	(9'750)	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2013	(48'750)	(48'750)
Valeur nette au 01.01.2013	39'000	39'000
Valeur nette au 31.12.2013	29'250	29'250

2012	Serveur, mobilier et mat. audiovisuel	TOTAL
Valeur d'acquisition		
Au 01.01.12	78'000	78'000
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	78'000	78'000
Amortissements cumulés		
Au 01.01.12	(29'250)	(29'250)
Mouvements Fonds Amortissements	(9'750)	(9'750)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(39'000)	(39'000)
Valeur nette au 01.01.2012	48'750	48'750
Valeur nette au 31.12.2012	39'000	39'000

Tous les mouvements de l'année sont présentés dans le tableau ci-dessus

9 Immobilisations corporelles Crédit-programme

2013	Matériels informatiques	Equipements Audio-visuels	Mobilier	Véhicules	TOTAL	
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.13	150'396	777'948	10'106	14'614	72'000	1'025'064
Entrées	43'954	62'941	59'884	21'980	-	188'759
Valeur d'acquisition au 31.12.2013	194'350	840'889	69'990	36'594	72'000	1'213'823
Amortissements cumulés						
Au 01.01.13	(46'465)	(211'245)	(3'137)	(2'431)	(14'400)	(277'678)
Sorties	-	-	-	-	-	-
Mouvements Fonds Amortissements	(48'587)	(168'178)	(17'498)	(4'757)	(14'400)	(253'420)
Amortissements cumulés au 31.12.2013	(95'052)	(379'422)	(20'634)	(7'188)	(28'800)	(531'098)
Subventions Crédit-programme acquises						
Au 01.01.13	(150'396)	(777'948)	(10'106)	(14'614)	(72'000)	(1'025'064)
Entrées	(43'954)	(62'941)	(59'884)	(21'980)	-	(188'759)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2013	(194'350)	(840'889)	(69'990)	(36'594)	(72'000)	(1'213'823)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat						
Au 01.01.13	46'465	211'245	3'137	2'431	14'400	277'678
Attribution au compte de résultat	48'587	168'178	17'498	4'757	14'400	253'420
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2013	95'052	379'422	20'634	7'188	28'800	531'098
Valeur nette au 01.01.2013	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2013	-	-	-	-	-	-

2012	Matériels informatiques	Equipements Audio-visuels	Mobilier	Véhicules	TOTAL	
Valeur d'acquisition						
Au 01.01.12	35'464	278'276	2'441	4'088	-	320'268
Entrées	114'932	499'672	7'665	10'526	72'000	704'795
Valeur d'acquisition au 31.12.2012	150'396	777'948	10'106	14'614	72'000	1'025'063
Amortissements cumulés						
Au 01.01.12	(8'866)	(55'655)	(610)	(531)	-	(65'662)
Mouvements Fonds Amortissements	(37'599)	(155'590)	(2'527)	(1'900)	(14'400)	(212'015)
Amortissements cumulés au 31.12.2012	(46'465)	(211'245)	(3'137)	(2'431)	(14'400)	(277'677)
Subventions Crédit-programme acquises						
Au 01.01.12	(35'464)	(278'276)	(2'441)	(4'088)	-	(320'268)
Entrées	(114'932)	(499'672)	(7'665)	(10'526)	(72'000)	(704'795)
Valeur des subventions acquises au 31.12.2012	(150'396)	(777'948)	(10'106)	(14'614)	(72'000)	(1'025'063)
Subventions Crédit-programme reconnues au compte de résultat						
Au 01.01.12	8'866	55'655	610	531	-	65'662
Attribution au compte de résultat	37'599	155'590	2'527	1'900	14'400	212'015
Subventions Crédit-programme reconnues au 31.12.2012	46'465	211'245	3'137	2'431	14'400	277'677
Valeur nette au 01.01.2012	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31.12.2012	-	-	-	-	-	-

En 2013, la part du crédit de programme dévolue à la HEM a été réduite par les autorités ; elle est passée de CHF 307'006.- à CHF 192'689.-, soit une diminution de CHF 114'317.-. Au 31 décembre 2013, CHF 188'759.- ont été investis. Le solde de CHF 3'930.- est reporté sur l'année 2014.

10 Passifs transitoires

	2013	2012
	CHF	CHF
Subventions reçues d'avance de la HES-SO	-	160'396
Taxes scolaires reçues d'avance	128'503	-
Divers produits reçus d'avance	5'620	-
Charges à payer	39'735	53'823
Salaires et indemnités à payer	163'254	156'609
Passifs transitoires	337'112	370'828

11 Provisions

Détail et mouvements des provisions à court et long terme HEM	Etat des provisions au 01.01.13	Constitutions des provisions au cours de l'exercice	Dissolutions des provisions au cours de l'exercice	Etat des provisions au 31.12.2013
Provision pour vacances	45'628	71'529	-	117'157
Provision pour heures supplémentaires	20'019	16'038	-	36'057
Provision pour rattrapage PPI	191'930	121'754	-	313'684
Provision pour litiges	297'615	-	-	297'615
Provision liée au nouveau statut	-	379'400	-	379'400
Sous-total	555'192	588'721	-	1'143'913
Provision Plend*	-	38'751	-	38'751
Total des provisions	555'192	627'472	-	1'182'665

*Les charges sur les provisions PLEND sont passées en charges de personnel

11.1 Provision pour rattrapage PPI

En référence aux articles 9 et 11 du règlement HES (B 5 10.16), les professeurs HES bénéficient d'un crédit d'heures équivalent à 10% de la charge globale annuelle pour leurs activités de perfectionnement professionnel individuel (PPI).

Les responsables de filières et les coordinateurs de l'enseignement de la Ra&D ne pouvant disposer de ce temps durant leur mandat de quatre ans (renouvelable pour quatre ans supplémentaires), ont la possibilité de le rattraper dès leur retour au statut de professeur HES. C'est pourquoi une provision est constituée pour le rattrapage PPI.

11.2 Provisions diverses

Ce poste comprend une provision pour l'impôt à la source du CMG provenant d'exercices antérieurs.

11.3 Provision liée au nouveau statut

A la demande de la caisse de pension et avec l'accord de l'office des hautes écoles et de la recherche du canton de Neuchâtel, la HES-SO Genève a provisionné un montant de CHF 379'400.-. Il s'agit de permettre la recapitalisation de la caisse de pension de Neuchâtel (CHF 310'400.-) et de provisionner l'augmentation prévue du taux de cotisation (CHF 69'000.-). L'ensemble des coûts y relatifs, qui ne concerne que le personnel de la HEM-NE, sont intégralement pris en charge par le canton de Neuchâtel.

11.4 Provision PLEND (mesure d'encouragement à la retraite anticipée)

Le PLEND vise à encourager les départs à la retraite anticipée en compensant une partie de la baisse de revenus en découlant. Ainsi il équivaut à 20% du dernier traitement de base mensuel (hors primes ou indemnités) mais au minimum à la rente maximale AVS, soit CHF 2'340 en 2013 pour un plein temps. Peuvent bénéficier du PLEND les personnes qui comptent 10 années consécutives de service dans l'administration, sont âgées de 58 ans révolus, ne bénéficieront pas, dans les six mois qui suivent leur départ, d'une rente AVS, sont affiliées à la CIA ou à la CEH, s'engagent à ne plus travailler pour l'Etat de Genève ou un établissement public genevois. A ce titre, l'ensemble des montants engagés au 01.01.2014 sont provisionnés.

L'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi B 5 20 sur la rente-pont AVS du 3 octobre 2013 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Elle remplace la loi instaurant des mesures d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND) du 15 décembre 1994. Les conditions moins favorables octroyées par la nouvelle loi ont incité un grand nombre de membres du personnel à faire valoir leurs droits en la matière en 2013, avec pour conséquence un accroissement très important des montants dus à provisionner, qui passent de CHF 0.- en 2012 à CHF 58'176.- en 2013, soit une augmentation de plus de CHF 58'176.-.

Concernant les engagements découlant du projet de fusion des caisses de pension de l'Etat de Genève (CIA et CEH), nous renvoyons le lecteur à la note 15 « Charges de personnel ».

12 Fonds de tiers affectés

Détail et mouvements des fonds alloués par des tiers avec conditions	Etat des fonds au 01.01.2013	Attributions aux fonds en cours de l'exercice	Utilisations des fonds en cours de l'exercice	Dissolution des fonds en cours de l'exercice	Etat des fonds au 31.12.2013
Autres fonds et dépôts	144'048	270'892	(315'603)	(34'246)	65'091
Total fonds de tiers	144'048	270'892	(315'603)	(34'246)	65'091

Pour information, les attributions et utilisations des fonds ne correspondent pas à la rubrique de pertes et profits car certaines comptabilisations de fonds ne sont pas passées par des comptes de charges et produits

13 Subventions

	2013	2013 Budget ("non audité")	2012
Subventions de fonctionnement			
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (étudiant)	20'429'928	20'742'000	19'806'079
Subventions forfaitaires reçues de la HES-S2 (loyers)	1'112'574	1'128'870	1'116'012
Subventions des fonds stratégiques	323'596	1'100'000	252'526
Autres subventions reçues	1'353'828	856'350	1'358'085
Subventions de fonctionnement	23'219'926	23'827'220	22'532'702
Subventions en nature			
Subventions cantonales en nature	1'649'493	-	1'650'650
Subventions en nature	1'649'493	-	1'650'650
Total subventions	24'869'418	23'827'220	24'183'352

En 2006, la HEM a procédé à un inventaire des surfaces HES, selon le manuel de calcul des coûts dans les hautes écoles spécialisées de l'OFFT (Office Fédéral de la Formation et de la Technologie), faisant référence à la norme SIA 416.

Les chiffres ont été revus et actualisés en vue de l'établissement des comptes 2013.

Le tarif appliqué au mètre carré provient d'une étude menée par la société Wuest & Partners à la demande de la HES-S2 Musique et Arts sur les loyers par Canton. Ainsi, le tarif déterminé pour le Canton de Genève est de CHF 205.80/m², soit CHF 294/m² réduit de 30% selon les instructions de la HES-S2 Musique et Arts. Cette réduction se base sur la mise à disposition par la Confédération de subventions aux constructions et aux locations pour des montants équivalents à ce même pourcentage du total des coûts.

Depuis 2011, lorsque le prix payé au mètre carré pour la location d'une surface est inférieur au tarif fixé par la société Wuest & Partner, un ajustement correspondant à la différence est inscrit dans les comptes.

Dans le cadre de ses activités, la HEM utilise les locaux de la place Neuve appartenant au CMG. Une convention entre les deux parties encadre cette location annuelle et fixe le montant de celle-ci à CHF 500'000. Suite aux audits menés par l'Inspection cantonale des finances (ICF) au CMG ainsi qu'à la HEM – CMG, l'ICF a estimé que la juste valeur de cette prestation se montait à CHF 1'725'000 soit une sous-évaluation de CHF 1'225'000. Le DIP a été informé de cette appréciation et une charge non-monétaire supplémentaire de CHF 1'225'000 a ainsi été enregistrée dans le compte d'exploitation 2012 de la HEM. Cette situation n'a cependant aucun impact sur le résultat de l'exercice de la HEM car une subvention cantonale en nature du même montant a également été reconnu conformément à la demande de l'ICF et du DIP.

Les principales subventions sont les suivantes :

Forfaits études

La principale source de financement de l'école est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'étude, qui lui sont versés par la HES-S2 Musique

et Arts au titre des charges courantes pour études principales Bachelor et Master. Près de 30% des montants versés proviennent de la Confédération. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEM.

Forfaits loyers

Les montants forfaitaires par étudiants différenciés selon les domaines d'étude sont versés par la HES-S2 Musique et Arts en vue de couvrir les coûts d'infrastructure. Ces forfaits sont versés au DIP puis repris dans les comptes de la HEM.

Réserves stratégiques

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée, au transfert de technologie et au développement de la formation continue sont financées par la réserve stratégique de la HES-S2 Musique et Arts. Les fonds stratégiques représentent au maximum 10% du budget de la HES-S2 Musique et Arts. Ces fonds sont versés à la HEM directement.

Autres subventions

Les autres subventions sont principalement constituées de financement en provenance de la Confédération (FNS, SEFRI, CTI, etc.).

Subventions en nature

Les subventions en nature sont principalement constituées de mise à disposition de personnel.

14 Autres produits

	2013	2012
	CHF	CHF
Revenus divers	1'080	-
Vente fournitures diverses	16'000	10'000
Remboursements divers	181'453	214'337
Produits exceptionnels	62'053	58'834
Autres produits	260'586	283'170

15 Charges de personnel

	2013	2012
	CHF	CHF
Corps professoral	12'877'286	12'549'963
Corps intermédiaire	1'629'620	1'605'072
Personnel administratif et technique	2'586'481	2'193'770
Vacataires	1'370'668	1'485'228
Frais formation professionnelle	8'565	41'293
Total charges de personnel	18'472'620	17'875'326

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire coïncider la comptabilisation des charges liées aux employés avec la période pendant laquelle la HEM bénéficie du travail de ses employés.

En date du 3 mars 2013, le canton de Genève a accepté en votation populaire, la fusion de la CIA et la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (ci-après CEH) par le biais de la Loi cantonale instituant la Caisse de prévoyance du canton de Genève, (LCPCG), du 28 juillet 2011.

Les engagements de la HEM envers la Caisse de pension des fonctionnaires de l'État (ci-après CEH) sont reconnus selon les règles prévues en matière de provisions et de passifs éventuels¹. L'existence d'un engagement économique de la HEM au titre des pensions et prestations de retraites est évaluée chaque année. Une provision est comptabilisée au passif du bilan lorsque la HEM a une obligation actuelle résultant d'événements passés, qu'une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de la provision est déterminé par l'Etat de Genève sur la base des informations existantes relatives à la santé financière de la CEH et de rapports d'experts actuariels indépendants. Deux critères sont principalement pris en considération, à savoir l'objectif de couverture statutaire de la CEH et sa situation par rapport au "modèle des experts".

Au 31.12.2013, il n'est pas constitué dans les comptes annuels de provision ni de passif éventuel car les conditions citées ci-dessus ne sont pas remplies à la date de clôture et le montant potentiellement à charge de celle-ci concernant ses employés est inclus dans les CHF 800 millions provisionnés dans les comptes de l'Etat de Genève. Le DIP a confirmé cet élément et l'absence de refacturation ultérieure à la HEM dans un courriel du 27 mars 2013.

On notera que le taux de cotisation relatif au deuxième pilier a été augmenté au 1er septembre 2011 de 1%, dont les deux tiers sont à la charge de l'employeur et le solde à celle de l'employé. Des augmentations analogues ont été décidées pour les 1^{er} février 2012 et 2013.

16 Contrats de location

Paiements minimaux futurs non résiliables au 31.12.2013	à 1 an:	12'976
	2 à 5 ans (inclus):	33'293
	à plus de 5 ans:	-
	Total	46'269

Paiements de location enregistrés sur l'exercice	2013	2012
	CHF	CHF
	175'220	200'860

Les paiements de location sur l'année 2013 comprennent les comptes de location immobilière, location de matériel et machine, location de véhicules, location d'instruments, location de photocopieuses et locations diverses.

¹ En application des dérogations du Conseil d'Etat à la norme IPSAS 25 (REEF)

17 Comparaison avec le budget 2013

Revenus	Notes	2013	2013 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Subventions			
Subventions	13	24'869'418	23'827'220
Subventions Crédit-programme	9	253'420	164'301
Total subventions		25'122'838	23'991'521
Produits			
Ecologies		369'388	697'433
Mandats et prestations de services		260'934	290'000
Produits financiers		554	-
Autres produits	14	260'586	132'500
Utilisation / Dissolution du ducroire		28'535	-
Utilisation de fonds de tiers	12	9'940	-
Total produits		929'938	1'119'933
Total revenus		26'052'776	25'111'454
Charges	Notes	2013	2013 Budget ("non audité")
		CHF	CHF
Charges de personnel	15	18'472'620	18'678'591
Charges de biens, services et marchandises		4'125'367	4'578'000
Part des charges communes HES-SO Genève		776'000	941'000
Charges supplétives de salaires, biens, services et marchandises		34'307	-
Charges d'infrastructures		3'434'428	1'980'000
Frais financiers		10'613	25'000
Amortissements	8	9'750	40'000
Amortissements Crédit-programme	9	253'420	164'301
Attribution du ducroire et pertes sur débiteurs		13'866	-
Constitution / Attribution aux provisions	11	588'721	120'000
Total charges		27'719'091	26'526'892
(Perte) de l'exercice		(1'666'315)	(1'415'438)

18 Passif éventuel

Selon la loi du 23 janvier 2013 instituant une Caisse de pension unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel, il est prévu selon l'article 4 de la nouvelle Loi, le passage à un plan d'assurance de base en primauté de cotisations, dès que le taux de couverture de la Caisse aura atteint 80%, mais au plus tard le 1^{er} janvier 2039. Le découvert résiduel sera alors réparti à charge des employeurs en proportion des engagements relatifs aux assurés actifs et pensionnés de chaque employeur présent à cette date.

Sur la base des chiffres connus au 1^{er} janvier 2013, le montant du découvert résiduel (différence entre un degré de couverture de 100% et un degré de couverture de 80%) lié aux collaborateurs de la HEM à Neuchâtel a été calculé par l'institution de prévoyance et s'élève à CHF 1'016'800.-

Compte tenu de l'incertitude relative aux montants de l'engagement, les critères de reconnaissance d'une provision ne sont pas remplis. De ce fait, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes annuels 2013 de la HEM. Une nouvelle évaluation sera effectuée à la fin de l'exercice 2014.

L'ensemble des coûts concernant le personnel de la HEM-NE, sont et seront intégralement pris en charge par le canton de Neuchâtel lors de leur réalisation conformément aux principes de répartition des coûts de personnel et de fonctionnement définis dans la Convention du 25 août 2008 entre l'Etat de Genève et l'Etat de Neuchâtel sur le transfert de la Haute école de musique –Conservatoire supérieur de Genève (HEM-CSMG) de l'enseignement professionnel de la musique du Conservatoire de musique neuchâtelois.

19 Information sectorielle

La HEM a identifié ses différents secteurs d'activités qui sont ses cinq missions définies par le SEFRI et présentées ci-après:

- Bachelor
- Master
- Formation continue
- Prestations de services
- Ra&D

Le détail des charges ainsi que des produits sectoriels est présenté dans le décompte analytique calculé chaque année à l'attention du SEFRI. Pour l'établissement de celui-ci, chaque transaction de la comptabilité financière est affectée à une des cinq missions mentionnées ci-dessus ou à un centre de coût réparti ultérieurement entre les missions sur la base de clés pré-définies. Il permet au final de déterminer le coût par étudiant et d'obtenir le montant du forfait par filière d'études.

Certaines charges et produits ne sont pas prises en compte dans ce décompte car certaines informations sont non éligibles selon les critères du SEFRI. Un résumé est visible ci-dessous.

Il est à noter que la présentation des charges et des produits n'est pas identique entre la comptabilité financière et le décompte analytique.

2013

Activité	Bachelor	Master	Formation continue	Prestations de services	Ra&D	Total
Subventions	10'222'667	10'207'262	-	-	-	20'429'929
Ecolages	161'500	167'500	34'897	3'492	-	367'389
Produits Ra&D	13'658	15'117	-	12'300	788'797	829'872
Autres produits	115'482	119'639	2'406	237'176	(296'071)	178'632
Produits	10'513'307	10'509'518	37'303	252'968	492'726	21'805'822
Charges salariales	(10'059'397)	(8'560'460)	(55'964)	(228'613)	(614'097)	(19'518'531)
Charges BSM et autres	(2'302'700)	(1'847'397)	(17'925)	(173'822)	(133'270)	(4'475'114)
Total Charges	(12'362'097)	(10'407'857)	(73'889)	(402'435)	(747'367)	(23'993'645)
Résultat	(1'848'790)	101'661	(36'586)	(149'467)	(254'641)	(2'187'823)

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	(2'187'823)
Charge d'infrastructures	(1'877'910)
Subvention HES-SO pour loyers supplétifs	1'112'574
Autres subventions reçues	255'317
Constitution de provisions et réserves	(234'896)
Dissolution de provisions et réserves	38'475
Subventions cantonales supplétives	390'186
Total charges hors exploitation	(1'863'550)
Total produits hors exploitation (dont contribution Neuchâtel)	2'331'331
Coût Direction générale réparti compta. analytique	1'017'981
Coût Direction générale comptabilité financière	(648'000)
Résultat financier	(1'666'315)

2012

Activité	Bachelor	Master	Formation continue	Prestations de services	Ra&D	Total
Subventions	9'973'691	9'832'388	-	-	-	19'806'079
Ecolages	306'794	314'717	80'372	-	-	701'883
Produits Ra&D	24'800	9'000	-	-	131'056	164'856
Autres produits	352'732	319'084	2'195	48'122	886'919	1'609'052
Produits	10'658'017	10'475'189	82'567	48'122	1'017'975	22'281'870
Charges salariales	(9'542'182)	(7'803'553)	(44'124)	(81'481)	(683'085)	(18'154'425)
Charges BSM et autres	(2'588'495)	(2'372'561)	(19'921)	(60'239)	(226'367)	(5'267'583)
Total Charges	(12'130'677)	(10'176'114)	(64'045)	(141'720)	(909'452)	(23'422'008)
Résultat	(1'472'660)	299'075	18'522	(93'598)	108'523	(1'140'138)

Réconciliation du résultat de la comptabilité financière avec la comptabilité analytique :

Résultat analytique	(1'140'138)
Charge d'infrastructures	(3'366'831)
Subvention HES-SO pour loyers supplétifs	1'116'012
Autres subventions reçues	129'419
Constitution de provisions et réserves	(144'509)
Dissolution de provisions et réserves	92'373
Subventions cantonales supplétives	1'650'650
Total charges hors exploitation	(334'950)
Total produits hors exploitation (dont contribution Neuchâtel)	775'795
Résultat financier	(1'222'176)

L'intégralité des postes au bilan de la HEM sont considérés comme des actifs et passifs conjoints, dans la mesure où ils sont utilisés dans des proportions diverses afin de réaliser les cinq missions de la HEM. Ainsi, la Direction générale de la HEM est d'avis qu'une répartition arithmétique basée sur le compte d'exploitation ne serait pas représentatif de la réalité et pourrait même amener à une confusion pour le lecteur des Etats Financiers.

ANNEXE 3

Annexe 3

MEMBRES DU CONSEIL DE LA HAUTE ECOLE DE GENEVE (HES-SO GENEVE)
 au 31 décembre 2013

NOM	PRENOM	REPRESENTATION
Membres externes		
1. Désigné-e-s par le Conseil d'Etat : 1 président-e et 5 personnes des milieux professionnels et des hautes écoles		
BRUNNER	Christiane	Présidente
SCHMIDT	Denis	Domaine travail social
KELLERHALS	Jean	Domaine hautes écoles
MARSOL	Anne	Domaine arts et culture
2. Désigné-e-s par les partenaires sociaux : 2 membres des syndicats d'employés et 2 membres des employeurs		
WEBER	Françoise	Communauté genevoise d'action syndicale
Vacant		Communauté genevoise d'action syndicale
WEISS	Pierre	Union des associations patronales genevoises
AUNE	Nicolas	Union des associations patronales genevoises
Membres internes		
3. Elu-e-s par le corps enseignant : 6 représentant-e-s (un-e par école)		
REVUELTA	Andres	HEPIA
DAEHNE	Peter	HEG
FEDIER	Barbara	HEAD
BERTHOUD	Marianne	HEdS
JIMENEZ	Jean-Daniel	HETS
SORDET	Nicolas	HEM
4. Elu-e-s par le corps intermédiaire : 2 représentant-e-s		
GUINE	Véronique	HEPIA
FERRARA	Sandra	HEAD
5. Elu-e-s par le personnel administratif et technique : 2 représentant-e-s		
OFFNER	Jean-Claude	HEPIA
EPINEY	Cyril	HEG
6. Elu-e-s par les étudiant-e-s : 6 représentant-e-s (un-e par école)		
Vacant		HEPIA
Vacant		HEG
Vacant		HEAD
RODRIGUEZ	Laura	HEdS
THION	Guillaume	HETS
Vacant		HEM